

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Executive Board
Third Regular Session
Rome, 19 - 22 October 1998

Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration
Rome, 19 - 22 octobre 1998

Tercer periodo de sesiones ordinario de
la Junta Ejecutiva
Roma, 19 - 22 de octubre de 1998

المجلس التنفيذي

الدورة العادية الثالثة

روما، ١٩ - ٢٢/١٠/١٩٩٨

INFORMATION NOTES

NOTES D'INFORMATION

NOTAS INFORMATIVAS

مذكرة معلومات

Distribution: GENERAL
WFP/EB.3/98/INF/13

21 September 1998

UNITED NATIONS DEVELOPMENT ASSISTANCE FRAMEWORK DOCUMENTS (UNDAF)

PLAN-CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'ASSISTANCE AU DÉVELOPPEMENT (UNDAF)

MARCO DE ASISTENCIA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL DESARROLLO (UNDAF)

وثائق إطار الأمم المتحدة للمساعدات الإنمائية

MALI

The Secretariat of the World Food Programme presents the attached document to the Executive Board, for information. Please note that the United Nations Development Assistance Framework (UNDAF) documents for Mozambique, Madagascar, Mali and Viet Nam are only available in the language in which they were produced.

Le Secrétariat du Programme alimentaire mondial présente au Conseil d'administration le document ci-après pour information. L'on notera que les Plans-cadres des Nations Unies pour l'assistance au développement (UNDAF) pour le Mozambique, Madagascar, le Mali et le Viet Nam sont disponibles uniquement dans la langue dans laquelle ils ont été rédigés.

La Secretaría del Programa Mundial de Alimentos presenta el documento adjunto a la Junta Ejecutiva a título informativo. Se ruega tomen nota de que los Marcos de Asistencia de las Naciones Unidas para el Desarrollo (UNDAF) correspondientes a Mozambique, Madagascar, Malí y Viet Nam solamente están disponibles en el idioma en que fueron preparados.

تقدم أمانة برنامج الأغذية العالمي الوثائق التالية للمجلس التنفيذي للعلم والإحاطة بمحتواها. نلفت النظر إلى أن وثائق إطار الأمم المتحدة للمساعدات الإنمائية لكل من موزمبيق ومدغشقر ومالي وفيتنام، متوافرة باللغة التي كتبت بها فحسب.

This document is produced in a limited number of copies. Delegates and observers are kindly requested to bring it to the meetings and to refrain from asking for additional copies.

Mali

Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF)

1998-2002

Bamako, le 2 juillet 1998.

Table des Matières

Déclaration sur la Mission du SNU au Mali.....	3
0. Introduction.....	4
1. Résumé du processus de l'UNDAF.....	5
2. Analyse de la Situation du Mali.....	7
2.0 Bilan Commun des Indicateurs de Pays (CCA).....	7
2.1 Population.....	7
2.2 Santé et Action Sociale.....	7
2.3 Education.....	8
2.4 Alimentation, Nutrition, et Sécurité Alimentaire.....	9
2.5 Ressources en Eau et en Terres. Conditions du Milieu.....	10
2.6 Cadre Macro-économique et Pauvreté.....	11
2.7 Communication.....	12
2.8 Gouvernance.....	12
3. Priorités et Politiques du Mali.....	14
3.1 Bonne Gouvernance.....	14
Politiques et Programmes.....	14
Initiatives Internationales.....	16
3.2 Secteurs Sociaux.....	16
Politiques et Programmes.....	16
Initiatives Internationales.....	16
3.3 Secteurs Productifs.....	18
Politiques et Programmes.....	18
Initiatives Internationales.....	21
4. Leçons Tirées de l'aide au Développement et Implications pour l'UNDAF.....	22
4.1 Aspects Généraux.....	22

4.2. Aspects Sectoriels.....	2
4.3 Aspects Spécifiques aux Nations Unies.....	23
5. Plan Cadre Commun de l'UNDAF.....	25
5.1 Extraction des points de complémentarité/synergie.....	27
5.2 Objectifs communs.....	27
5.3 Approches Stratégiques et Opérationnelles.....	28
5.4 Mécanismes de Suivi de l'UNDAF.....	28
Annexe 1 : Tableaux de Plan Cadre.....	30
Annexe 2 : Schémas sur les Liens entre les objectifs internationaux, nationaux, et les domaines d'intervention prioritaires du SNU.....	50
Annexe 3 : Fiches de Programme des Agences du SNU.....	51
Annexe 4 : UNDAF - Indicateurs de Base du Bilan Commun du Pays (CCA).....	80
Annexe 5 : Liste des Sigles.....	98
Annexe 6 : Bibliographie.....	97

Déclaration sur la Mission du Système des Nations Unies au Mali

Nous, Agences de développement des Nations Unies au Mali, réaffirmons notre engagement à appuyer la réalisation des objectifs et priorités nationales du pays, en conformité avec la Charte des Nations Unies, les principes démocratiques, les conventions internationales ratifiées par le Mali et les engagements qu'il a pris lors des conférences internationales. Accompagnant le peuple malien dans son développement social et économique durable et équitable, basé sur les droits de la personne, notre objectif est de soutenir ses efforts dans la lutte contre la pauvreté par un appui qui multiplie les choix et élargit les opportunités pour les individus, les familles, les couches et les communautés les plus défavorisés, en attaquant les causes sous-jacentes et structurelles de la pauvreté.

Notre approche, centrée sur la personne humaine et la bonne gouvernance, implique un appui visant l'accroissement de la disponibilité et l'accessibilité à une alimentation adéquate et aux services sociaux de base de qualité, le développement des ressources humaines et le capital social, le développement des secteurs productifs en veillant à la bonne gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement.


En respectant les spécificités socio-économiques et culturelles du Mali, nous nous engageons à appuyer et à renforcer les capacités nationales. En particulier : la participation des populations et de la société civile dans l'effort national de décentralisation politique, administrative, et développementale; la collecte, la dissémination et le partage de l'information d'utilité commune pour la promotion du dialogue dans la formulation de politiques nationales de développement social et économique. Ces efforts contribueront aussi à stabiliser la paix au Mali, nécessaire pour un développement humain durable.

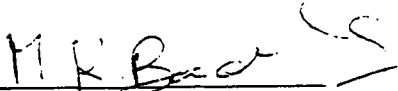
Nous souhaitons renforcer davantage les capacités nationales pour une gestion performante du développement et une coordination efficace de l'aide internationale en vue de réaliser les objectifs nationaux. Nous nous engageons à utiliser le processus de réforme du système des Nations Unies en cours comme une opportunité supplémentaire de rapprocher les politiques en vue d'une coordination effective avec l'ensemble des partenaires au développement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

Dans un esprit de partenariat, en tant que système, nous nous fixons comme but de promouvoir une plus grande synergie et cohérence dans nos interventions, tout en respectant l'identité et les mandats de nos agences. Ce document Cadre d'Assistance au Développement des Nations Unies (UNDAF) pour le Mali identifie les opportunités et les domaines d'actions conjoints pour maximiser l'impact de notre appui aux efforts nationaux de développement.

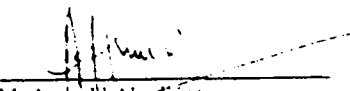

Dr. Hélène Mambu-Ma-Disu
Représentante de l'OMS

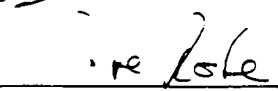

Mme Shahnaz Kianfan-Firouzgar
Représentante de l'UNICEF


Mme Fama Hanne Ba
Représentante du FNUAP


M. Kasser Badaoui
Représentant du PAM


M. Aguiñaldo Lisboa Ramos
Représentant du FAO


M. Ambault Akodjénou
Délégué du UNHCR


M. Tore Rose

Représentant Résident du PNUD

Coordinateur Résident des Activités Opérationnelles du Système des Nations Unies

0. Introduction

Le processus UNDAF (United Nations Development Assistance Framework) fait partie du programme des réformes internes récemment engagées par le Système des Nations Unies. Il vise une meilleure coordination des interventions et efforts entrepris par les Fonds, Programmes et Agences des Nations Unies dans les domaines de la paix et de la sécurité, des affaires sociales et économiques, de la coopération au développement, de l'aide humanitaire, et les droits humains qui est un aspect transversal. Il prend en compte les résolutions, recommandations et les plans d'action des conventions et conférences internationales ainsi que les efforts nationaux d'appui à ceux-ci, et dont l'objectif primordial du SNU est d'appuyer leur formulation et leur mise en œuvre.

Le Mali est un des pays qui ont été sélectionnés en 1997 pour la phase pilote de l'exercice UNDAF. La situation du Mali est caractérisée, entre autres, par :

- une bonne performance économique depuis 1994 ;
- un environnement politique positif dans l'ensemble (en dépit des difficultés électorales en 1997) marqué par des efforts en matière d'instauration d'un état de droit et de démocratie, la décentralisation et les réformes institutionnelles;
- l'adoption par le Gouvernement de la Note de Stratégie Nationale en juin 1997;
- l'existence d'un vaste cadre de collaboration entre les agences du SNU, les Agences bilatérales, les ONGs, les institutions financières internationales (IFIs);
- l'existence des Plans d'investissement Sectoriels (Santé, Education), auxquels ont pleinement participé l'ensemble du SNU et les IFI;
- l'harmonisation des cycles de programmation des Fonds et Programmes (UNICEF, FNUAP, PNUD, PAM).

En outre, tout comme le Vietnam, le Mali a été choisi comme pays pilote pour apprécier le degré de complémentarités et de synergies entre le processus UNDAF et le Cadre d'Assistance Stratégique de la Banque Mondiale (CAS), dont les calendriers d'élaboration se sont déroulés parallèlement (« *parallel processing* »).

Bien que le contexte décrit ci-haut semble favorable à l'exercice UNDAF, il reste néanmoins évident que de nombreux facteurs contraignants n'ont pas permis à ce que le processus se déroule comme on l'aurait souhaité. Parmi ces facteurs, on peut citer : le fait qu'au niveau de terrain, personne n'avait été impliquée dans la conception, l'élaboration et la formation sur l'UNDAF; la concertation tardive avec le Gouvernement et les autres partenaires ; l'adaptation des directives du processus UNDAF au contexte particulier du Mali, où les phases de négociation de la plupart des nouveaux programmes étaient déjà terminées; l'absence de clarté quant au niveau de participation et d'implication des différentes agences, notamment la Banque Mondiale et le FMI.

Une particularité majeure du contexte de déroulement du présent processus UNDAF au Mali, est qu'au lancement de cet exercice, la plupart des Fonds et Programmes venaient d'approuver (ou étaient sur le point de le faire) leurs nouveaux programmes de coopération (1998-2002) avec le pays. Toutefois, l'exercice a été utile et important dans la mesure où il a permis aux différentes agences de partager systématiquement les informations sur leurs programmes, d'œuvrer ensemble à une tâche commune, et de vérifier la cohérence et la complémentarité de leurs programmes. Le processus UNDAF a beaucoup approfondi l'esprit de collaboration et de « famille », et qui doit subsister en permanence au sein du système. Par ailleurs, l'exercice UNDAF a été une opportunité spéciale voire une école pour examiner minutieusement le cadre d'intervention du Système des Nations Unies au Mali. Ainsi, le processus s'est avéré aussi important que le produit final.

Ce document consacre toute une section (section 1) sur le déroulement de ce processus de préparation UNDAF au Mali ainsi que les leçons que l'on peut tirer pour l'avenir. La section 2 présente l'analyse de la situation, suivie par les priorités et politiques de développement du Mali (section 3) y compris les réponses données aux initiatives internationales. Les leçons tirées et les implications pour l'UNDAF sont présentes dans la section 4, suivies par le plan cadre commun de l'UNDAF, qui comprend la suite donnée par le Système des Nations Unies aux priorités nationales dans la section 5.

1. Résumé du processus d'établissement de l'UNDAF

Le processus UNDAF a effectivement démarré avec la mission des facilitateurs et la disponibilité des Directives (Guidelines) en français en décembre 1997. La mission a permis à l'équipe de pays d'obtenir les éclaircissements nécessaires sur les procédures, sur la participation au processus, les particularités de l'exercice dans le cas du Mali où la préparation des programmes de pays des différentes agences était assez avancée, sur le niveau d'appropriation interne du processus dans les agences, et enfin, sur les étapes à suivre particulièrement en ce qui concerne le Bilan Commun du Pays.

Les Directives

Les directives ont servi de guide dans l'exercice et ont été adaptées au contexte du Mali. La non disponibilité de la version française a retardé le démarrage de l'exercice.

Participation à l'exercice

Toutes les Agences du système, y compris les Institutions Financières Internationales (IFI), représentées à Bamako, se sont engagées à participer au processus UNDAF. De ce fait, elles ont effectivement pris part aux travaux des trois groupes thématiques et produit des contributions spécifiques selon leurs domaines de compétence. On a également enregistré les contributions de certaines Agences non représentées à Bamako, notamment l'ONUDI, le BIT et le Programme VNU.

Méthodologie Adoptée

Avant l'arrivée de la mission des facilitateurs en décembre 1997, l'équipe de pays avait envisagé la possibilité de recourir aux services d'un consultant national pour appuyer le Système du Coordinateur Résident et son équipe à rédiger le document UNDAF. Mais en définitive, l'équipe de pays a opté pour la mise en place d'un comité de pilotage (composé des représentants de UNICEF, PNUD, PAM, FAO) et des Groupes thématiques ouverts aux cadres de toutes les Agences. Sur la base des douze groupes thématiques auparavant mis en place dans le cadre du Comité Administratif de Coordination des N.U. (CAC), l'équipe de pays a, pour les besoins de l'exercice, procédé à un regroupement en trois grands groupes autour des thèmes suivants :

1. **Gouvernance** : la bonne gouvernance/administration; les droits de la personne/cadre juridique; la gestion post-conflit; les ONGs/la société civile; la décentralisation/participation communautaire; la planification du développement; la gestion macro-économique; la stratégie de lutte contre la pauvreté; l'amélioration des statistiques sociales et économiques;
2. **Secteurs Sociaux** : Education, Santé>Action Sociale, Eau/hygiène/assainissement, Population, Communication pour le Développement;
3. **Secteurs Productifs** : Développement Rural/Sécurité alimentaire, Environnement; la Prévention et gestion des catastrophes; mines; industrie/artisanat; les Télécommunications; l'urbanisme/habitat; l'énergie

Ce regroupement a été fait, comme recommande dans les directives de l'UNDAF, dans le souci de dépasser les approches sectorielles, car la plupart des problèmes de développement à considérer dans cet exercice exigeront l'adoption d'orientations intersectorielles.

Le comité de pilotage a eu comme tâche d'orienter, d'animer et de capitaliser les travaux des groupes thématiques, et les contributions individuelles des Agences. Il a également procédé à la synthèse et la mise en cohérence des contributions pour aboutir aux différentes versions soumises à l'appréciation de l'équipe de pays. Le comité a aussi pris l'initiative de compléter les directives, notamment par rapport au plan du document, et de les adapter au contexte du Mali.

L'élaboration du document UNDAF est passée par plusieurs étapes dont les plus importantes sont :

- La mission des 3 facilitateurs a eu lieu du 1 au 5 décembre 1997.
- Plusieurs rencontres spéciales sur UNDAF et les rencontres mensuelles des Chefs d'Agences allant de la période de décembre 1997 à avril 1998
- La mise en place des groupes de travail et suivi de leurs travaux
- La collecte de plusieurs documents de travail issus des différentes Agences
- L'analyse des documents collectés
- L'élaboration du Bilan Commun
- Plusieurs sessions de travail du comité de pilotage
- Les ateliers de travail regroupant les Chefs d'Agences, les membres des groupes thématiques et le comité de pilotage, le 6 avril 1998 et le 21 avril 1998

- Atelier de consultation avec le Gouvernement et les autres partenaires, le 26 mai 1998

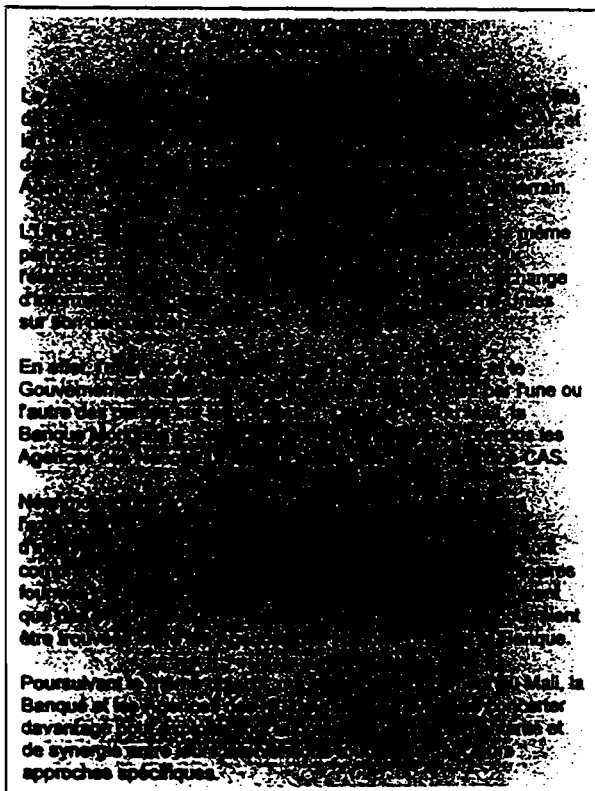
Valeur Ajoutée

L'exercice a permis d'identifier et de mettre en exergue les synergies et les complémentarités dans les différents programmes des Agences. De même, il a favorisé une meilleure connaissance mutuelle des programmes, mandats, missions des Agences, ce qui a renforcé, notamment au sein des groupes thématiques et le comité de pilotage, l'esprit d'équipe.

Bien que la plupart des programmes de pays ait été déjà élaborés, l'exercice a permis d'approfondir l'examen conjoint desdits programmes et d'identifier des possibilités de collaboration plus opérationnelles. L'opportunité offerte pour l'autocritique et l'acquisition d'une certaine expérience de concertation approfondie et systématique ont permis la formulation des recommandations utiles pour une meilleure coordination dans le futur.

Leçons tirées du présent processus

1. Les Directives étaient trop longues et imprécises, donc difficiles à exploiter. Il serait préférable de les réviser afin qu'elles soient plus conceptuelles mais à la fois précises, digestibles, et utilisables, tout en restant flexibles et adaptables aux conditions de pays.
2. Le calendrier fixé était trop court ne tenait pas compte du caractère pilote de l'exercice, donc, de sa complexité.
3. Afin de maintenir le momentum généré par le processus et de renforcer l'esprit de l'UNDAF, il y a un besoin de mettre en place des mécanismes de suivi au niveau terrain.
4. Il y a une nécessité d'adapter l'exercice dans les pays où UNDAF a démarré après l'élaboration des différents programmes de pays.
5. L'exercice a fait ressortir le besoin d'harmonisation, autant que faire se peut, des cycles de programmation de toutes les agences (y compris les Agences Spécialisées).
6. Pour le futur, il est nécessaire de réfléchir et de clarifier l'articulation des deux exercices NSN et UNDAF dans le sens d'une plus grande complémentarité et efficacité notamment au niveau des mécanismes de suivi et évaluations.
7. Il serait utile de renforcer les liens tout au long du processus entre l'UNDAF et le CAS de la Banque Mondiale afin de faire ressortir la complémentarité et l'interface entre ces deux exercices cadres.
8. L'équipe de pays doit trouver des voies et moyens pour une plus grande participation du personnel de toutes les Agences dans le processus afin d'accroître la qualité et d'encourager l'appropriation du produit.
9. Le recours à un comité de pilotage composé des cadres des différentes agences a permis une plus grande appropriation interne du processus. Les agences doivent faciliter la participation des membres de l'équipe autant que possible, notamment à travers une bonne planification du temps disponible de chaque membre en fonction de leurs autres responsabilités.
10. Il faut clarifier l'implication et les différents modes de consultation avec le Gouvernement et les autres partenaires dans l'exercice. Pour les besoins du présent exercice, l'équipe de pays a préféré, par consensus, avancer en s'assurant tout au long toutes les agences ont la même compréhension du processus et par la suite le gouvernement et les autres partenaires ont été consultés pour faire des commentaires et des suggestions sur le produit élaboré au niveau interne et cela à un stade plus avancé de l'exercice. Les concertations avec le gouvernement et les autres partenaires ont permis de vérifier que les axes stratégiques de développement retenus dans le document correspondent bien aux priorités du pays et que les réponses des agences du SNU s'inscrivent aussi bien dans les domaines définis dans la note de stratégie nationale. Pour les partenaires gouvernementaux, l'exercice aurait gagné en abordant les questions de collaboration entre le SNU et les autres partenaires au développement. Ainsi, aurait pu mieux paraître le rôle catalyseur du système des Nations Unies dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques et programmes sectorielles, dans la conception et la mise en oeuvre des réformes institutionnelles, dans le développement des capacités nationales et dans le renforcement de la collaboration avec les autres



partenaires au développement.

11. Le processus UNDAF a beaucoup approfondi l'esprit de collaboration et de famille et pour cela, le processus s'est avéré aussi important que le document produit.

Toutefois, l'exercice a mis en exergue des interprétations diverses sur les objectifs futures et le devenir de l'UNDAF:

Ainsi par exemple,

- l'UNDAF est-il un cadre stratégique ou un cadre de programmation?
 - L'exercice doit-il aboutir à un programme commun pour tout le système ou doit-il permettre l'élaboration d'une stratégie d'intervention commune qui favorise l'harmonisation, la mise en cohérence, les synergies et les complémentarités entre les différents programmes des Agences dans le respect de leur mandat, leur compétence, leur processus interne de prise de décision. Néanmoins, le processus a permis à l'équipe de pays d'identifier d'ores et déjà des opportunités supplémentaires de collaboration et de complémentarité au niveau de certaines activités opérationnelles communes aux diverses agences. Des actions concrètes sont entreprises pour mieux valoriser ces acquis (dossier Nord Mali, projet urbain Niamakoro...).
12. *Il y a lieu de mieux préciser le traitement futur des leçons tirées de l'exercice et des recommandations qui en découlent, notamment, ceux qui pourraient engager les sièges des Agences ou influencer leurs décisions futures pour une meilleure coordination des actions sur le terrain. L'engagement des différents sièges dans la conduite de l'exercice et surtout vis-à-vis des recommandations qui en découlent est un facteur déterminant pour la participation future de leurs représentations à cet exercice.*

2. Analyse de Situation du Mali

2.0 Bilan Commun des Indicateurs de Pays (CCA)

L'équipe de pays n'a pas fait tout l'exercice d'élaboration d'un bilan commun des indicateurs socio-économiques tel que recommandé dans le document guide d'élaboration d'un document UNDAF L'option prise a été de recourir à l'Observatoire du Développement Humain Durable et la Lutte contre la Pauvreté, qui est la structure nationale habilitée pour un tel exercice est en cours d'opérationnalisation avec l'appui du PNUD et de la Banque Mondiale.

L'objectif à terme de l'Observatoire est de rassembler, produire et analyser périodiquement toutes les données de base sur le développement en général et qui seront utilisés par le gouvernement et les autres partenaires au développement.

La plupart des données utilisées dans le document UNDAF sont donc issues des informations existantes en traitement par l'Observatoire en rapport avec la Direction Nationale des Statistiques et de l'Informatique.

Toutes les données citées ne sont pas encore nécessairement validées au niveau national mais dans le cadre de l'exercice UNDAF, elles ont fait l'objet d'un consensus général au sein du système. Il est escompté que des données formellement validées par tous les acteurs au développement seront disponibles au Mali, une fois que l'Observatoire du DHD et la Lutte contre la Pauvreté sera plus opérationnelle.

2.1 Population

La population du Mali était estimée à 8,4 millions d'habitants en 1992, et 9,4 millions en fin 1997. Elle est féminine à 51,1%. Elle se caractérise aussi par sa jeunesse (48,7% des moins de 15 ans contre 6% des plus de 60 ans) par une urbanisation croissante (27,6 % en 1997 contre 24,9 % en 1992) et une faible occupation du territoire (7,5 habitants au km²). L'espérance de vie à la naissance est estimée à 48,8 ans par les services statistiques. La population malienne croît à un rythme annuel moyen de 2%, mais son rythme d'accroissement naturel est de 3,4 %. Ceci est notamment dû à un taux de fécondité élevé (6,7 enfants par femme), au mariage précoce pour les femmes (16 ans pour 50 % des femmes contre 25,8 ans pour les hommes), et à une mortalité infanto-juvénile estimée à 238 pour mille (période 1991-96), qui a accusé une baisse au cours des dernières années par rapport à son niveau de la période 1981-85 (292 p.mille). La mortalité maternelle reste encore élevée bien qu'elle ait baissé de 700 à 577 décès pour 100 mille naissances vivantes pour la période 1991-96.

2.2 Santé et Action Sociale

La morbidité et la mortalité élevées au Mali s'expliquent pour une large part par une faible couverture sanitaire, (un lit d'hospitalisation pour 2 390 habitants) et par un encadrement insuffisant (un médecin pour 18 000 habitants, un infirmier d'état pour 15 000 habitants et une sage femme pour 22000 habitants). Ces éléments ainsi que le faible accès de la population au centre de santé le plus proche (30% dans un rayon de 5 km et 40% dans un rayon de 15 km), concourent à l'explication selon laquelle la population ne recourt aux services de santé qu'en cas d'extrême nécessité. Mais l'insuffisance des ressources allouées au secteur (7 à 8% du budget de l'Etat), un environnement naturel propice aux maladies infectieuses et parasitaires, l'accès

difficile à l'eau potable, la Malnutrition Proteino-Energétique (MPE) et les carences spécifiques (iode, vitamine A) les problèmes de nutrition, d'analphabétisme et d'hygiène participent aussi à l'explication des taux élevés de morbidité et de mortalité. Une forte disparité en matière d'offre de services de santé est particulièrement remarquable. Le district de Bamako concentre près de la moitié du personnel socio-sanitaire, et sa couverture en lits d'hospitalisation est 4 fois supérieur à la moyenne nationale, les régions les plus dépourvues étant Mopti et Koulikoro. Depuis l'avènement de la politique sectorielle de santé et population (1992), on assiste à une plus grande participation des communautés à la gestion des problèmes à travers les associations des santés communautaire. Le pays compte aujourd'hui plus de 250 centres de santé communautaire (CSCoM) opérationnelles et 300 associations de santé communautaire (ASACO).

La population malienne fréquente peu les services de santé (30%), mais les centres urbains font exception (57% pour Bamako) tandis que les régions de Kayes, Mopti et Tombouctou ont des taux inférieurs à 20%. La fréquentation des services PMI par les femmes enceintes et des services de planning familial (48%) s'en ressent, tandis que les accouchements assistés en milieu hospitalier restent faibles (30%). Ici aussi Bamako fait exception avec 79%, alors que Kayes et Mopti arrivent à peine à 20%. L'assistance à l'accouchement est principalement assurée par des infirmières (23%) et des sages femmes (16,3%), rarement par des médecins (1%). Ces données doivent être mises en relation avec la prévalence de la contraception : 7,9% dont 5,0% selon une méthode moderne avec un niveau élevé à Bamako (16,4%) et très faible à Kayes (2,5%), Ségou (2,9%) et Mopti (1,5%). La couverture vaccinale pour les enfants est également faible. En effet, seuls 31,5% des enfants de moins de 2 ans avaient reçu tous les vaccins recommandés (BCG, DTC, Polio, Rougeole) avec une prévalence plus élevée pour le BCG (76,3%) et une couverture plus importante pour les centres urbains (52% contre 24% pour le monde rural).

Les maladies les plus fréquentes au Mali sont : le paludisme, la tuberculose, les infections respiratoires, les maladies diarrhéiques et les maladies cardio-vasculaires. Elles sont responsables de la mortalité selon l'ordre suivant : paludisme, maladies cardio-vasculaires, tuberculose. Une des principales cause de mortalité des enfants est la diarrhée (25% des cas). Les six autres principales maladies de l'enfance sont : la tuberculose, la polio, la méningite, la coqueluche, le tétanos et la rougeole. Quant à la mortalité maternelle (577 pour 100 mille naissances vivantes), elle équivaut aussi à un cas sur 24 de décès pour cause maternelle. La prévalence du VIH/SIDA est estimée à 3% dont 2,4% pour les hommes et 3,4% pour les femmes. La prévalence étant plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural.

Principaux Problèmes de Santé y compris les problèmes d'approche

- Taux de mortalité maternelle, infantile, et infanto-juvénile élevés;
- Prévalence élevée des handicaps et incapacités permanentes notamment chez les enfants et les femmes ;
- Prévalence et incidence élevées des maladies infectieuses (paludisme, méningite, rougeole, etc.),
- Insuffisance des ressources financières allouées à la santé et à l'action sociale;
- Insuffisance qualitative et quantitative du personnel socio-sanitaire à tous les niveaux et leur mauvaise répartition ;
- Accessibilité limitée des services de santé
- Insuffisance de l'assainissement et mauvaises conditions d'hygiène
- Contexte de pauvreté;
- Taux de croissance démographique élevé;
- Faiblesse des systèmes d'information
- Mariages et grossesses précoces.

Principaux problèmes d'action sociale y compris les problèmes d'approche

- Insuffisance des ressources financières allouées à l'action sociale;
- Contexte de pauvreté;
- Taux de croissance démographique élevé;
- Faiblesse de l'exercice et de la jouissance des droits civils de l'enfant;
- Caractère discriminatoire de certains textes législatifs et réglementaires et des pratiques coutumières à l'égard des femmes;
- Insuffisance de protection sociale et prise en charge des besoins spécifiques des groupes défavorisés.

2.3 Éducation

Le niveau d'alphabétisation demeure extrêmement faible. Celui des femmes en particulier (14,1% en 1994 selon l'EMCES contre 32,3% pour les hommes). L'alphabétisation dépasse les 50% à Bamako et est très faible dans les régions de Tombouctou, Mopti et Ségou où elle n'atteint pas 16% dans l'ensemble. Elle n'atteint pas les 10% pour les femmes dans cinq régions (Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao).

Au niveau de la scolarisation, le taux brut de scolarisation au 1^{er} cycle du fondamental connaît une croissance continue : il est

passé de 25,2% en 1991/92 à 42,3% en 1995/96¹. Cette croissance résulte d'une part des progrès dans la scolarisation et d'autre part, de la prise en compte récente des différents types d'enseignement, y compris les médersas dans les statistiques scolaires. Cette évolution remarquable de la scolarisation a été beaucoup marquée en faveur des garçons dont le taux dépasse désormais la barre des 50% en 1995/96, tandis que celui des filles atteint à peine 33,4%. Au niveau régional, c'est la région de Mopti, suivie par Tombouctou et Gao et Kidal qui accusent un retard important dans la scolarisation. Ces régions atteignent à peine les taux de 25% dans l'ensemble et moins de 20% pour les filles. Mais le rendement interne du système est encore faible : les taux de redoublement (16%) et d'abandon (6%) sont élevés, tandis que les taux de réussite en fins des 1^{er} et 2nd cycles du fondamental sont en décroissance.

Au niveau de l'encadrement, le ratio élève/maître dépasse 60 et la proportion des femmes dans le personnel enseignant du fondamental est faible (21%). Cette proportion est encore plus faible aux autres niveaux d'enseignement.

Le budget alloué à l'éducation représente 22,7% du budget de l'État et 43% du budget de l'éducation est consacré au premier cycle de l'enseignement fondamental. L'essentiel de ces dépenses va aux salaires (78% pour le fondamental), aux bourses pour le supérieur (57%) tandis qu'une faible proportion est consacrée au matériel didactique (7% pour le supérieur et 14% pour le fondamental en 1995/96).

Principaux Problèmes d'éducation y compris les problèmes d'approche

- Faible taux de scolarisation (préscolaire, éducation de base, alphabétisation des adultes, enseignement technique et professionnel, enseignement supérieur) et des disparités entre les régions, milieux urbain/rural et les sexes
- Faible capacité d'accueil (structures d'éducation et de formation)
- Faible rendement interne et externe;
- Faible capacité de gestion du système éducatif;
- Faible efficacité du système éducatif et système d'information inapproprié ;
- Faible taux d'alphabétisation des populations, surtout des femmes ;
- Inadéquation de l'éducation et de la formation pour l'emploi
- Faible importance accordée à la formation technique et professionnelle
- Insuffisance du financement exacerbée par une répartition déséquilibrée des ressources allouées à l'éducation;
- Taux de croissance démographique élevé;
- Contexte de pauvreté.

2.4 Alimentation, nutrition et sécurité alimentaire

Depuis près d'une dizaine d'années, la production agricole et particulièrement céréalière est globalement satisfaisante (2,181 millions tonnes en moyenne 1992-1997). Toutefois, elle cache de fortes disparités au niveau régional : les déficits céréaliers relativement importants dans les régions de Kidal, Gao, et Tombouctou, et une situation d'équilibre précaire à Mopti. Par ailleurs, cette production est très liée aux aléas climatiques sans oublier les risques réels des catastrophes naturelles (exemple de catastrophe naturelle).

Le régime alimentaire étant caractérisé par une faible diversification, la nutrition de la population, celle des enfants et des mères en particulier s'en ressent. Les enquêtes menées depuis 1987 font apparaître une prévalence inquiétante de la malnutrition : le retard de croissance (malnutrition chronique) est passé de 24% en 1987 à 33% en 1995/96 soit une augmentation de 9%, l'émaciation (malnutrition aiguë) a plus que doublé, passant de 11% à 24,5% ; l'insuffisance pondérale à la naissance est passée de 31% à 43%, soit une dégradation de 12%. Les enfants du milieu rural sont plus atteints que ceux du milieu urbain.

Cette dégradation aurait été sans doute encore plus importante si l'allaitement maternel n'était pas généralisé au Mali (99%). Mais le fait qu'une forte proportion des femmes soient atteintes de malnutrition aiguë (16%) ou d'obésité (8%) influe aussi sur les indicateurs de malnutrition des enfants, et plus particulièrement l'indice pondéral. La malnutrition constitue une cause fondamentale d'une grande proportion des décès des enfants de moins de 5 ans. Le niveau de malnutrition des femmes est plus élevé à Mopti, Kayes et Sikasso que dans le reste du pays. En moyenne les dépenses consacrées à l'alimentation représentent 83% des revenus. Les facteurs culturels sont incriminés dans le phénomène de la malnutrition au Mali (les modes de répartition alimentaires au niveau familial défavorisent les enfants et les femmes).

Une analyse de la vulnérabilité à l'insécurité peut être une autre façon d'appréhender les questions liées à l'alimentation/nutrition. Bien que les indicateurs relatifs méritent d'être améliorés, ceux qui sont disponibles révèlent un taux de vulnérabilités de 10.5%

¹ Chiffres provenant du *Rapport du Développement Humain Durable du Mali*, 1997 (publication en cours)

au sein de la population en 1997, contre 16.6% en 1995. Les zones à risque se situent au nord du 14^e parallèle. Les populations de ces zones étant confrontées à des variations marquées des productions agricoles dans le temps et dans l'espace.

Les caractéristiques suivantes sont observées:

- i) vulnérabilité très faible dans les zones d'exploitation des terres irriguées de décrue,
- ii) vulnérabilité faible ou léger dans les zones de culture de terres sèches pratiquant l'agriculture pluviale, l'agro-pastoralisme et/ou la pêche;
- iii) vulnérabilité modérée ou haute, dans les zones de pratiques pastorales.

Problèmes de Nutrition et d'alimentation y compris les problèmes d'approche

- Forte prévalence des malnutritions protéino - énergétiques chez les enfants de 3 mois à 5 ans et d'âge scolaire;
- Forte fréquence des carences en micro- nutriments (vit A, fer, Iode) ;
- Proportion élevée des faibles poids à la naissance ;
- Persistance de certaines pratiques nutritionnelles néfastes pour la santé (les personnes âgées, les femmes enceintes et les enfants)
- Insuffisance des ressources allouées à la lutte contre la malnutrition ;
- Manque d'une politique nutritionnelle cohérente ;
- Faiblesse des systèmes de santé ;
- Faible niveau de formation du personnel socio - sanitaire à tous les niveaux ;
- Contexte de pauvreté;
- Multiples grossesses précoces ou tardives rapprochées ;

Principaux Problèmes de développement rural/sécurité alimentaire - environnement - prévention/gestion des catastrophes et des crises

- Étendue du territoire national avec forte proportion des zones arides et semi-arides soumises à une désertification accentuée ;
- rigueur du climat caractérisée par l'insuffisance et la mauvaise répartition des pluies et par des sécheresses périodiques, rendant le secteur productif rural fragile et aléatoire;
- forte dégradation des ressources naturelles renouvelables du fait de la désertification, de l'inadéquation entre la consommation des ressources et leur rythme de renouvellement et de l'inadéquation des systèmes actuels et des technologies utilisées pour la production ;
- détérioration du cadre de vie des populations, due à la pollution et à des nuisances d'origines diverses ;
- contraintes organisationnelles, institutionnelles, économiques et financières pour la transformation des potentialités importantes sur le plan humain et physique, en opportunités de développement du secteur rural ;
- faible accès des femmes aux ressources;
- faible participation et manque de professionnalisme des acteurs/promoteurs du développement rural ;
- insuffisance du système de sécurité alimentaire pour faire face à une crise alimentaire majeure ;
- manque d'alimentation constituant la dimension la plus importante de la pauvreté dans le pays ; et caractérisée surtout pour l'inaccessibilité d'une partie importante de la population aux aliments de base et un déséquilibre nutritionnel accentué au sein des couches pauvres/défavorisées de la population ;
- Insuffisance de mesures et appropriation de technologies visant un développement durable du secteur;
- Faible intégration aux marchés régionaux et internationaux de produits agricoles.

2.5 Ressources en Eau et en Terres, Conditions du Milieu

Les deux fleuves (le Niger et le Sénégal) et leurs affluents fournissent l'essentiel des ressources en eau pérennes (50 milliards de m³ d'écoulement annuel moyen) Les réserves en eau souterraines sont estimées à 2 700 milliards de m³ avec un potentiel renouvelable de 66 milliards de m³. Les eaux souterraines sont exploitées à moins de 0,2% du potentiel. Malgré les efforts consentis au cours des dernières années, l'accès à l'eau potable reste encore limité à 43% des villages en milieu rural (norme : 20l/hab/j) et les adductions en eau potable dans les centres urbains représentent une desserte de 62% en 1996, dont 25% de branchements privés. En matière d'assainissement, les données disponibles montrent qu'environ 47% des ménages ne disposaient pas de lieu d'aisance en 1987. Cette proportion était de 33% en 1993, tandis que 64% de la population disposait de latrines et 3% de chasses d'eau. Cependant, les enquêtes EDS 1995-96 ont démontré que 8% seulement des ménages disposait de toilettes adéquates (19% en milieu urbain, 4% en milieu rural). Les régions de Mopti, Tombouctou et Gao sont les plus dépourvues en latrines.

Le potentiel des terres aptes à la culture irriguée est d'environ 2,2 millions d'hectares dont 600 milles à partir des ressources en eaux de surface pérennes. Les données les plus récentes (1992) répartissent l'utilisation des terres comme suit : terres arables 1,7% du territoire ; prairies et pâturages 25% du pays; forêts et terrains boisés 5,6% des terres; superficie irriguée 10% des terres arables; autres terres 67% du pays. Il est à noter que la croissance démographique exerce une grande pression sur les terres arables et les forêts et terrains boisés. La consommation de bois s'accroît au rythme de 3,25% par an dont les 94% en bois de chauffe (équivalent à 400 000 ha de bois/forêts) car 97% de la population utilise le bois et le charbon de bois pour ses besoins énergétiques. Quant à la desserte en énergie électrique, elle concerne seulement 9% de la population urbaine.

Principaux problèmes d'eau, hydraulique, hygiène et assainissement y compris les problèmes d'approche

- insuffisance des taux de couverture des besoins en eau :
 - Eau de boisson : 46 % en milieu rural
51 % en milieu urbain et semi-urbain.
 - Eau pour le cheptel : 60 %
- fonctionnement non optimal des installations existantes
- régression et l'insalubrité
- forte incidence des maladies hydro – fécale
- infections diarrhéiques, paludisme, l'onchocercose, la schistosomiase et le ver de Guinée
- corvée de l'eau pour les femmes;
- Taux de croissance démographique élevé.
- insuffisance des aménagements avec maîtrise de l'eau pour atteindre des objectifs de sécurité alimentaire et d'autosuffisance alimentaire : (taux aménagement 55 %; taux d'exploitation 30 %).
- inadaptation du cadre législatif et réglementaire pour la gestion de l'eau et le développement du secteur surtout dans le contexte de la décentralisation et de la privatisation.
- faiblesse du système d'information sur les ressources en eau et de la base de données pour les divers usages.
- détérioration progressive de la qualité chimique et organique des eaux de surface pérennes (pesticides et fertilisants ; eaux usées domestiques, pollutions artisanale et industrielle).
- systèmes d'entretien et de maintenance des équipements hydrauliques peu performants.
- financement du secteur de l'eau dépendant essentiellement de l'extérieur.
- capacités nationales et locales peu développées pour la mise en valeur des ressources en eau et l'exploitation durable des équipements.

2.6 Cadre macro-économique et pauvreté

Depuis 1994, le PIB global connaît une croissance positive supérieure à celle de la population. Le PIB par habitant est estimé à 143 900 FCFA (\$280) en 1996 et le revenu par tête à 153 700 FCFA (environ \$ 300). Quant à l'inflation mesurée par le déflateur du PIB, elle est de plus en plus maîtrisée après avoir enregistré une hausse de 33,2% à cause de la dévaluation, elle était estimée à 6,3% en 1996. La hausse des prix à la consommation est passée de 24,8% à 6,5% au cours de la même période. La situation des finances publiques se raffermi de plus en plus : après un déficit de 13,4% du PIB en 1994, celui-ci se réduit progressivement pour se situer à 7,9% en 1996 sur base des engagements. Il est de même de la balance des paiements. Celle-ci connaît une amélioration car son déficit a été réduit de 16,9% du PIB en 1994 à 14,7% en 1996 (transferts non compris).

Mais l'endettement extérieur a atteint des proportions inquiétantes: de 105% du PIB en 1991, il se situe à 111% en 1996 après avoir atteint 141% en 1994. Le service de la dette accapare environ 30 des recettes d'exportation. Pour se faire une idée du poids du service de la dette, il y a lieu de le mesurer aux dépenses consacrées à la santé et/ou à l'éducation: en 1996 le service de la dette représentait environ 9 fois les dépenses courantes de santé, 5 fois les dépenses affectées à l'enseignement fondamental et 3.5 fois les dépenses combinées de santé et du premier cycle de l'enseignement.

Donc, malgré les progrès remarquables accomplis dans la gestion macro-économique, le poids de la dette sur l'économie du Mali handicape la focalisation des investissements sur les infrastructures et secteurs de base (transports, santé, éducation, etc...) De ce fait, il s'avère nécessaire de renégocier les réaménagements de cette dette pour dégager des ressources pour le développement de l'éducation, la santé, des infrastructures de base nécessaires à la croissance économique et la réduction de la pauvreté.

L'évolution des indicateurs macro-économiques n'est pas allée cependant dans le même sens que l'évolution de la pauvreté. Les indicateurs relatifs à l'alimentation et la nutrition sont une première approximation de l'incidence du phénomène de pauvreté. L'exploitation des données de l'EMCES (1994) révèle que 69% de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté. Une estimation sommaire basée sur certaines tendances laisse penser que la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté se serait accrue d'environ 4% entre 1994 et 1996. Le seuil de pauvreté était estimé à 77.204 FCFA en 1994 et à 102.971 FCFA en 1996. L'IDH calculé pour 1994 se situait à 0,251 en 1994 contre 0,309 en 1996. La population rurale est plus touchée par la pauvreté que la population urbaine. Les régions les plus touchées par la pauvreté sont Mopti, Ségou et

Sikasso. Bien que les femmes soient les plus touchées par le phénomène de pauvreté, les disparités entre les sexes ne semblent pas suffisamment significatives au niveau des données exploitées.

L'emploi est devenu un défi majeur auquel se trouve confronté le Mali. Bien que les données disponibles ne soient pas fiables, on note que les demandes d'emploi enregistrées en 1995 sont 6 fois plus importantes que l'offre, que le secteur privé devance le secteur public en matière d'offre (63% contre 37%) et que les principales branches pourvoyeuses d'emploi en 1996 dans le secteur moderne (salaires moyen : 79.417 FCFA) sont les services à la collectivité (21,6%), les industries manufacturières (23,9%), le transport (15,4%), le commerce (10,4%), et les BTP (6,6%). Le marché d'emploi se caractérise aussi par un recours plus élevé à l'emploi temporaire que l'emploi permanent (dans une proportion de 5 à 1). Pendant que le taux de chômage urbain atteint 9,5% en moyenne, celui du monde rural ne dépasse pas 1,5%. Il est à noter que l'agriculture occupe l'essentiel de la main d'œuvre malienne (82%). Par ailleurs, la situation de l'emploi des jeunes a tendance à s'aggraver en raison de l'arrivée de 3000 diplômés chaque année sur le marché du travail. La profondeur, l'incidence et la sévérité de la pauvreté dégagées à partir des données de 1994 traduisent l'importance des efforts qu'il convient de réserver à la lutte contre la pauvreté.

Principaux problèmes d'emploi y compris les problèmes d'approche

- Déséquilibre de l'emploi (marché, genre, géographique, etc.);
- Assise économique étroite et fragile;
- Système de formation inadapté aux besoins du marché de l'emploi;
- Insuffisance organisationnelle (développement secteur privé, cadre institutionnel du secteur public);
- Contexte de pauvreté;
- Etroitesse du marché d'emploi dans le secteur moderne;
- Système d'information sur le marché du travail et de l'emploi peu organisé;
- Taux de croissance démographique élevé.

Principaux Problèmes des autres secteurs productifs (mines, transports, énergie, urbanisme/habitat, industrie/artisanat) y compris les problèmes d'approche

- faible apport des productions minières et du secteur secondaire dans le PIB au regard des potentialités identifiées ;
- inadaptation du cadre réglementaire, législatif et institutionnel;
- insuffisance des ressources humaines techniques et financières;
- faible implication du secteur privé national;
- inexistence de mécanisme de financement des activités de petites et moyennes entreprises minières, créatrices d'emploi ;
- insuffisance notoire des infrastructures et du matériel de transport intérieur, surtout en ce qui concerne les besoins de désenclavement des zones de production rurale, industrielle et minière;
- faible accès des populations et des grands secteurs économiques à l'énergie au meilleur coût ;
- forte dépendance du secteur des énergies modernes des produits pétroliers et valorisation très insuffisante des énergies nouvelles et renouvelables, notamment l'hydroélectricité et le solaire;
- rôle encore trop important des ressources en biomasse dans la satisfaction des besoins en énergie domestique ;
- forte croissance de la population urbaine dans un contexte de développement anarchique et déséquilibré des centres urbains ;
- forte détérioration du cadre de vie des populations due au déficit important entre la demande et l'offre de services municipaux, à la pollution sans cesse croissante et à des nuisances d'origines diverses ;
- faible part du secteur industriel dans la formation du PIB et faible productivité et compétitivité du secteur;
- faible valorisation des productions agricoles à travers des industries de transformation, surtout dans les filières porteuses ;
- marché de l'habitat et du foncier faiblement organisé;
- place importante d'un secteur informel et non structuré dans le domaine de la transformation des matières premières et de l'artisanat au niveau national.

2.7 Communication

Au Mali, 56% des ménages possèdent un poste de radio et 8% un poste de télévision (EDS II 1995-96). Plus du tiers des femmes (36,4%) n'ont accès à aucun des médias. Selon les caractéristiques socio-démographiques, l'accès aux médias décroît avec l'augmentation de l'âge. Les femmes les plus jeunes sont donc les plus "exposées" à l'information. L'accès est beaucoup plus important en milieu urbain, et plus particulièrement à Bamako, qu'en milieu rural. De même, les femmes ayant fréquenté l'école ont plus d'accès aux médias que celles sans instruction: parmi les femmes de niveau secondaire ou supérieur, 80% regardent la télévision, 93% écoutent la radio et 66% lisent des journaux, alors que 42% des femmes sans instruction n'ont accès à aucun des médias (EDS II 1995-96).

Principaux Problèmes de communication y compris les problèmes d'approche

- inexistence d'une communication sociale favorisant le dialogue, la concertation, la mobilisation et la participation à l'analyse

- des situations à la prise de décisions, à la planification et à la gestion du développement ;
- insuffisance notoire de la communication éducative devant fournir l'information et les savoirs techniques dont les populations ont besoin pour être en mesure d'agir;
 - communication institutionnelle (entre les institutions et les secteurs de développement) peu efficace pour favoriser une compréhension commune des objectifs et des besoins, une bonne coordination et une gestion cohérente de la politique de développement ;
 - enclavement notoire du pays particulièrement des zones rurales, aggravé par la vétusté et l'insuffisance notoire du réseau de télécommunication pour répondre à une demande de plus en plus croissante.

2.8 Gouvernance

Depuis quelques années, le Mali fait des efforts remarquables en matière de démocratisation et de décentralisation. En matière de démocratisation, on peut illustrer ces efforts par quelques exemples suivants:

- une floraison des ONGs et d'associations de défenses des droits humains, de journaux et de radios privés (notamment l'expansion des radios communautaires);
- une floraison de partis politiques (une soixantaine de partis politiques autorisés) et l'instauration d'un débat démocratique libre dans tout le pays;
- les efforts de réconciliation ayant permis de mettre fin à la rébellion armée et ramener la paix dans les régions du Nord Mali;
- le mérite d'organiser depuis 1992 des élections (même si le processus électoral en 1997 n'a pas eu l'appui d'un nombre des partis de l'opposition).

Quant à la décentralisation, il s'agit d'un processus en cours dont le lancement a été concrétisé par des consultations à tous les niveaux pour aboutir à la définition selon une approche participative des rôles des populations, des collectivités décentralisées et de l'Etat central . Ces consultations élargies ont également facilité le découpage territorial qui a mené à la création de 701 nouvelles communes en plus des 19 à statut urbain. Ce processus de mise en place des collectivités décentralisées devrait culminer avec la tenue des élections communales en 1998 et la mise en place des organes des collectivités locales et régionales ,et aussi du Haut Conseil des collectivités qui parachèvera la mise en place des hautes institutions supérieures de la République. Naturellement, d'autres programmes clés comme ceux de la restructuration et de la modernisation de l'administration sont en cours ou viennent d'être élaborés. Ils visent à améliorer la gestion de l'économie et du développement et à rendre l'administration plus fonctionnelle et capable de pleinement remplir leurs fonctions cautionnées par une justice plus saine et transparente.

Principaux Problèmes de gouvernance y compris les problèmes d'approche

Au titre de la planification et la gestion du développement :

- Fragilité du cadre macro-économique en dépit des résultats encourageants les dernières années;
- le besoin d'encore améliorer le niveau de la mobilisation des ressources budgétaires internes ;
- fragilité du processus de démocratisation ;
- faiblesse du développement régional et local ;
- faible productivité du secteur public;
- faiblesse dans la coordination et de la gestion de l'aide ;
- faible performance du système financier, notamment la fonction d'intermédiation ;
- environnement légal et réglementaire inadapté, et mépris par la population ;
- infrastructures de base peu développées ;
- facteurs de production très coûteux (énergie, eau, transport) ;
- la verticalité dans la conception et la mise en œuvre des politiques sociales ;
- faiblesse du système d'informations économiques, financières, commerciales et statistiques, au niveau central et décentralisé;
- difficulté de collecte, de traitement, et de dissémination des informations.

Au titre des droits humains/cadre juridique :

- difficultés d'asseoir un État de droits et de garantie de droits humains
- différence de perception des droits comme axe central du développement ;
- caractère discriminatoire des textes législatifs et réglementaires et les pratiques coutumières à l'égard des femmes ;
- l'exploitation économique et sociale des enfants et des femmes ;
- faible protection et prise en charge des besoins spécifiques des groupes marginalisés et défavorisés.

LE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF AU MALI

Depuis plus d'un décennie, le Gouvernement du Mali encourage l'application de stratégies participatives dans la planification et la programmation du développement local, basé sur les besoins et les capacités des populations locales.

L'objectif principal de cette approche est de promouvoir une croissance économique durable, en tenant compte des besoins et des capacités des populations locales, et de renforcer les capacités des acteurs locaux.

Le processus participatif implique la participation active des citoyens, des associations, des collectivités locales et des institutions nationales et internationales.

Autres objectifs : améliorer la transparence et la responsabilité, promouvoir la paix et la stabilité, et renforcer la confiance entre les citoyens et les institutions.

Au niveau national, le Gouvernement a mis en place des mécanismes de financement communautaire et des programmes de formation pour les acteurs locaux.

Dans le domaine de la planification, l'approche participative a permis de mieux comprendre les besoins et les capacités des populations locales, et de mieux cibler les interventions.

Compte tenu des défis rencontrés, il est essentiel de poursuivre et d'approfondir cette nouvelle approche, en mobilisant tous les acteurs concernés.

3. Priorités et Politiques du développement au Mali

3.1 Bonne Gouvernance

Les différents thèmes qui seront traités dans cette section revêtent un caractère transversal, c'est à dire, ils touchent l'ensemble des secteurs du développement.

Le Gouvernement du Mali avec l'appui des partenaires au développement y compris le Système des Nations Unies, a engagé une série de réformes macro-économiques, sectorielles, structurelles et institutionnelles avec comme option la promotion de l'économie de marché et la stabilisation de l'économie. L'objectif principal visé par cette orientation est d'améliorer la gestion des finances publiques et créer les conditions favorables pour soutenir une croissance économique durable capable de conduire à une amélioration substantielle du niveau de vie des populations et de lutter contre la pauvreté grandissante.

Politiques et Programmes

Stratégie Nationale de Lutte Contre la Pauvreté: La SNLP, adopté en Conseil des Ministres en juin 1998, est un cadre de référence destiné à rendre les programmes sectoriels cohérents entre eux en se concentrant sur l'objectif clé qui est la lutte contre la pauvreté. L'articulation entre la SNLP et les programmes sectoriels est un processus permanent dans le temps qui marche dans les deux sens. D'un côté, les actions proposées au sein des axes stratégiques de la SNLP devraient prendre en considération les actions en cours ou déjà planifiées au niveau sectoriel. De l'autre, les ministères sectoriels devraient s'assurer que leurs programmes et leurs projets sectoriels cadrent avec la SNLP.

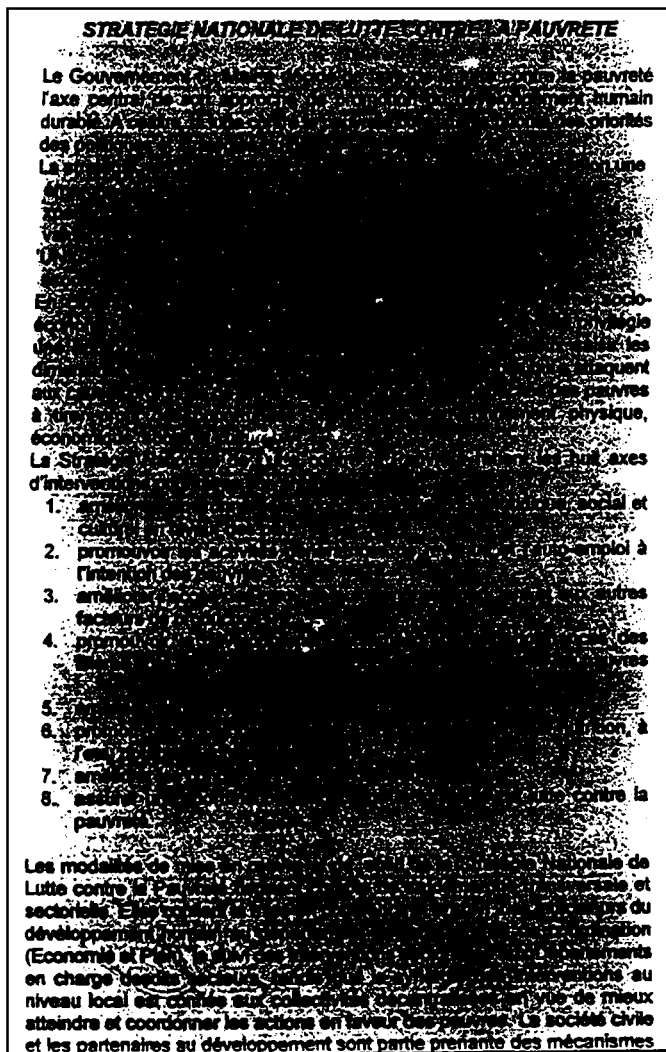
Décentralisation: La décentralisation, pour faire face aux défis nouveaux, devrait aboutir à un partage de pouvoir entre l'Etat, les élus locaux et les citoyens. Elle peut se résumer ainsi :

- l'Etat transfère quelques blocs de compétence et concomitamment de ressources et de moyens à des collectivités locales qui seront autonomes et dotées de la pleine capacité juridique sans relation de subordination hiérarchique entre elles;
- l'état rend en même temps ces collectivités, placées sous la direction d'élus locaux, plus autonomes et plus responsables de leurs actes;
- les collectivités territoriales seront constituées suivant le principe de progressivité matérielle qui se traduira par la création d'abord et avant tout de communes rurales et urbaines sur tout le territoire. Ces dernières seront les structures de base de la nouvelle pyramide administrative. Le principe de progressivité sera aussi observé pour le transfert des compétences de l'Etat vers les communes en fonction des capacités humaines, techniques et financières de chaque localité.

Communication pour le Développement

Les objectifs visés par le Gouvernement et annoncés dans la Politique Nationale de Communication pour le Développement (1995) sont :

- promouvoir la participation de la population à la définition et à la mise en œuvre des grandes orientations de développement du pays en favorisant un dialogue entre tous les acteurs du développement sur les actions ;
- appuyer les initiatives prises au niveau des communautés de base dans les différents secteurs du développement, en favorisant



l'échange des informations, des savoirs et des techniques entre ces communautés ;

- permettre à tous ceux qui ont la responsabilité de diffuser des informations ou d'introduire des innovations dans les différents secteurs du développement, de disposer des instruments de communication sociale et éducative leur permettant de le faire dans les meilleures conditions ;
- promouvoir, pour tous les intervenants au niveau du monde rural, les systèmes de vulgarisation, d'encadrement, de formation et de communication basés sur des stratégies de dialogue, de concertation et de participation plutôt que sur des stratégies de messages verticaux.
- participer à la consolidation des acquis démocratiques, institutionnels et politiques, y compris la prise de conscience par les citoyens de leurs droits et devoirs et par l'État de ses responsabilités et de son autorité;
- mettre en place un cadre juridique cohérent de gestion du secteur de la communication.

Gestion macro-économique. Le Gouvernement a élaboré des politiques et programmes qui visent à :

- consolider la stabilité du cadre macro-économique, par la poursuite et l'approfondissement des réformes structurelles en cours;
- assurer une plus grande mobilisation des ressources internes;
- maintenir la rigueur de la gestion financière et assurer une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources publiques;
- mettre en œuvre les réformes institutionnelles portant sur le cadre légal et réglementaire, la réforme du système bancaire et le renforcement de l'intermédiation financière;
- réduire la taille du secteur public, améliorer l'efficacité des services publics, créer un environnement plus favorable et mettre en place un cadre réglementaire simple et transparent pour faciliter le développement du secteur privé;
- profiter des atouts de la régionalisation (UEMOA, CEDEAO) pour intégrer le Mali dans l'économie mondiale;
- rehausser le niveau de compétitivité du Mali: (i) en créant les conditions nécessaires à une relance de l'investissement privé et (ii) en faisant le pari sur le long terme de l'amélioration qualitative des ressources humaines (santé, éducation) meilleur gage de la création d'emplois et de l'amélioration de la productivité.

L'Initiative 20-20 est une proposition internationale qui suggère que 20% du budget public dans les pays en développement soit consacrés aux services sociaux essentiels (santé de base, éducation de base, eau et assainissement, nutrition, santé génésique et population). Aussi, les bailleurs de fonds sont encouragés à accroître à 20% le montant total de leur aide accordée aux mêmes services sociaux. Du côté du budget de l'état, on voit du progrès substantiel vers l'objectif 20%-20%.

Initiative Spéciale pour l'Afrique. Le Mali, appuyé par l'équipe du SNU, a formellement lancé l'Initiative Spéciale (ISP) pour l'Afrique (UNSA) en mars 1996. Quoique le Mali n'ait pas toujours monté un drapeau spécial à l'égard de cette Initiative, il semble utile de souligner que le contenu de l'UNSA cadre parfaitement avec les priorités et l'approche développementale du Mali. La preuve en est qu'au moment du lancement de l'UNSA, plusieurs initiatives et programmes (semblable à ceux retenus par l'UNSA) étaient en cours ou venaient d'être lancés au Mali. Parmi ces importantes initiatives, on peut citer : les programmes décennaux pour l'éducation et la santé; le Programme National sur la Décentralisation présenté au premier forum Africain sur la Gouvernance en Afrique (juillet 1997) et celui sur la transparence de la gestion publique présenté au deuxième Forum (juin 1998); le Schéma Directeur de Mise en Valeur des Ressources en Eau; les programmes de renforcement du partenariat avec les ONGs et la société civile; le programme de résolution des conflits et de consolidation de la paix dans le Nord Mali; le programme d'éducation à la culture de la paix; le moratoire Ouest-Africain sur les armes légères, ainsi que d'autres.

La réforme de la justice participe au processus de l'ancrage de l'état de droit au Mali. L'objectif est de restaurer la confiance des justiciables, de réhabiliter la justice, de la rendre plus crédible, plus performante par la modernisation de l'outil de travail, bâtir une justice plus proche des citoyens par son accessibilité, sa simplicité et sa célérité qui soit à même de garantir la sécurité des transactions et des investissements tant au secteur privé national que des partenaires de développement. Toutes les composantes intéressées ou impliquées dans la distribution de la justice sont représentées au sein de la Commission Nationale Préparatoire mise sur pied à cet effet (magistrats, greffiers, avocats, notaires huissiers, police judiciaire, Chambre de Commerce, Association Malienne des Droits de l'Homme, Association des Femmes Juristes du Mali, Administration Pénitentiaire, etc.). La démarche comprend 3 phases : 1) les membres de la Commission ont sillonné l'ensemble du pays afin de collecter auprès des citoyens les éléments susceptibles de fixer le cadre des discussions futures (décembre 1997); 2) les Concertations Régionales (avril-mai 1998); 3) Forum sur la Justice auxquelles seront discutées les conclusions issues de ces concertations (juin 1998).

A l'issue des travaux, un plan d'action décennal et un plan d'investissement seront soumis à l'Etat et aux partenaires afin d'assurer l'opérationnalisation effective des conclusions du Forum sur la Justice.

Initiatives internationales et réponses du pays pour l'ensemble de la Bonne Gouvernance:

Initiatives internationales	Réponse du Mali
Conventions Relatives aux droits humains: Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948), les Pactes Internationaux relatifs aux droits civiques et politiques, économiques, sociaux, et culturels (1966), Convention Relative aux Droits de l'enfant (1990), Convention sur l'Elimination de Toutes Formes de Discrimination à l'égard des femmes (1979)	-Ratification par le Mali -Commission Nationale Préparatoire de la Justice (1998) -Espace d'interpellation démocratique (chaque 10 décembre) -Plan d'action Nationale pour la Survie, le Développement, et la Protection de l'enfant (1992), Rapport Initial (1996), Rapport périodique, 1998 -Plan d'Action pour la Promotion des Femmes, 1996
Conventions de 1951 et 1969 relatives au droit d'asile et au réfugiés	Projet de loi sur le statut de la "Commission d'éligibilité des réfugiés"
Sommet Mondial des Enfants (New York, 1990)	Plan d'action national (Survie, Développement, Protection) (1992), Rapport initial (1996), Ratification du CRC
Conférence Mondiale sur les Droits de l'Homme, 1993	PRODEJ Forum National sur la Justice, 1998
Population (ICPD, Caire, 1994)	Progr. prioritaire d'investissement en matière de population: PPIP 1996-2000
Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes (FWCW, Beijing 1995)	Plan d'action pour la promotion des femmes, PNPf 1996
Sommet Mondial sur le Développement Social, Copenhague, 1995	Stratégie National de Lutte contre la Pauvreté, 1998 Observatoire du DHD / Lutte contre la pauvreté et les structures de consultations y afférentes Programmes décennaux de santé et de l'éducation Initiative 20/20
Initiative Spéciale pour l'Afrique, 1996	Politique Nationale de Communication pour le Développement (1995) Programme de décentralisation Programmes Décennaux (Santé et Education) Processus de renforcement du partenariat avec les ONGs et la société civile Programme de résolution des conflits et de consolidation de la paix dans le Nord Mali Programme d'éducation à la culture de la paix Moratoire ouest-Africain sur les armes légères
Protocole d'Ottawa sur les Mines Anti-Personnels, 1997	Ratification en cours, 1998

3.2 Secteurs Sociaux Politiques et programmes

PRODEC Education: Des options fondamentales ont été envisagées qui s'articulent autour des axes suivants: 1) une éducation de base de qualité pour tous; 2) un enseignement professionnel adapté aux besoins de l'économie qui ne saurait se développer sans une forte implication du secteur privé; 3) un enseignement secondaire général et technique rénové et performant qui tout en assurant une formation générale de qualité nécessaire à la poursuite des études supérieures, s'efforcera également de préparer le citoyen producteur armé de compétences utiles à l'entrée dans la vie active; 4) un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins prioritaires et aux coûts maîtrisés, basé essentiellement sur une transformation en profondeur du système déjà amorcée par la mise en œuvre progressive de l'université; 5) une utilisation des langues maternelles dans l'enseignement formel, concomitant avec le français; 6) une politique de livre et du matériel didactique opérationnelle; 7) une politique soutenue de formation des enseignants; 8) un partenariat véritable autour de l'école; 9) une restructuration et un ajustement institutionnel nécessaires à la refondation du système éducatif; 10) une politique de communication centrée sur le dialogue et la concertation avec tous les partenaires; 11) une politique de financement soutenue, équilibrée, rationnelle, s'inscrivant dans la décentralisation

La Politique Sectorielle de Santé et de Population : Adoptée en décembre 1990, la politique sectorielle de santé et population donne la priorité de l'action sanitaire au milieu rural et périurbain, la prévention des maladies, la promotion socio-sanitaire et le bien être familial. Son objectif majeur est la réalisation de la santé pour tous dans un horizon aussi rapproché que possible.

La concrétisation de cet objectif passe par la réalisation des objectifs intermédiaires suivants : améliorer l'état de santé des populations afin qu'elles participent plus activement au développement socio-économique du pays ; étendre la couverture sanitaire tout en rendant les services accessibles à la population ; rendre le système de santé viable et performant. Fondée sur les principes de base, des soins de santé primaires (SSP) de l'Initiative de Bamako (IB). Ses principaux axes d'intervention sont le développement du système de santé de cercles à deux niveaux (CSCOM, CSAR, SCL), la disponibilité du médicament essentiel, l'offre du paquet minimum d'activités (PMA), la gestion décentralisée des services de santé, leur viabilité, la qualité des soins et la participation/résponsabilisation des communautés.

Le Programme Décennal pour le Développement Socio-Sanitaire (PDDSS) 1998-2007 a pour objectif l'amélioration de l'état sanitaire et social des populations afin de leur permettre de mieux participer au développement économique et social. Ses objectifs intermédiaires sont : assurer l'accessibilité géographique et financière de l'ensemble de la population à des services sociaux de santé et de qualité; réduire la morbidité et la mortalité liée aux maladies prioritaires; concrétiser la solidarité nationale notamment en faveur des groupes les plus défavorisés et les plus vulnérables; promouvoir le développement des communautés avec leur propre participation; accroître la performance des services de santé et d'action sociale; garantir un financement équitable et durable des systèmes de santé et d'action sociale.

La Politique Nationale de Population, adoptée en 1991, s'appuie sur les considérations relatives aux traditions, mœurs et religions du peuple malien; à la situation démo-économique; au plan de l'état global de la santé; aux questions d'environnement; aux droits fondamentaux des individus; au statut de la femme et de l'enfant; aux engagements des gouvernements. Cette politique vise une amélioration du niveau et des conditions de vie des populations à travers dix objectifs intermédiaires parmi lesquels : la maîtrise de la croissance démographique ; la réduction de la morbidité et de la mortalité ; l'intégration de la femme au développement ; l'amélioration des conditions de vie des enfants et des jeunes ; la promotion des ressources humaines ; la couverture des besoins alimentaires ; l'amélioration des connaissances socio-démographiques. Pour la mise en œuvre de cette politique, le Mali a élaboré un plan d'action en matière de population (1991-2022) dont l'exécution a commencé par le Premier Programme Prioritaire d'investissement en matière de population (PIPP, 1996-2000) autour duquel une concertation entre le Gouvernement et les partenaires s'est tenue en juin 1996.

La politique nationale d'hygiène a été adoptée en janvier 1996. Elle était prévue par le schéma directeur et est partie intégrante du Plan d'Action National Environnemental. Elle s'est assignée les objectifs suivants : améliorer les comportements individuels et collectifs de la communauté, augmenter le financement des programmes d'hygiène publique, améliorer les taux de couverture en assainissement, mettre en place une banque de données sur l'hygiène. Un Projet de plan d'action national d'hygiène publique pour la période 1997-2001 vient d'être élaboré.

Le processus d'élaboration d'une politique d'emploi est de lutte contre la pauvreté initié en 1997 par le Gouvernement et les partenaires doit permettre de disposer d'un cadre cohérent global et dynamique d'action pour la promotion de l'emploi dans le pays. La formulation de cette politique de l'emploi s'accompagne d'une restructuration du système d'information sur l'emploi par le renforcement de l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation et l'établissement des données précises sur le marché de travail.

Initiatives internationales et réponses du pays pour l'ensemble des secteurs sociaux:

Initiatives internationales	Réponse du Mali
Conventions Relatives aux secteurs sociaux: Pactes internationaux relatifs aux droits civils, politiques, économiques, culturels, sociaux (1966), CRC (1990), CEDAW (1979)	-Ratification par le Mali -Rapport Initial (1996), Rapport périodique (1998)
Santé pour tous (Alma- Ata, 1978): SSP	Politique sectorielle santé/population 1990, PDDSS, 1998-2007
Initiative de Bamako, 1987	Politique sectorielle santé/population, 1990, PDDSS, 1998-2007
Décennie Internationale de l'eau et de l'assainissement (DIEPA), 1980-90)	Lancement de la DIEPA au Mali 1981 Schéma Directeur des Ressources en Eau, 1990 Politique Sectorielle de Santé et de Population, 1990 Politique Nationale de l'Hygiène Publique et de l'Assainissement, 1996
Convention de Bale sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, 1987	Loi n°: 089-61/ANRM portant sur la répression de l'importation et du transit des déchets toxiques, 1989
Education (WCEA, Jomtien, 1990)	Programme décennal de l'éducation: PRODEC, 1998-2007
Enfance Sommet mondial pour les enfants (New York, 1990)	Plan d'action national (Survie, Développement, Protection), 1992. Rapport initial 1996, Ratification du CRC 1990

Population (ICPD, Caire, 1994)	Programme prioritaire d'investissement en matière de population: PPIF 1996-2000
Nutrition (Rome 1994)	Plan d'action national pour l'agriculture et la nutrition: PANAN
Conférences sur les Femmes (FWCW, Beijing 1995)	Plan d'action pour la promotion des femmes: PNPF, 1996
Initiative Afrique 2000	Lancement de la première consultation sur l'Initiative Afrique 2000 (1996).
Réunion régionale sur l'abolition de travail des enfants, 1998	Programme National d'Élimination du Travail des Enfants (en cours d'approbation)

Secteurs Productifs

Politiques et Programmes

Développement rural/sécurité alimentaire - environnement - prévention/gestion des catastrophes et des crises

L'ensemble des politiques et des programmes dans ce secteur visent globalement les objectifs suivants :

- la recherche de la sécurité alimentaire qui intègre : l'augmentation, la diversification, la valorisation maximale interne des productions agricoles, pastorales, piscicoles et sylvicoles ;
- l'amélioration de la productivité, la protection de l'environnement, la lutte contre les pollutions conçue dans le cadre d'une gestion durable des ressources naturelles;
- la désectorialisation des interventions dans le secteur et le développement d'un cadre institutionnel qui favorise la participation des acteurs du développement et l'émergence de capacités professionnelles (décentralisation).

Le secteur est concerné spécifiquement dans les documents de politiques et de programmes ci-après :

- Étude prospective 2025 (en cours),
- Document cadre de politiques économiques et financières 1997-1999,
- Politique Nationale de Population (PNP) et Plan d'Action en matière de Population (1991-2022) dont la première phase sera réalisée à travers le Programme Prioritaire d'Investissement en matière de Population (PPIF) 1996-2000,
- Plan d'Action National sur l'Alimentation et la Nutrition (PANAN),
- Stratégie Nationale de Croissance accélérée et de Développement à l'horizon 2010 (en cours),
- Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté,
- Schéma Directeur du Secteur de Développement Rural (SDDR)
- Plan National d'Action Environnementale et Programme d'Action National pour la mise en œuvre de la Convention Internationale sur la Désertification,
- Plan d'action à moyen terme du PRMC (1997-99),
- Schéma Directeur pour la Mise en Valeur des Ressources en Eau
- Plan d'Action pour la Promotion des Femmes (PNPF),
- Note de Stratégie Nationale - Cadre d'Intervention du Système des National Unies au Mali (Période 1997-2001).
- Document de Politiques et Stratégies de Développement du Mali.

Ces politiques et programmes visent :

- *cadre institutionnel*: le renforcement et la finalisation des actions visant à accentuer le désengagement de l'état, la réponsabilisation et le renforcement des capacités des producteurs, la promotion d'une plus grande participation du privé à l'exploitation et au financement du secteur de l'agriculture;
- *infrastructures rurales* : une meilleure maîtrise de l'eau à travers la valorisation des infrastructures d'irrigation existantes.

PROGRAMME DE RESTRUCTURATION DU MARCHÉ CÉRÉALIER

Pour faire face aux besoins et les besoins de la population, le Royaume-Uni (R.U.) a financé un programme autour du PRMC. L'objectif principal est de libérer les ressources pour la monétisation de l'aide alimentaire des activités conventionnelles.

En une décennie et demi de fonctionnement, les structures que sont : SAP, SAM, SNE, OPAN ont assuré la sécurité alimentaire locale et contribué à la phase actuelle en 1999, le gouvernement a lancé un programme de fonctionnement de ces structures. Le programme a été privilégié de formulation et de mise en œuvre.

L'originalité et l'efficacité du PRMC se manifestent par :

1. le PRMC offre un cadre de référence (d'urgence, projet et programme) qui s'aligne en phase avec la politique du gouvernement.
2. la disponibilité des services de conseil et de soutien pour accompagner les décisions et mesures prises par les décideurs face à toute situation d'urgence alimentaire.
3. la concertation régulière et la collaboration avec les producteurs (auxquels se sont joints la FAO, le PNPD, le SDDR, le SDDR) et de dialogue permanent avec le gouvernement, le SDDR, le SDDR et de Coordination, organe de décision.
4. une monétisation de l'aide alimentaire qui favorise la production céréalière locale et la maîtrise des coûts de production et la vulnérabilité des populations à l'insécurité alimentaire.

- l'aménagement des bas-fonds, le développement de l'irrigation à petite et moyenne échelle, l'élaboration d'un cadre politique pour le développement des pistes rurales, marchés ruraux, etc.
- *production et productivité* : l'accroissement de la sécurité alimentaire à travers l'intensification de l'appui conseil aux producteurs, la promotion des filières de production alimentaire, un meilleur approvisionnement en intrants, les réformes foncières adaptées, etc., l'amélioration de la compétitivité des filières porteuses et la relance des exportations à travers l'amélioration des systèmes de production, une meilleure valorisation et la libéralisation des produits agricoles;
- *ressources naturelles et environnement*: la préservation et le renforcement des acquis dans le domaine de la protection de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles, l'adoption de la politique de protection de l'environnement (PNAE) et le renforcement du cadre institutionnel législatif et réglementaire, l'amélioration du cadre de vie des populations y compris par la lutte contre les pollutions et les nuisances, la mise en place des mesures d'incitation à la protection de l'environnement et la bonne gestion des ressources naturelles.

Le processus d'actualisation du Schéma Directeur du Développement rural est en cours et devra permettre la mise à jour de la politique nationale du secteur. En attendant, une note d'orientation de la politique de développement rural et une stratégie nationale de développement de l'irrigation à petite et moyenne échelle sont en cours d'élaboration.

La note d'orientation de politique servira particulièrement de cadre d'intervention pour les activités et programmes du court terme au nombre desquels :

- le Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes (PASAOP)
- le Programme National d'Infrastructure Rurale (PNIR)
- Le Programme d'Appui au Secteur Financier (PASF)

Hydraulique

Toutes les politiques et programmes actuels et à venir s'inscrivent dans le cadre du Schéma Directeur de Mise en Valeur des Ressources en Eau dont l'objectif global est la satisfaction des besoins des populations maliennes en l'an 2002.

La politique nationale du secteur Eau-Assainissement a été définie et adoptée depuis février 1991 dans le Schéma Directeur de Mise en Valeur des Ressources en Eau (1992-2001) c'est à dire après le Sommet Mondial. Les objectifs spécifiques du Schéma visent à contribuer à la lutte contre la désertification et les effets de la sécheresse, à assurer la sécurité alimentaire et à satisfaire les besoins en eau des populations; d'établir un diagnostic et un programme d'action à long terme pour le sous-secteur assainissement et de mettre en œuvre des orientations nouvelles dans les domaines institutionnels, structurels et juridiques. Les principes stratégiques qui sous-tendent cette politique, avec l'aval des bailleurs de fonds, sont en résumé les suivants : la participation communautaire, la limitation du rôle de l'administration, la régionalisation, le code de l'eau, la privatisation et le financement.

Un document de Stratégie et de programmation (1992 - 2001) propose la démarche dans laquelle les activités de mise en valeur doivent être menées suivant des programmations quinquennales. Un document de Politique Nationale de l'hygiène publique et de l'assainissement a été élaboré en 1996.

Mines

L'objectif principal assigné à ce secteur s'articule autour d'un accroissement substantiel de la contribution de la production minière au développement économique et social du pays., la promotion des investissements privés et le transfert des technologies.

Ils ont été définis dans le Document de Programme de Développement Minier 1997-2002 élaboré par le Gouvernement et visent:

- la diversification de la production minière;
- le désenclavement des zones minières;
- le développement de la petite mine et la promotion de l'artisanat minier et la modernisation de l'orpaillage;
- l'intensification des travaux d'inventaire minier et de promotion des indices;
- la relecture du code minier;
- le désengagement de l'État des activités d'exploitation minière.
- la prise en compte des mesures appropriées en matière d'environnement.

Transports

L'objectif fondamental est de contribuer à la lutte contre la pauvreté et renforcer la compétitivité de l'économie malienne à travers:

- le désenclavement interne et externe de tout le pays, en veillant à la réduction des coûts d'exploitation des moyens de transport;
- la promotion d'une industrie de transport efficace et compétitive ;

- le désenclavement du monde rural;
- la sécurité des transports.

Les politiques et programmes sont définis dans le cadre du Projet Sectoriel des Transports (PST). En ce qui concerne le secteur rural, un programme spécifique de pistes rurales est en cours d'élaboration dans le cadre de la préparation du Programme National d'Infrastructures Rurales.

Ces politiques et programmes visent:

- la réhabilitation et la maintenance d'un réseau prioritaire d'infrastructures des transports;
- l'entretien et l'extension des pistes rurales;
- l'instauration d'une saine concurrence entre modes de transport d'une part et d'autre part entre entreprises de transport;
- l'amélioration de l'efficacité du service et la réduction des coûts d'exploitation des moyens de transport;
- l'amélioration du cadre institutionnel et juridique en vue de promouvoir la participation du secteur privé national dans les réalisations des travaux et dans les prestations de service;
- la restructuration des entreprises publiques afin d'améliorer leurs performances en leur donnant un caractère résolument commercial;
- la relecture du Code de la Route.

Énergie

Les objectifs visés dans ce secteur sont :

- assurer l'accès le plus large possible des populations à l'énergie au meilleur coût;
- protéger les ressources ligneuses existantes par une gestion rationnelle des ressources forestières et une modernisation des activités d'approvisionnement et des techniques d'utilisation en bois de feu.

Les politiques et programmes ont été définis lors de la préparation du deuxième projet Électricité (unification du Secteur Électricité), et lors de l'élaboration de la Stratégie Nationale d'Énergie Domestique. Certains aspects sont définis aussi dans le cadre des Programmes de constructions des grands barrages hydroélectriques (Sélingué, Manantali). Dans le cadre de la Stratégie Nationale de croissance accélérée, il est envisagé l'élaboration d'un Schéma Directeur de l'Énergie. Les grandes orientations de ce Schéma sont à ce stade définies comme suit :

- encourager au maximum la valorisation des ressources énergétiques locales ;
- promouvoir une meilleure utilisation de l'énergie sous toutes ses formes, en améliorant l'efficacité des systèmes d'approvisionnement et de consommation de l'énergie dans une perspective à long terme ;
- améliorer les conditions d'accès aux énergies modernes des populations et en particulier des populations les plus démunies ;
- libéraliser le secteur en mobilisant davantage les initiatives et les capitaux privés dans toutes les composantes du secteur énergétique ;
- adapter les institutions aux exigences du secteur de l'énergie, en pourvoyant le secteur en structures, personnel, moyens matériels et financiers appropriés en vue de renforcer les capacités d'orientation stratégique de l'État.

Urbanisme/Habitat

Il s'agit de créer les conditions pour l'amélioration du cadre de vie des populations et une plus grande maîtrise de la croissance des villes.

Les politiques et programmes de ce secteur visent:

- la promotion du développement social des centres urbains notamment par la mise en place d'infrastructures d'alimentation en eau, de santé;
- l'incitation du secteur privé pour le développement de l'industrie de construction et de la promotion de matériaux de construction et la promotion des matériaux locaux;
- l'élaboration et la mise en oeuvre de plans des villes et du cadastre;
- la définition d'un cadre partenarial entre l'Etat et les collectivités territoriales en appui à la politique de décentralisation;
- le renforcement du mécanisme de financement à long terme de l'habitat;
- la préservation et l'amélioration de l'environnement urbain.

Industrie/Artisanat/Secteur Privé

Les objectifs de ce secteur visent à : a) accroître la part du secteur industriel dans la formation du PIB; b) induire les modifications de la structure industrielle en vue de moderniser l'économie et la rendre plus compétitive; c) renforcer les liens entre l'agriculture

et l'industrie en vue de promouvoir la valorisation de la production agricole ; d) développer et promouvoir les PME/PMI; e) promouvoir et valoriser les producteurs touristiques et artisanales.

Ils visent :

- la poursuite de la libéralisation et des mesures de privatisation et le retrait de l'Etat du secteur concurrentiel;
- l'identification et le développement des filières porteuses;
- la mise en place d'un cadre incitatif pour attirer les capitaux privés tant nationaux qu'étrangers;
- le développement de la formation professionnelle;
- l'amélioration de l'intermédiation financière;
- la réduction des coûts des facteurs de production notamment l'énergie et les transports;
- le renforcement des institutions d'appui du secteur privé.

Initiatives internationales et réponses du pays pour l'ensemble des secteurs productifs:

Initiatives internationales	Réponse du Mali
Décennie Internationale de l'eau et de l'assainissement: (DIEPA), 1980-90	Lancement de la DIEPA au Mali 1981 Schéma Directeur des Ressources en Eau, 1990 Politique Sectorielle de Santé et de Population, 1990 Politique Nationale de l'Hygiène Publique et de l'Assainissement, 1996
Sommet Mondial pour les enfants, 1990	Schéma Directeur des ressources en eau, 1991-1992
Sommet de Rio, Agenda 21, et conventions connexes, 1992	Schéma Directeur du Développement Rural, 1992 PNAE-CID (en cours)
Conférence Internationale sur la Nutrition, 1994	Schéma Directeur du Développement Rural, 1992 PANAN (en cours)
Conférence Mondiale sur la réduction des catastrophes naturelles, 1994	Schéma Directeur du Développement Rural, 1992 Schéma Directeur des ressources en eau, 1991-1992 PNAE-CID Stratégie Nationale de lutte contre la Pauvreté, 1998 PRMC
Quatrième Sommet Mondial sur les Femmes, Beijing, 1995	PNPF, 1996
Sommet Mondial pour le Développement Social, Copenhague, 1995	Stratégie Nationale de lutte contre la Pauvreté, 1998 Stratégie de Croissance Accélérée à l'horizon 2010 (en cours)
Convention International de lutte contre la désertification, 1996	Schéma Directeur du Développement Rural, 1992 PNAE-CID (en cours)
Initiative Spéciale pour l'Afrique, 1996	Schéma Directeur du Développement Rural, 1992 Schéma Directeur des ressources en eau, 1991-1992 PNAE-CID Stratégie Nationale de lutte contre la Pauvreté, 1998 PNPF, 1996
Alliance pour l'industrialisation de l'Afrique, 1996	Plan d'action national pour l'AIA Accord pour la mise en place et pour le renforcement d'un conseil de partenariat industriel
Sommet Mondial pour l'alimentation, 1996	Document du Stratégie du Mali Programme Spécial de Sécurité Alimentaire PANAN

4. Leçons Tirées de l'aide au développement et les implications pour UNDAF

Cette section s'inspire principalement de l'étude (OCDE/PNUD) sur la coordination de l'aide au Mali en 1997, et des leçons tirées des évaluations sur les interventions de chacune des agences du SNU au Mali.

4.1 Aspects généraux

L'économie malienne reste largement dépendante de l'aide extérieure, des prêts et des transferts des fonds des maliens vivant à l'étranger. Les dépenses totales du budget national en 1996 ont été évaluées à 304 milliards de francs CFA ; dont 45% pour les dépenses courantes et 55% pour les dépenses destinées aux activités au développement. Ces dernières ont été surtout couvertes par l'aide externe allant jusqu'à 137 milliards en provenance des ressources bi et multilatérales y compris les prêts de la Banque Mondiale. A cet égard, un important travail de revue de l'impact et des mécanismes de l'aide au Mali sous l'égide de l'OCDE et en collaboration avec le PNUD est en cours de finalisation. Les résultats finaux de ce processus pourront avoir un impact significatif sur le système de l'aide au développement au Mali.

Cadre politique. Afin de maximiser l'impact de l'aide au développement dans n'importe quel secteur, il faudra réunir certaines conditions qui sont: l'existence des politiques et de l'instrument de leur mise en œuvre (programme d'investissement, schéma directeur etc) ; la cohérence entre elles ; la *consultation des partenaires dans l'élaboration de ces politiques* et l'engagement de ceux-ci à suivre les exigences des politiques ; l'existence/efficacité des instruments pour mesurer la performance et distinguer l'impact spécifique des politiques.

Rôle de l'Etat. Il s'avère nécessaire qu'il y ait une volonté politique ferme pour mettre en œuvre les différentes politiques nationales, un climat favorable et stable pour le développement, une gestion plus efficace et transparente des fonctions dévolues à l'Etat.

Complémentarité. Il y a un besoin de renforcer la complémentarité, la cohérence et la synergie aux niveaux politique, programmatique, et opérationnel. Au niveau politique il s'agit de vérifier la complémentarité à l'intérieur des politiques sectorielles et celles dites transversales (communication, pauvreté, population, décentralisation, genre) et enfin entre les deux. Au niveau programmatique il s'agit de renforcer la complémentarité entre les activités tout en s'inscrivant dans la mise en œuvre exclusive des politiques. Au niveau opérationnel, il s'agit d'harmoniser les approches suivant les domaines d'intervention.

Résponsabilisation des populations. L'avènement de la décentralisation et de la démocratisation exige une rédefinition du rôle de l'état, des collectivités, des individus, du secteur privé, des partenaires au développement afin de promouvoir la responsabilisation des populations et la pérennisation des interventions. L'expérience du passé confirme le bien fondé d'une évolution progressive de la prestation des services vers un renforcement des capacités institutionnelles et la participation communautaire, en mettant l'accent sur les aspects d'équité et de genre, afin de soutenir et d'améliorer l'efficacité globale.

Pauvreté. Malgré les efforts de développement appuyés par tous les partenaires et les résultats macro-économiques très positifs enregistrés depuis quelques années, force est de constater que le niveau de la pauvreté a augmenté significativement. Il y a lieu de mieux comprendre le dynamique et la réalité derrière ce phénomène, et de concevoir, cibler, et coordonner les interventions en matière de lutte contre la pauvreté, en particulier celles en faveur des couches de la population les plus démunies et les plus vulnérables.

Information. Le rapprochement et le renforcement mutuel des aspects liés à la production, à l'accessibilité et à l'utilisation de l'information de qualité pour la planification, la prise de décision et la participation au développement national sont maintenant reconnus comme étant essentiels.

Approche Programme. Le besoin d'aller d'une approche projet vers une approche programme en renforçant la capacité du gouvernement pour gérer efficacement la mise en œuvre des programmes et la mobilisation et la gestion rigoureuse, flexible et transparente des diverses contributions requises pour ces programmes (y compris la contrepartie nationale) sont devenus incontournables.

4.2 Aspects sectoriels

Bonne gouvernance

Le niveau de développement du pays pourrait s'améliorer à travers une plus grande capacité du gouvernement à mobiliser. à

gérer, et à coordonner efficacement l'aide au développement. Aussi, la mobilisation effective de la contrepartie s'inscrit dans cette exigence.

En matière de gestion macro-économique, l'expérience montre qu'il faut consolider les acquis par rapport à la rationalisation de la gestion des ressources humains notamment les aspects de formation, de rémunération, et de carrière des agents des secteurs sociaux.

Dans une situation d'urgence comme celle du Nord Mali, il est indispensable de répondre aux besoins d'urgences des populations par les acteurs dont le mandat se limite à l'aide d'urgence et humanitaire tout en assurant le relais par les activités de développement plus durable faites par les autres acteurs (continuum urgence-développement).

Secteurs Sociaux

L'existence d'une politique sectorielle et l'adoption d'une approche participative et décentralisée à constitué un levier majeur pour mobiliser, rassembler et coordonner les appuis à sa mise en œuvre. Cette démarche qui a fait ses preuves dans le secteur de la santé et qui s'amorce dans celui de l'éducation, mérite d'être étendue aux autres secteurs, surtout dans un contexte de décentralisation.

Malgré l'existence des politiques dans plusieurs secteurs (action sociale, nutrition, eau, hygiène publique) un certain nombre d'obstacles entravent la mise en place d'un cadre cohérent d'intervention. Parmi ces entraves on peut citer l'appropriation effective au niveau politique et technique desdits programmes et du processus de leur mise en œuvre, la multiplicité des intervenants et des approches.

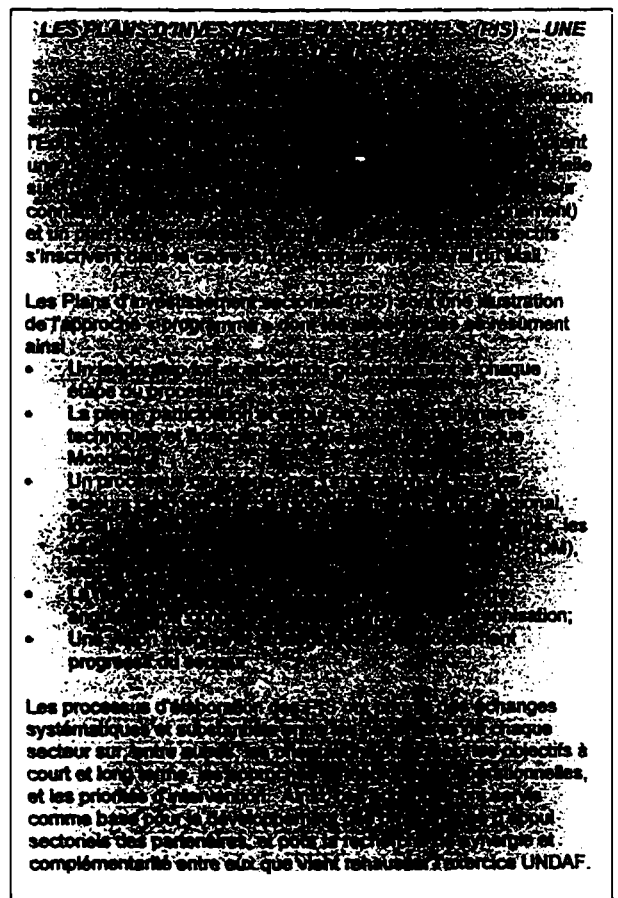
Secteurs Productifs

Afin de maximiser le développement du secteur productif, il serait nécessaire de réunir les conditions ci-après :

- La mise en place d'un cadre macro-économique incitative ;
- Le renforcement de la concertation entre l'état, le secteur privé, et les partenaires au développement ;
- Le renforcement de l'organisation des différents acteurs et la poursuite de la réforme institutionnelle.

Au niveau du secteur agricole et alimentaire, la situation alimentaire est globalement satisfaisante. Toutefois, la sécurité alimentaire n'est pas assurée d'une manière effective et durable pour l'ensemble des populations.

La place et le rôle des femmes dans certains secteurs productifs (production et gestion des produits alimentaires, gestion des ressources naturelles, etc) devraient être davantage valorisés dans la mise en œuvre des politiques et des programmes.



4.3 Aspects spécifiques aux Nations Unies

Selon les différentes études et évaluations faites sur les interventions du SNU, on peut retenir les constats suivant :

1. L'utilisation des unités de gestion autonomes ou des services de tutelle distincts pour chaque projet a eu dans plusieurs cas un impact négatif sur le développement des capacités institutionnelles des structures existantes. Le nouveau contexte de décentralisation et de démocratisation au Mali nécessite un renforcement des capacités des institutions à tous les niveaux ainsi que celles de la société civile et des communautés afin de leur permettre de jouer efficacement leur rôles respectifs dans le développement du pays. C'est ainsi que l'exécution nationale pourrait se développer de façon pérennisable.
2. Il existe un problème d'interprétation et d'application des concepts tels que l'exécution nationale, l'approche programme, l'approche « genre », le recours aux agences spécialisées, l'approche « participative »,

« empowerment ». Il y a un besoin d'avoir une compréhension commune de ces concepts et d'harmoniser les procédures financières et administratives en vue de faciliter la manifestation de la complémentarité et de la synergie.

3. **La transparence et l'échange d'information dans la programmation et la mise en œuvre des programmes** demeurent faibles et devraient être renforcés en vue d'éviter les doubles emplois et de renforcer l'efficacité et l'efficacé. Sur le plan opérationnel, développer des outils de travail qui pourraient faciliter une programmation plus collaborative. A savoir, la mise en place des équipes techniques inter-agences, le développement des systèmes d'information et de suivi/évaluation plus intégré (base de données commune, Internet, etc), les procédures administratives harmonisées, la coordination des activités de formation des fonctionnaires des agences, ainsi que la tenue des réunions programmatiques communes (à mi-parcours, annuelles, fin de cycle). Sur le terrain, il y a lieu aussi de se concerter davantage au niveau des zones géographiques d'interventions des agences. A cet effet, il serait nécessaire que les différents programmes des agences soient imprégnés d'une certaine flexibilité non seulement pour prendre en compte des particularités de pays, mais aussi tenir compte de l'évolution de la situation dans le pays et des opportunités de coordination avec les autres agences qui peuvent survenir au cours de la mise en œuvre de ces programmes.
4. Les activités et les messages de plaidoyer et les points de vue en général sur les mêmes thèmes et préoccupations ne sont pas conçues selon une approche concertée et coordonnée. Il y a des thèmes sur lesquels l'ensemble du SNU se retrouve : la paix, Initiative 20/20, droits humains, développement humain durable femmes, enfants, protection de l'environnement, lutte contre la pauvreté, promotion de la démocratie. Il s'agit d'harmoniser davantage les messages et les méthodes afin, entre autres, de rendre plus cohérent l'impact du SNU sur le dialogue politique au Mali.
5. **L'intégration systématique de l'approche genre** n'est pas évidente dans la plupart des programmes mis en œuvre malgré les professions de foi à tous les niveaux. Il faudra développer une stratégie plus opérationnelle en la matière au sein du système.
6. Le mandat du **Système du Coordonnateur Résident**, ses modalités de fonctionnement, et ses relations avec les différentes agences restent ambigus et nécessitent une clarification pour permettre une plus grande efficacité et cohérence du système. En particulier, les moyens de coordination méritent d'être conséquemment renforcés.

5. Plan-Cadre Commun de l'UNDAF : Suite donnée aux priorités nationales

Introduction

Au Mali, le processus UNDAF arrive au moment où tous les programmes des Programmes et Agences du SNU sont déjà approuvés ou sont en cours d'approbation. Ce qui fait que dans ce chapitre, on ne fera que ressortir les synergies et les complémentarités des différents programmes, tout en faisant des suggestions de nouvelles méthodes de travail, et d'harmonisation des approches stratégiques qui pourraient accroître l'efficacité de la réponse du SNU au niveau du Mali. Cette situation a néanmoins permis d'établir les liens entre les objectifs internationaux, nationaux, et les domaines d'intervention prioritaires des différentes agences (voir annexe).

Chaque programme a été fait en réponse aux priorités nationales définies dans la NSN du Mali par les N.U. et d'autres documents d'orientation politique du gouvernement². L'objectif ultime recherché à travers l'exercice UNDAF est de maximiser l'impact de l'ensemble de l'assistance du SNU à la réalisation des objectifs de développement national.

² Ce sont, entre autres : lois et décrets de la Décentralisation, Programme d'action et d'investissement en Matière de Population 1995-1999, Schéma Directeur du Secteur Développement Rural, Schéma Directeur de Mise en Valeur des Ressources en Eau du Mali, Politique Sectorielle de Santé et de Population, Plan d'Action National sur l'Alimentation et la Nutrition, Politique Nationale de Communication pour le Développement, Politique de Développement Social au Mali Plan Triennal d'Action Sociale, Plan d'Action National de Lutte Contre les MST et le SIDA, Plan d'Action Pour la Promotion des Femmes, Document Cadre de Politique Economique et Financière à Moyen Terme, Plan d'Action National Pour la Survie, le Développement, et la Protection de l'Enfant, Plan National d'action Environnementale et la Convention Internationale sur la Désertification (PNAE/CID), Programme Décennal de l'Education, Programme Decennal pour le Développement Socio-Sanitaire, Politique Nationale de Population, Programme Prioritaire d'Investissement en matière de Population, etc

5.1 Extraction des points de complémentarité/synergie

	Bonne Gouvernance	Secteurs Sociaux	Secteurs Productifs
Cadre Politique	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement d'un état de droit à travers : la formation, l'élaboration/mise à jour des textes de lois, l'appui au processus électoral, la sensibilisation/promotion des droits, le développement et l'intégration des modules sur les droits humains dans les curricula scolaires, la promotion du respect des Conventions internationales ratifiée par le Mali l'appui au Programme Décennal de la Justice Réinsertion socio-économique des communautés affectés par le conflit au Nord à travers la promotion de la culture de la paix, et la normalisation de l'environnement politique, social, et économique 	<ul style="list-style-type: none"> le renforcement et la mise à jour des politiques, des normes et des standards au niveau de chaque secteur; l'identification et le développement des stratégies et des programmes de mise en œuvre les recherches pour optimiser la mise en œuvre; identification des mécanismes de solidarité les plus appropriés ; le développement des outils, des systèmes d'information et des approches pour opérationnaliser les politiques et améliorer la qualité et l'accessibilité des services sociaux de base, etc. l'appui aux Programmes Décennaux (Éducation, Santé, Justice) 	<ul style="list-style-type: none"> Appui à l'élaboration des politiques et programmes à travers : l'actualisation du Schéma Directeur du Développement Rural, le PASR, le PNAE-CID appui à l'élaboration d'un cadre juridique et réglementaire propice au développement des secteurs productifs
Renforcement des Capacités	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités à la base à travers : la formation, l'équipements, mobilisation des communautés, le renforcement des associations locales Renforcement des capacités de planification et de gestion macro-économique et social à travers : la formation, le plaidoyer, la mise en œuvre de l'initiative 20/20, les PAS, les systèmes d'information national, l'équipement en informatique Promotion de la femme à travers : les formations spécialisées, l'alphabétisation, les groupements féminins, la santé reproductive, la participation de la femme à la vie publique, la promotion des droits des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> le renforcement des capacités de planification, d'analyse, de suivi/évaluation et de gestion au niveau des communautés et du gouvernement (central, régional, communal) à travers : la formation, l'équipement, l'assistance technique, l'appui direct aux structures de planification; l'appui aux capacités des médias et structures de communication 	<ul style="list-style-type: none"> Partage de responsabilités, entre secteurs public et privé et entre niveaux central et local et renforcement des capacités des acteurs promoteurs du développement Développement durable des régions du Nord Mali Promotion de la sécurité alimentaire nationale Gestion décentralisée des ressources naturelles
Prestation des services	<ul style="list-style-type: none"> La mise en œuvre de la stratégie de la lutte contre la pauvreté à travers les interventions sectorielles par agence, et aussi à travers un appui spécifique dans le pilotage de la stratégie. Réinsertion socio-économique des communautés affectés par le conflit au Nord à travers : la formation, l'équipements, l'assistance alimentaire, les projets de génération de revenus comme la promotion de l'artisanat pour les femmes, le petit commerce, etc., la promotion de la culture de la paix, la normalisation de l'environnement politique, social, et économique 	<ul style="list-style-type: none"> le renforcement des activités préventives au niveau de la santé, hygiène/assainissement, action sociale l'information/éducation/communication pour le développement à travers : les campagnes de sensibilisation sur les thèmes spécifiques (tels que l'hygiène, le SIDA, la santé reproductive, l'excision, la promotion des femmes et des filles, l'éducation), la production des matériaux et des outils de communication, l'observation des journées internationales (telles que la Journée Internationale de l'eau, Journée des Femmes, Journée de l'Alimentation) l'appui à l'extension de la couverture des services sociaux à travers la construction des CSCOM, écoles, etc les actions spécifiques à l'endroit des groupes particulièrement marginalisés (enfants de la rue, sideens, populations déplacées, handicapés, etc) 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de l'approvisionnement en eau potable à travers : la réalisation et l'équipement des points d'eau, l'entretien des pompes, la participation communautaire et du secteur privé Appui au développement de la petite et moyenne irrigation Appui à la promotion du micro-crédit et des systèmes financiers décentralisés, avec un accent particulier sur les femmes Promotion de l'amélioration des revenus ruraux Promotion de l'énergie domestique

5.2 Objectifs qui identifient les champs d'action communs des agences du SNU

Objectifs Généraux Communs pour le SNU

L'objectif majeur du SNU est d'appuyer l'élaboration et la réalisation des objectifs nationaux. A cette fin, le SNU doit assurer la coordination, la concertation et la cohérence des interventions de toutes les agences afin d'améliorer leur efficacité, leur efficience et leur synergie. L'examen des interventions du SNU (voir tableaux détaillés en annexe) fait ressortir les objectifs généraux communs visant à assurer :

- la lutte contre la pauvreté et le développement humain durable;
- la réalisation des droits humains conformes aux engagements internationaux pris par le Mali ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre cohérent des politiques de développement économique et social .

5.2.1 Bonne Gouvernance

1. Moderniser et redéfinir les missions de l'administration et le secteur public
2. Améliorer la gestion des finances publiques
3. Accroître les capacités nationales dans la formulation, l'analyse et l'évaluation des politiques de l'état
4. Harmoniser et coordonner les différents cadres temporels de gestion de l'économie nationale
5. Améliorer l'environnement juridique et réglementaire
6. Consolider le processus de démocratisation
7. Promouvoir le développement régional et local à travers, entre autres, un appui à la mise en œuvre de la décentralisation
8. Renforcer les capacités en ressources humaines à tous les niveaux
9. Mettre l'emphase sur l'éducation et la santé de la petite fille et de la femme
10. Accroître la participation des femmes à la vie publique, au développement économique et à la protection de l'environnement
11. Contribuer à assurer l'effectivité des normes du droit positif consacrant l'égalité entre l'homme et la femme
12. Contribuer à réduire la pauvreté des populations en général et des femmes en particulier

5.2.2 Secteurs Sociaux

1. Augmenter le taux de scolarisation au niveau primaire à 50% à l'an 2000 (45% pour les filles), et à 75% à l'an 2008 (70% pour les filles) à travers : l'amélioration de la qualité de l'enseignement, le renforcement de la formation du personnel enseignant, l'augmentation de la capacité d'accueil, l'amélioration de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles, l'amélioration de l'accès et la scolarisation, en particulier pour les filles.
2. Réduire la morbidité et la mortalité infantile et maternelle liées aux maladies prioritaires à travers : l'accessibilité géographique et financière de l'ensemble de la population à des services sociaux de santé et de qualité, la solidarité nationale notamment en faveur des groupes les plus défavorisés et les plus vulnérables, le développement des communautés avec leur propre participation, la performance des services de santé et d'action sociale, le financement équitable et durable du système de santé et d'action sociale, l'amélioration de l'état de santé des femmes, la création d'un environnement socioculturel favorable à la fréquentation et à l'utilisation des services de la reproduction.
3. Elaborer et mettre en œuvre une politique globale et active de l'emploi à travers : le développement macro-économique, la promotion du secteur privé, l'adaptation de la formation à l'emploi, la réorientation des politiques sectorielles d'investissement en faveur de la création d'emplois.
4. Augmenter la couverture en eau potable à travers : le renforcement des capacités institutionnelles (adaptation des politiques, désengagement progressif de l'Etat, législation, participation communautaire, privatisation), la création/réhabilitation des ouvrages, l'entretien & maintenance des équipements, la formation et éducation à l'hygiène, le renforcement de système d'information

5.2.3 Secteurs Productifs

1. Renforcer le rôle économique des femmes dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'artisanat, et du secteur informel
2. Assurer la sécurité alimentaire
3. Améliorer la productivité, la protection de l'environnement, la lutte contre les pollutions conçue dans le cadre d'une gestion durable des ressources naturelles;
4. Développer un cadre institutionnel qui favorise la participation des acteurs du développement et l'émergence de capacités

professionnelles.

5. Satisfaire les besoins en eau de la population malienne en l'an 2002
6. Contribuer au renforcement de la compétitivité de l'économie malienne à travers : le désenclavement interne et externe de tout le pays, la promotion d'une industrie de transport efficace et compétitive ; le désenclavement du monde rural.
7. Promouvoir une gestion rationnelle des ressources forestières et une modernisation des activités d'approvisionnement et des techniques d'utilisation en bois de feu.
8. Accroître la part du secteur industriel dans la formation du PIB;
9. Renforcer les liens entre l'agriculture et l'industrie en vue de promouvoir la valorisation de la production agricole ; Promouvoir la participation de la population à la définition et à la mise en œuvre des grandes orientations de développement du pays en favorisant un dialogue entre tous les acteurs du développement sur les actions ;
10. Promouvoir, pour tous les intervenants au niveau du monde rural, les systèmes de vulgarisation, d'encadrement, de formation et de communication basés sur des stratégies de dialogue, de concertation et de participation

5.3 Approches Stratégiques et Opérationnelles

Les interventions des différentes agences découlant de leurs mandats et de leurs missions devront garder à l'esprit :

- La flexibilité opérationnelle;
- La nécessité de coordonner/harmoniser au sein du SNU;
- La prise en compte de l'avantage comparatif;
- Les particularités du pays assisté;
- Un meilleur ciblage des interventions.

Actuellement, chaque agence fait appel aux mêmes stratégies Approche Programme, (Approche Participative, Approche Genre IEC, Communication, Exécution Nationale/Renforcement des Capacités, Plaidoyer, Mobilisation de ressources,). Une étape préalable serait d'assurer qu'il y ait une compréhension commune de ces concepts clés.

Compte tenu de l'incidence de ces stratégies sur l'efficacité des interventions des agences, il y aura lieu de mieux coordonner et harmoniser suivant les cas les différents outils et stratégies opérationnelles de mise en œuvre des programmes. A titre d'exemple, il serait plus efficace de coordonner et harmoniser les messages et les méthodologies IEC, de se concerter sur les modalités de renforcement de capacités (en termes de niveaux d'intervention, régions, ministères, thèmes), et d'harmoniser les procédures administratives et financières.

Les agences du SNU devront s'engager véritablement dans une collaboration stratégique qui permet d'éviter les démarches parallèles. Pour ce faire, l'équipe de pays devra se prononcer sur les mécanismes visant à coordonner et harmoniser les stratégies. Les chefs des Agences pourraient s'appuyer, pour cette tâche de vérification de la cohérence des stratégies des agences, sur une structure pérenne inter-agence. Pour certaines stratégies, il sera nécessaire de faire intervenir les différents sièges sur la base de travaux faits par les bureaux de pays, notamment quant à l'interprétation des concepts, des règles, et des procédures.

5.4 Mécanisme de Suivi du Processus UNDAF

Le suivi du processus UNDAF doit se faire en partenariat avec le gouvernement et les autres partenaires et à l'intérieur du système.

Le suivi interne du processus UNDAF incombe essentiellement à l'équipe de pays. Ceci implique un travail collégial et continu de la part de toutes les Agences et aux différents niveaux, ce qui nécessite la poursuite et le renforcement des structures telles que le comité de pilotage et les groupes thématiques.

L'équipe de pays

Le déroulement du processus UNDAF sera régulièrement inscrit à l'ordre du jour des rencontres mensuelles des Chefs d'Agences pour d'une part, maintenir le momentum développé lors de l'élaboration du document UNDAF et d'autre part, pour vérifier sur une base continue l'effectivité et l'efficacité de la coordination que recommande tout le processus UNDAF.

L'équipe de pays, appuyée par le comité de pilotage et les groupes thématiques, devra définir un calendrier de suivi basé sur les plans de travail et de mise en œuvre des programmes par Agence (déjà partagés/échangés). L'équipe de pays définira d'ici septembre 1998 le mandat et la composition du comité de pilotage et des groupes thématiques.

L'équipe de pays aura la possibilité de recourir, à travers le Coordonnateur Résident, aux services des Unités d'appui au processus UNDAF de NY en cas de besoin.

Le Comité de pilotage

Le comité de pilotage, composé d'un maximum de 5 personnes, qui devrait être constitué en majorité par des fonctionnaires nationaux de différentes Agences du Système des Nations Unies aura la responsabilité de suivre et d'animer en permanence l'esprit et le processus UNDAF. Les tâches suivantes pourraient être confiées au comité de pilotage:

- suivre les travaux des groupes thématiques;
- tenir l'équipe de pays régulièrement informée sur l'état d'avancement de l'UNDAF;
- préparer les rapports d'étape sur le processus UNDAF pour les sièges et du Groupe de Développement des Nations Unies (GDNU);
- suivre les évaluations et les rapports d'exécution des programmes des différentes Agences, et faire des recommandations pour une meilleure coordination à l'équipe du pays;
- appuyer les groupes thématiques et l'équipe de pays dans l'organisation des rencontres intergroupes sur les thèmes à caractère transversal (genre, pauvreté, etc) et ceux intéressant le Réseau du Comité Administratif de Coordination (CAC);
- appuyer les activités de suivi et d'évaluation UNDAF (missions, documents, réunions, etc).

Les groupes thématiques

Toutes les propositions spécifiques d'harmonisation et de coordination devraient être élaborées par les groupes thématiques dans leurs domaines de compétence. Dans le cas du Mali, les trois groupes thématiques existants seront maintenus, à savoir : la Gouvernance, les Secteurs Sociaux et les Secteurs Productifs. Un calendrier de travail continu sera discuté et arrêté par les groupes thématiques et le comité de pilotage. Les trois groupes thématiques devront suivre l'évolution des politiques de Gouvernement dans leurs domaines respectifs, à travers les consultations techniques régulières avec le Gouvernement et les autres partenaires. Ils seront chargés de promouvoir et d'organiser des réunions périodiques sectorielles inter-agences. Pour le mécanisme de suivi et de mise en oeuvre des résolutions, des recommandations et des plans d'actions des Conventions, Sommets, et Conférences Internationales, les groupes thématiques devront s'appuyer sur les équipes du pays du réseau mis en place dans le cadre du Comité Administratif de Coordination (CAC), lesquelles équipes doivent être revitalisées.

Pour le suivi en partenariat, la Note de Stratégie Nationale prévoit la mise en place d'un Comité paritaire et des groupes sectoriels/ thématiques. L'équipe de pays veillera à harmoniser les instruments des deux mécanismes de suivi (groupes thématiques, participation).

Annexe 1:
Tableaux de Plan-Cadre n°3

Bonne Gouvernance

Axes Stratégiques	UNICEF	FNU/AP	PNUD	FENU	PAM	ONUDI	UNESCO	BIT	BM	IICR	
<p>Société Civile/ ONGs/ Participation Communautaire/Réforme Institutionnelle</p>	<p>-Renforcement des capacités d'intervention le conseil de cercle, les ASACs, API, Comité eau, groupements de femmes et associations de jeunes -l'organisation d'échanges et la diffusion d'informations - les formations de base, les formations en gestion, planification, suivi/évaluation, auto-évaluation, et développement et sur les politiques nationales et sectorielles, niveaux régional et central; -Développement des capacités de la région afin de fournir un appui efficace à la base - Soutenir le niveau central dans son rôle de conception, d'orientation et d'appui stratégique -Appui inst. à la DNCD et au Commissariat aux Jeunes/Femmes et aux fédérations nationales des API, ASACs)</p>	<p>-Renf des capacités institutionnelles et techniques dans des structures impliquées dans la mise en oeuvre du PNP (CONACUUP et ses délégués), Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, INSEC et ONG(s) -Appui à la mobilisation et à la participation communautaire aux services de santé à travers la création des CSCOMS -Appui institutionnels et techniques aux structures ayant en charge la promotion de la femme et des jeunes (ONGs, Ministère de la Promotion de la Femme; de l'Enfant et de la Famille et Associations)</p>	<p>-appui inst. Pour la coordination de l'aide extérieure destinée au prog. Décentralisation -appui direct au niv. Régionale et local, notamment dans la formation des communautés, équip des structures particip. etc -renforcement du partenariat avec les ONGs locales qui agissent sur la promotion des femmes et de dev. rural participatif -dev des capacités insés et d'interventions des ONGs et assns d'appui -soutien aux activités de communic/éduc pour le dev à la base -appui pour le renf des cadres et activités de concertation et de dialogue avec la société civile</p>	<p>-appui à la capacité de planification locale des pop -mise en place des fonds de dev locaux en appui aux communautés rurales dans le cadre d'aménagement i du territoire communal</p>	<p>-appui aux communautés pour les entretiens des infrastruct et assainisse en partenariat avec l'ACR; FIP -mobilis le PAFW de la particip des comm econ et sociaux -utils de FFI pour l'alphabet fonctionnelle et la formation multisect encourage ment de l'org des comm en groupemen ts -renf du partenariat avec les ONGs (exéc, transparen ce suivi)</p>				<p>-appui à la promotion des droits des femmes en particulier des femmes travaille uses --appui au renforce ment des collectiv ités rurales</p>	<p>-Projet de Dev Insti : a réforme de l'admin en vue d'en accroître l'efficacité; appui au processus de décentralisation; appui à l'amélioration de l'env. Juridique et réglementaire; renf. des capacités en ressources humaines -appui à la gestion décentralisée des services de santé et renf de la fédération des ASACO dans le cadre du PSPIR -appui à l'amélioration de la capacité de gestion du système éducatif -Projet d'appui aux initiatives de base dans la lutte contre la pauvreté : l'apitude des comm. à identifier, suivre les investissements essentiels ; l'aménagement d'infrastructures locales; ONG; encourager formation de partenariat entre les communautés, les ONG et les pouvoirs publics. -Projet de Dev Urbain et de Décentralisation : capacité de gestion des municipalités et l'efficacité de la gestion des ressources urbaines; augmenter les revenus municipaux; infrastructures et les services urbains; promouvoir les entreprises locales aptes à créer de l'emploi</p>	

		Interventions du SNI										
Axes Stratégiques		UNICEF	FNUA/P	PNUI	FENU	PAM	ONUDI	UNESCO	BIT	BM	IICR	
Justice/Droits/Cadre l'Égal/démocratisation		<ul style="list-style-type: none"> la mise à jour/finalisation des codes et textes législatifs concernant les enfants et les femmes -promotion et vulgarisation des droits -formation de la société civile et du Group sur la sociale et le plaidoyer -production de supports en communication -systèmes d'informations judiciaires et sociales -l'étude de l'audience -l'étude -connaissances-altitudes-techniques (CAP) sur les droits, la recherche linguistique sur les droits -développement d'alliances stratégiques -renforcement du dialogue social, le soutien à l'organisation et aux événements -spéciaux sur les thèmes globaux 	<ul style="list-style-type: none"> -promotion des droits en matière de santé de la reproduction et de l'équité et l'égalité de genre -Révision des textes juridiques discriminatoires envers les femmes et des politiques relatives à l'éducation des filles et des adolescentes étude sur la possibilité d'une loi interdisant l'excision, document cadre de politique nationale de promotion des femmes ; du PNPI; renf de l'IEC et Plaidoyer envers les hommes en genre et SR étude sur l'abrogation de la loi de 1920 relative à l'interdiction de la contraception et de publicité et vente de produits contraceptifs 	<ul style="list-style-type: none"> -Appui au processus électoral -assistance tech. Au Min. chargé des relations institutionnelles et des partis politiques -assistance tech dans l'interprétation et la révision des textes législatifs/réglementaires -appui à la prép. la mise en oeuvre du PRODIJ 						<ul style="list-style-type: none"> -appui à la promotion du dialogue social 	<ul style="list-style-type: none"> -Projet de Dév Insti : appui à l'amélioration de l'environnement juridique et réglementaire; -Projet d'appui au secteur privé : établir un cadre juridique et réglementaire qui soit simple, prévisible, équitable et bien appliqué; -établir un dialogue constructif entre l'administration et le secteur privé sur la base des objectifs communs. -Projet d'appui à la gestion écon : poursuivre l'amélioration et la simplification du cadre légal, réglementaire et de la fiscalité 	

Interventions du SNU										
Axes Stratégiques	UNICEF	FNUAJP	PNUD	FENU	PAM	ONU/DI	UNESCO	BIT	BM	HCR
Planification au Développement/Amélioration des statistiques/Gestion macro-économique	<ul style="list-style-type: none"> -renforcement des systèmes d'info du Plan et du Ministère de la Culture et de la Communication, -dév d'un interface avec d'autres départements -la formation stratégique et technique pour les agents du Plan et les CIP -l'harmonisation des politiques sociales, -l'élaboration et la mise à disposition des départements chargés de services sociaux -pour la conception des politiques/puigra mmes sociales -formations stratégiques et techniques en analyse de politiques sociales et des instruments de mise en œuvre -évaluation des politiques sociales les droits -promotion de l'initiative 20/20 	<ul style="list-style-type: none"> -dév conceptuel et méthodologique de la prise en compte de la variable population dans les stratégies de développement -Formation en traitement de données et en pup et dév, gestion/suivi/éval -mise en place d'un mécanisme intersectoriel de coordination des activités en matière de population au niveau national, régional et local. -Contribuer à l'amélioration du système d'info participatif au financement du 1ème Recensement, mise en place d'une base de sondage, analyse thématique des données 	<ul style="list-style-type: none"> -appui au renforcement des capacités nationales par l'équipement et la formation, la mise en place des structures de coordination de l'info -étude prospective -appui à l'organisation des tables rondes santé, éducation, pauvreté, justice -appui à l'initiative 20/20 		<ul style="list-style-type: none"> -coord des donateurs du progr de restructura tion du marché céréalier (PRMC) -appui au PRMC et ses structures (SAP, SIM) 	<ul style="list-style-type: none"> -appui à la définition des stratégies à long terme en matière de gouvernan ce industrielle -appui aux politiques et stratégies du développe ment du secteur privé -étude de compétitivité des sous secteurs productifs -appui aux systèmes statistiques pour faciliter la formation des politiques -appui institutionnel et aux structures de gouvernem entales -appui au renforce ment des capacités insit. -Liés à l'investisse ment, exportation transformal ion de produits, etc... 		<ul style="list-style-type: none"> -Suivi des PAS -appui à l'élaborat ion d'une politique nationale de l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> -projet d'appui à la gestion écon : la mobilisation des ressources intérieures et réduire les distorsions que comporte le système actuel de taxation directe; l'efficience et l'efficacité des dépenses publiques et les axer davantage sur la réduction de la pauvreté; les mesures touchant la levée des obstacles fondés sur le sexe qui freinent l'accès des femmes à la terre et au crédit; appuyer les réformes écon, structurelles et sectorielles -projet d'appui aux initiatives de base dans la lutte contre la pauvreté : renforcement du partenariat entre les communautés, les ONG et les pouvoirs publics -appui pour la mise en œuvre des politiques de réformes économiques et sectorielles -stratégie de croissance accélérée : financement d'une étude visant à déterminer les conditions nécessaires pour atteindre, à l'horizon 2010) un PIB réel par habitant au moins égal à 500 \$. 	

Interventions du SNU										
Axes Stratégiques	UNICEF	FNUAP	PNUD	FENU	PAM	ONUDI	UNESCO	BIT	BM	IICR
Lutte contre la pauvreté		-Appui à la lutte contre la pauvreté en contribuant à réduire la morbidité et la mortalité à travers la promotion de la SR, le plaidoyer pour créer un cadre politique et juridique favorable à la promotion du statut de la femme, soutien aux AGR en appui aux activités SR	Appui à la définition de la stratégie, appui à la mise en œuvre de la stratégie, appui direct aux communautés de base pour la génération des revenus et des capacités de promotion de la micro-finance -appui à la lutte contre l'exclusion et la marginalisation à travers les interventions en faveur des jeunes et enfants de la rue -formulation d'une politique nationale d'emploi (exécution BIT) -projet (IFRME: (gerer mieux votre entreprise) (BIT)	-formation des infrastructures socio-commun. -org et promotion des filières et des producteurs villageois -gestion des terroirs -micro-finance -appui à l'amélioration institutionnelle	-ciblage des zones à déficit aliment. sub. ciuel pour, appui à la création d'activités (VCT), appui à la formation (VCF) complète nt alimen dév des vulnérable s (femmes, enf) à travers les centres de santé -plaidoyer pour les pauvres souffrant de la faim	-renf. des capacités productives et dev des activités génératrices de revenus : -entrepreneurial féminin -qualité et sécurité alimentaire -soutien au dev des micro-entreprises par la mobilisation des ressources d'investissement et crédit			-projet d'appui aux initiatives de base dans la lutte contre la pauvreté : l'aptitude des communautés à identifier les investissements essentiels à leur développement, à en prendre en charge la réalisation et l'entretien, et à en suivre l'impact, l'aménagement d'infrastructures locales (choisies par les communautés) et des activités de formation généralement confiées à des ONG. -projet d'appui à la gestion écon. l'efficacité et l'efficacité des dépenses publiques et les axer davantage sur la réduction de la pauvreté, mesures touchant à la levée des obstacles qui freinent l'accès des femmes à la terre et au crédit.	
Gestion post-conflit		-fourniture d'une assistance en matière de SR/IF aux réfugiés de retour dans le pays	Formation, équipement et appui direct aux communautés du Nord -appui à la conception des projets de dev. et recherche de leur financement -prog de sensibilisation à la culture de la paix		-appui au réparation et des réfugiés dans les pays d'accueil et au Mali -appui à la réhab des infrastruct et équip., la ré- insertion écon des réparés et des personnes déplacées -appui à l'org des rencontres inter-cum		-appui à la conception et la réalisation des prog sur la culture de la paix			"Programme 96-98" -assistance à la réinsertion socio-écon des réparés maliens au nord du Mali et viabilisation des sites de retour -planification et élab d'un dispositif d'intervention en cas d'urgence

Communication pour le Développement

Axes Stratégiques	Interventions du SNU			
UNICEF	FNUJAP	PNUD	FAO	
<p>mise en œuvre du schéma directeur du secteur développement rural et alimenter le dialogue entre l'État, la société civile et les</p> <ul style="list-style-type: none"> -large diffusion des actions de protection de l'environnement -susciter et nourrir un débat national sur la place de la femme dans la société malienne, valoriser la scolarisation systématique des filles, apporter les éléments d'information et de formation nécessaires à leur accession aux postes de responsabilité -contribuer, en fonction des besoins des partenaires de l'école malienne, à son évolution et à son adéquation avec les réalités de la vie -intégrer et valoriser la culture des populations maliennes -offrir à chaque Malien les connaissances nécessaires à l'amélioration de sa santé, en se fondant sur une stratégie de communication -mise en œuvre de la politique nationale de population -permettre à chaque Malien d'avoir une connaissance approfondie des questions d'assainissement, d'environnement urbain et d'hygiène -promouvoir les initiatives, les actions pilotes, l'expérimentation, la recherche, le suivi et l'évaluation des activités de communication pour le développement. -encourager et appuyer l'implication des Maliens de l'extérieur dans le processus de développement, intégration sous-régionale, régionale et continentale 	<ul style="list-style-type: none"> -appui aux radios communautaires -appui aux structures de communication -formation pour les médias en traitement de l'information, des genres rédactionnels, radiophoniques et les techniques de production -l'élaboration des grilles de programme au niveau des radios de proximité; -l'étude de l'auditoire, l'étude C'AP sur le niveau de connaissance des droits, la recherche linguistique pour un répertoire de concepts et de notions adéquats sur les droits, organisation des débats; -développement d'alliances stratégiques: renforcement du dialogue social entre la société civile, les partenaires et les autorités, l'organisation des événements spéciaux sur les thèmes globaux. 	<ul style="list-style-type: none"> -l'élaboration d'une stratégie nationale d'II.C.-population comme composante de la PNIX; - Développement d'activités d'II.C. dirigées vers les décideurs/parlementaire s. décideurs nationaux et locaux/journalistes sur les questions de population - Développement des capacités nationales en II.C., formation des formateurs au niveau des projets sectoriels, formation des animateurs de radio sur population, développement d'espace de diffusion des questions de population sur la chaîne nationale (ORTM) et radio rurales et privées du pays 	<ul style="list-style-type: none"> -assistance pour une communication pour la restauration de la paix et la gestion des conflits (concertations intercommunautaires, relations civils-militaires, collecte petites armes) 	<ul style="list-style-type: none"> -appui à la mise en œuvre de la PNCD (communication sociale et institutionnelle) -mise en place et assistance aux radios rurales

Secteurs Sociaux

Education

Axes Stratégiques	Interventions du SNU					
	UNICEF	FNUAP	PNUID	PAM	UNESCO	DM
<p>Améliorer la qualité de l'enseignement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programmes /Méthodes pédagogiques - Matériel didactique et l'équipement 	<ul style="list-style-type: none"> - l'approvis. en manuels scolaires pour élèves - prom. des langues maternelles - l'adaptation des prog scolaires - orientation et conseil pour les filles 	<ul style="list-style-type: none"> - dév d'un prog d'EMP intégration EMP dans les curricula, élab. la multiplication et diffusion de matériels didactiques en EMP - dév d'un prog de sensibilisation sur les questions de population autour de l'école; intro de thèmes relatifs à la pop. civ'nt et au dév dans les activités d'alphabetisation; prod de supports IEC - Dév de méthodes pédagogiques 	<ul style="list-style-type: none"> - appui à l'élab et mise en oeuvre du PRODIG nota mment dans les domaines pédagogiques (culture de la paix, promotion des langues nationales), de la scolarisation des filles, l'alphabet des femmes, - l'appui à l'ens supérieur (TOKTEN) 		<ul style="list-style-type: none"> - appui pédagogique : éduc de base et ens secondaire, alphabét des adultes, culture de la paix, promotion des langues nationales, appui à l'ens supérieur 	<ul style="list-style-type: none"> - appui à la pédagogie de la communauté, langues nationales comme langues d'instruction - manuels scolaires : au moins 2 livres/élève/localité; formation d'auteurs et d'éditeurs - prog pilote de rémédiation - évaluation des acquis des élève
<p>Renforcer formation personnel enseignant</p> <ul style="list-style-type: none"> - formation initiale - formation continue 	<ul style="list-style-type: none"> - l'équipement de 4 nouveaux centres de formation d'enseignants - l'adaptation des cursus de formation initiale 	<ul style="list-style-type: none"> - EMP dans formation initiale et continue des enseignants. - intégration des modules de SR dans les curricula des écoles de form. socio-sanitaires. - formation continue sur les différents domaines de la SR 				<ul style="list-style-type: none"> - formation des enseignants : initiale et en cours d'emploi, et construction H/M/C/AP

Axes Stratégiques	Interventions du SNU					
	UNICEF	FNUAP	PNUD	PAM	UNESCO	BM
Augmenter la capacité d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> -appui dans 49 cercles, 450 écoles -formation des volontaires de l'éducation 	<ul style="list-style-type: none"> -Formation d'un noyau dur à la direction de l'ens fondamental en gestion du processus d'intégration de l'Emp à l'école PRODEC et de la politique sectorielle ; système d'info scolaire; mise à disposition d'enseignants en nombre suffisants et bien outillés pour l'ens de l'Emp dans les écoles 	<ul style="list-style-type: none"> -formation des volontaires de l'éducation 	<ul style="list-style-type: none"> -appui à la participation communautaire pour la construction des salles de classe 		<ul style="list-style-type: none"> -construction/réhabilitation des écoles primaires
Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles	<ul style="list-style-type: none"> -formation des APE en gestion de l'école -la mise en œuvre de la politique sectorielle et du Prog[Mc]ennal ("marketing") -renf de la capacité de la CPS -système de planif et de gestion décentralisée -l'élaboration des plans de développement éducatifs de cercles -49 IIIF -élaboration de matériel formation, outils soutenant la planification décentralisée 	<ul style="list-style-type: none"> -Promotion de la scolarisation des filles dév d'activités IEC; système d'info qui sera mis en place pour le suivi du programme ; renforcement de l'accès des jeunes aux services de SR en vue de réduire les grossesses des le développement d'II:C et des structures spécifiques de SR à leur intention (Hamako, Sikasso et Kayes) 	<ul style="list-style-type: none"> -appui aux nouvelles structures administratives au système d'information -appui au Comité Pilote du PRODI/C 	<ul style="list-style-type: none"> -responsabilisation des élèves et des APE dans la gestion des cantines -collaboration avec les ONGs pour les cantines scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> -appui aux nouvelles structures de l'admin l'éduc 	<ul style="list-style-type: none"> -amélioration de la gestion financière et admin renforcer les DAF à la gestion budgétaire des ressources humaines -ération de capacité de gestion admin et financière décentralisée -planification/collecte et utilisation de données -appui aux APE -appui aux ME:SSRS à travers projet de consolidation prof (formation initiale, formation prof, apprentissage, collecte et dissémination des données pour une plus grande transparence du marché de l'emploi)

Axe Stratégiques	Interventions du SNU					
	UNICEF	FNUAP	PNUD	PAM	UNESCO	BM
5 Améliorer l'accès et la scolarisation - Collecte et traitement de l'information - Sensibilisation et Communication	-450 écoles : la négociation sociale ; la construction des écoles) -19 IIF : mise en place d'un système d'information -3 DRE : renforcement du système d'info, assistance technique		-scolarisation des filles -appui à l'amélioration des systèmes de collecte d'information	-appui aux cantines scolaires des régions de Mopti, Gao, TBT, et Kidal -appui à la scolarisation des filles par des rations sèches et des équipements facilitant le travail des femmes -transfert de revenu aux parents des enfants bénéficiaires des cantines scolaires	-système d'info éducatif -appui au comité de pilotage -scolarisation des filles et alphabét fonctionnelle des femmes	-construction/réhabilitation des écoles primaires -appui politique de financement des enseignants -appui scolarisation des filles

Santé

Interventions du SNU						
Axes Stratégiques	UNICEF	FNUIAP	PNUD	PAM	OMS	BM
Assurer l'accessibilité géographique et financière de l'ensemble de la population à des services de santé de qualité	<p>Appui au niveau central</p> <ul style="list-style-type: none"> -déf des normes et d'élab des procédures ; programmes de la formation de base des cadres, - capacité de la CPS et de la DNSP dans la gestion stratégique de la carte sanitaire -la mise en œuvre de la stratégie nationale de formation continue -la décentralisation budgétaire -capacités de suivi et évaluation - pérennisation du PIV -recherches - mécanismes de solidarité <p>Appui au niveau régional</p> <ul style="list-style-type: none"> -capacités d'appui des DRPS pour la mise en œuvre des PIDS -logistiques des DRPS - mise en œuvre de la réforme du SIS -recherches, études et évaluations <p>Rendre disponible le PMA dans 60 CSCoM existants, 50 nouveaux</p> <ul style="list-style-type: none"> -performance et qualité du PMA -change comportement des agents de santé 	<p>Au niveau national :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Dév des capacités de planif et de coord ; élaboration du PDDSS ; PSI et Programme National de SR ; appui à la DSFC ; révision des normes et procédures ; l'intégration des modules de SR dans la formation de base des écoles socio-sanitaires ; mise en œuvre de la stratégie nationale de formation continue ; la réalisation d'études/recherches sur les obstacles au développement de la PF ; la mortalité maternelle ; analyse situationnelle et EIDS. <p>Approvisionnement en contraceptifs</p> <p>Au niveau régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Renf des capacités des DRSP des zones du programme <p>Au niveau local :</p> <ul style="list-style-type: none"> - introd de la DIIC dans 40 villages des zones du programme ; appui à la création de 130 CSCoM dont 50 anciens et 80 nouveaux -mise en place de 4 centres multifonctionnels de référence pour les jeunes et adolescents à Bamako, Sikasso et Kayes. -renf des compétences de prestataires de services de SR/PF. -dév du marketing social en milieu urbain des zones du programme. 	<p>PNUD</p> <ul style="list-style-type: none"> -appui au PDDSS à travers le renf de nouvelles structures du MESSPA, l'extension de la couverture sanitaire de façon générale à travers les CSCoM et les CSAR -appui à la mise en œuvre de la politique nationale d'action sociale et de solidarité 	<p>PAM</p> <ul style="list-style-type: none"> -encourager les communautés du Nord à participer à la construction des infrastructures de santé (CSCoM, CSAR) -appui au PDDSS 	<p>OMS</p> <ul style="list-style-type: none"> -appui au PDDSS -appui à l'élaboration du PIS de cercle à deux niveaux (création des CSCoM/CSAR, renf de la qualité des centres de santé de cercle et l'org de la référence) -défn des normes d'équipement des centres de santé, de la stratégie de formation continue du personnel -formation du personnel 	<p>BM</p> <ul style="list-style-type: none"> -co-financement du PSPHR à travers le dév d'un système de santé de cercle à deux niveaux (création des CSCoM/CSAR, renf de la qualité des centres de santé de cercle et l'org de la référence) -défn des normes d'équipement des centres de santé, de la stratégie de formation continue du personnel -formation du personnel -appui à la réforme pharmaceutique et la politique du médicament essentiel -renf des capacités insti des directions centr et leurs démembrements -dév du schéma directeur du système d'info et de la réforme du SIS -appui au PDDSS

Axes Stratégiques	Interventions du SNU					
	UNICEF	FRUAP	PNUD	PAM	OMS	DM
<p>Réduire la morbidité et la mortalité liées aux maladies prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduction morbidité et mortalité liées aux principales maladies endémo-épidémiques. Amélioration conditions hygiène et assainissement et qualité eau consommation. Réduction morbidité et mortalité et infirmité chez enfants 0-5 ans. Réduction morbidité et mortalité liées aux problèmes de santé de la reproduction. Renforcer information et communication. 	<p>Système de référence dans 27 centres de santé de cercle</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place du système au cas par cas - la prise en charge correcte de 100% de cas rétrérés reçus au CS-R, notamment les urgences obstétricales - supervision et le monitoring <p>Surveillance épidémiologique active de ver de Guinée: villages, cercle, régional</p> <ul style="list-style-type: none"> - distribution de filtres - Traitement chimique des mares - Filtré pour consommation de l'eau potable ou filtré/Comportements favorables pour la prévention 	<p>-l'intégration des services de SR dans PMA dans les 150 CSCOM.</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place de la référence au premier niveau dans les maternités des CS des zones du programme. - renf des capacités institutionnelles de gestion et de coordination - formalisation du personnel et renforcement des structures gouvernementales, ONG et associations qui mènent un plaidoyer pour la promotion de la PF et la réduction de l'incidence des pratiques traditionnelles néfastes à la santé de la femme et des enfants. - élaboration et à la mise en oeuvre d'un programme IEC SR/PI y compris les pratiques néfastes à la santé de la femme et de l'enfant. 	<ul style="list-style-type: none"> -soins de santé primaire -appui au PEV -MST/SIDA -Paludisme -assistance aux activités d'assainissement urbain et périurbain -appui au PNEVG, notamment dans la préparation de son plan d'action. 	<ul style="list-style-type: none"> - mise au point et diffusion d'un aliment destiné aux femmes enceintes, allaitants, et enfants <36 mois -appui aux actions d'IEC dans les centres de santé 	<ul style="list-style-type: none"> -appui aux activités d'hygiène dans les CSCOMs -lutte contre la maladie: paludisme, TB, ver de guinée, onchocercose, maladies du PEV, SIDA -lutte contre les épidémies -PCMI: (prise en charge intégrée des maladies de l'enfant) -appui aux activités de nutrition -formation du personnel aux ONGs féminines -appui à l'org des journées nationales relatives au prog de santé 	<ul style="list-style-type: none"> -appui au PMA -lutte contre le SIDA (campagnes média, formation, décentralisation des activités de lutte, enquêtes nationales de prévalence MST/SIDA, recherches, équipement/réactifs/test -création et réhab des points d'eau (forages) -activités de pop -financement de la supervision intégrée dans les 27 cercles élus du PSPHR

Interventions du SNU						
Axes Stratégiques	UNICEF	FNUAP	PNUD	PAM	OMS	BM
<p>Garantir un financement équitable et durable du système de santé et d'action sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - garantir une utilisation plus équitable du financement public. - Option du financement du système de santé, - promotion mécanisme alternatif au financement mutuelle, assurance maladie, pré-mutuelle, - financement spécifique, - développement d'un système de budget consolidé 	<p>Renforcer les capacités de 30 équipes socio-sanitaires de cercle en planification et gestion sanitaires décentralisées</p> <ul style="list-style-type: none"> -Elaboration des PDSIC -intro/dév de la gestion budget décent - pilotage du plan et l'auto évaluation - formation continue <p>Renforcer les capacités de la population avec un accent sur les femmes</p> <ul style="list-style-type: none"> - capacité des équipes socio-sanitaires et des réseaux d'appui à transférer les compétences de gestion et de promotion de la santé au conseil de santé du cercle et aux ASAC/hs -particip dynamique de la pop, femmes - mécanismes locaux de solidarité - plans de communication intégrée 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités de gestion et de planification des équipes socio-sanitaires des cercles de la zone du programme - Elaboration des PDSIC dans les zones du programme - Formation continue - Renforcer les capacités de gestion du conseil de santé du cercle et de comité de gestion des ASAC/hs - Appui au développement marketing social 				<ul style="list-style-type: none"> -financement des PDSIC -renf des capacités de programmation- budgétisation des services de santé et d'action sociale -appui à la gestion décentralisée des ressources -formation des comités de gestion des ASAC/hs et renf des capacités d'appui de la FENASCOM

Action Sociale

Axes Stratégiques	Interventions du SNU						
	UNICEF	FNIJAP	PNUIJ	PAM	FAO	OMS	IRM
Assurer l'accessibilité géographique et financière de l'ensemble de la population à des services sociaux de qualité. -extension couverture géographique. -amélioration qualité des services.	-accès aux services de base -Formation de base, (la formation professionnelle, l'alphabétisation) -renforcement/création de 14 centres d'orientation et d'accueil pour les enfants/dans la rue -renforcement/création de 2 centres d'accueil et de conseil pour femmes et enfants vivant avec le VIH. -accès au crédit au profit de 1000 groupements de femmes	- Renforcement des activités d'IEC, SR/PI, de DBC et d'alphabétisation en faveur des femmes - Création de 4 centres d'écoute, d'orientation et de prestations cliniques de PI aux jeunes et adolescents - Organisation de cours de rattrapage en faveur des élèves en grossesse des classes d'examen (6 ^e et 9 ^e années)	-appui au SNLCP à la base pour la génération des revenus -microfinance -infrastructures socio-communautaires -actions en faveur des jeunes et enfants de rue -appui aux groupements des femmes rurales et urbaines : formation, info, mob Sociale, génération des revenus, entrepreneurial féminin	-appui à la construction des centres de santé et écoles	-élaboration d'une stratégie d'intervent. en faveur des femmes et jeunes ruraux	-appui à l'approche communautaire -éducation pour la santé -appui aux ONGs féminines -formation du personnel	IRM -approches participatives (PAIB) -facilitation de l'accès aux femmes au crédit (PAGE) -PDJSS -micro-projets à la base dans l'éducation, santé, hydraulique rurale, sécurité alimentaire, pistes rurales -dev. des capacités locales par la formation -dev. institutionnel
Garantir un financement équitable et durable du système de l'action sociale : Renf. info/comm.							

Axes Stratégiques	Interventions du SNU					
	UNICEF	FNU/AP	PNUD	PAM	FAO	OMS
Accroître performance services sociaux; développer capacités nationales en action sociale; développer système information socio-sanitaire; création observatoire indépendant action sociale; développement ressource humaine pour action sociale;	-l'amélioration des connaissances des groupes cibles (i.e. de la rue/travailleurs, F/P; victimes d'exploitation sexuelle et de violence; handicapés, affectés et infectés par le VIH/SIDA, mineurs en conflit avec la loi) -études/enquêtes -renforcement des systèmes d'information -formation à la collecte et au traitement des données pour les agents du Gouvernement et des ONGs au niveau central et au niveau des zones d'intervention - mise en œuvre de la réforme du SIS	Etude d'identification des groupes cibles et leur prise en compte dans le processus de planification du développement Amélioration d'un système spécifique d'information sur les personnes délaissées	-appui à l'Observatoire de Développement Humain Durable/lutte Contre la Pauvreté (ODHMLCP) pour lui permettre de mieux assumer ses fonctions d'analyse, d'alerte et de conseil -études -publication des rapports (DII) -mise en valeur les indicateurs du CCA -plaidoyer en faveur de la LCP	-appui aux activités IEC		
Promotion mécanisme alternatif au financement : mutuelle, assurance maladie, pré-mutuelle financement spécifique, développement d'un système de budget consolidé.	- capacité des équipes socio-sanitaires et des réseaux d'appui à transférer les compétences de gestion et de promotion de la santé au conseil de santé du cercle et aux ASACOs - mécanismes locaux de solidarité					-PDISS

Secteurs Productifs

Développement rural/sécurité alimentaire/environnement/prévention et gestion des catastrophes et crises

Axes Stratégiques		Interventions du SNU						
PNUD	FENU	PAM	FIDA	FAO	OMS	BM	IICR	
<p>a) Développement Rural/Sécurité Alimentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en œuvre d'un prog national d'infrastructures rurales - les filières de production agricole, animale, forestière et piscicole, la diversification et la valorisation des produits, la relance des exportations et la reconstruction des marchés ; - la responsabilité entre secteur public et privé et entre niveaux central et local, et renforcer les capacités des acteurs promoteurs du développement rural - l'accès du secteur privé à des systèmes viables d'épargne/crédit - la restructuration institutionnelle du secteur rural - la stratégie et PAN pour le maintien et la restauration de la fertilité des sols, - le recensement général de l'agriculture et l'établissement d'un Système National Intégré de Statistiques Agricoles et Alimentaires ; - plan stratégique à long terme de la recherche agronomique - l'établissement de la stratégie nationale d'insertion de la jeunesse rurale. - la mise en œuvre de la PN(CI), particulièrement en matière de communication pour le développement rural. <p>B) l'Environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - la concertation et une meilleure coordination des actions environnementales - la création d'une renif d'institutions appropriées de gestion de l'environnement <p>C) Prévention et la gestion des catastrophes et crises</p> <ul style="list-style-type: none"> - PRMC : améliorer la sécurité alimentaire à travers la libéralisation des marchés céréaliers et sur son effet positif sur la production - système de sécurité alimentaire: le SAP, SIM, SNS - Système de Sécurité Alimentaire renforcée (SAR) (le Fonds de Sécurité Alimentaire (PSA) et la Cellule de veille et le Plan d'intervention d'urgence - Système de Surveillance des Déprédations Majeures (crochets, sauternes, miasaux granivores - Système de Surveillance Épidémiologique dans le domaine de l'élevage et législation adéquate en matière de police sanitaire animale 	<p>- sécurité alimentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - infrastructure et équip. Ruraux - dev. Participatif (microfinance, fonds locaux de dev.) - gestion rationnelle des ressources naturelles à la base, à travers les schémas d'aménagement du territoire - amélioration des revenus ruraux - Proj rég de micro-finance 	<p>- Assistance directe au dev. dans les zones défavorisées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - vivres contre travail - accroître la productivité des terres, aménager des périmètres irrigués, équiper en infrastruct socio-écov - De base, promouvoir de nouvelles tech, les former - limiter l'érosion par des actions de conservation des sols - appui au système de sécurité alim et préparation aux urgences améih des mécanismes existants à travers le PRMC 	<p>Pour la zone sahélienne:</p> <ul style="list-style-type: none"> - amélioration de la sécurité alimentaire - au niveau des ménages - initiation d'un processus de développement participatif durable - amélioration des revenus des ménages - gestion des ressources naturelles - programme de sécurité alim et de revenus à Kidal (Phase II) - Proj de dev intégré zone lacustre Niakunké - Projet fonds de dev villageois de Ségu 	<p>-planif agricole et l'élaboration des stratégies et programmes de dev. Rural: PAMOS SDDR, PAMOS II, PNAE/CID, recherche agric</p> <ul style="list-style-type: none"> -Progr Spéciale Sécurité Aliment -Recensement De l'agriculture et au dev. Des staats agricoles et alimentaires -Mise en œuvre du PAMOS II, PNAE/CID et appui du SMLAK, l'EMPRES, du RADISCON, de ECLIO -secours agricoles d'urgence, aide au relèvement et recapitalisation -l'élaboration de la carte de l'insécurité alimentaire -planification du dev des régions du nord Mali -mise en œuvre de la stratégie de communic pour le dev rural et radios rurales 	<p>-renf. Capacités nationales de réponse aux urgences</p> <ul style="list-style-type: none"> -renf capacités nationales de réponse aux épidémies -mise en œuvre du plan d'action sur l'alimentation et la nutrition -appui à la lutte contre les épidémies par la formation du personnel la fourniture des médicaments et disposition des formations sanitaires des directives 	<p>-prog d'appui aux services agricoles et aux org. Prof. Agricoles (restructur/renf du MDRE, vulgarisat/forums n/alphabet Funct. appui aux OPA/Chambres Rég d'Agric., Recherche agricole, fertilité des sols, etc)</p> <ul style="list-style-type: none"> -Progr Natif infrastruct. rurales extn/réhab office du Niger, Progr l'istes Rurales, Progr Bas-fonds, Inngat à petite et moyenne échelle -Projet de pimenton d'irrigation privé -progr. d'appui aux structures financières décentralisées (micro-finance) -projet pilote de particip au dev a la base -projet d'appui a la valoris et à la commercial des produits agricoles -aménag infrastruct. collectives de commerc et de transform de produits agricoles 	<p>"Programme 96-98"</p> <ul style="list-style-type: none"> -assistance en cas de déplacement trans-frontalière -re-insertion socio-écon -des personnes déplacées dans les sites de retour -réhabilitation des sites de retour 	

Eau, Hygiène et Assainissement

Interventions du SNU											
Ases Stratégiques	UNICEF	FNUAP	PNUD	FENU	PAM	FIDA	FAO	OMS	ONUDI	BM	IHR
<p>recenseage du rôle de l'Etat, implication et responsabilisation des prop à la conception et réalisation de projets hydrauliques</p> <p>adaptation du cadre institutionnel et juridique au contexte des nouvelles formes,</p> <p>meilleure intégration et coordination des programmes d'aménagement, de santé, d'éducation, d'aménagement et d'équipement rural, de protection de l'environnement avec ceux de l'hydraulique.</p> <p>une meilleure maîtrise de l'eau</p> <p>adoption d'une politique de prix de l'eau devant favoriser l'accès du plus grand nombre.</p> <p>promotion d'un secteur privé</p> <p>amélioration des connaissances sur les ressources en eau disponibles et sur leur degré d'exploitation.</p> <p>amel des capacités nationales de gestion des Res en eau et enf de la coopération sous régional</p> <p>Hydreaux, villages particip du privé au financement local du secteur.</p> <p>Renf du financement local en encourageant la particip des collectivités au financement du secteur.</p> <p>Mise en place (réseaux) décentral de construct. et d'entretien de points d'eau</p> <p>Aménagement des bassins fluviaux stratégique opérationnelle à moyen terme intégrant tous les volets (navigation, grande irrigation, production d'hydroélectricité)</p> <p>Santé nationale de développement de l'irrigation à petite et moyenne échelle</p> <p>Appui institutionnel (Hyg/Assain) met en place mécanisme d'appui à la création, la formation et l'encadrement des GIE, sous et ONGs</p> <p>élab des normes, textes législatifs et règlement (code de l'hygiène publ)</p> <p>prom De l'approche communautaire</p> <p>intégrat De l'éducation à l'hyg dans le cursus de l'ens fondamentale</p>	<p>-études sur entrecien et maint. des aietiers régionaux/nation</p> <p>-formation, du privé et (ciuit)</p> <p>-organisation des artisans, artisans</p> <p>-credit, épargne, fonds de roulement</p> <p>-logit matériel et equip</p> <p>-banque de données techniques/tech</p> <p>Participation, soutien et promotion de l'hygiène</p> <p>app participative</p> <p>dans surcs de santé</p> <p>-intégration des activités d'hygiène dans le PHA et plans opérationnels des CXC/UMC/SAR</p> <p>-Education à l'hygiène dans les prog scolaires</p> <p>-approche intégrée de communication</p> <p>-qualité de l'eau suivie, évaluation, gestion et réhab d'ouvrages d'Assain</p> <p>-utilisation de tech appropriées et adaptées</p> <p>-Création de cond d'hygiène, d'Assain et formations sanitaires</p> <p>-Equip des écoles en installations d'eau et d'assainis</p> <p>-Création, équipement points eau modernes</p> <p>-création des forages, puis</p> <p>-Essai de pompage</p> <p>-équipement des ouvrages</p> <p>-Réhab des équipements</p>	<p>-Renf l'éc en assainissement et hygiène du milieu national en zones rurales et péri-urbaines</p> <p>-Fab du matériel éducatif sur hygiène du milieu</p> <p>-Renf des activités IEC intégrant les aspects relatifs à l'hygiène du milieu, la protection et le développement des res</p> <p>Naturelles et l'assainissement</p>	<p>-études thématiques (bassins des fleuves, gestion eau souterrains)</p> <p>-élaboration d'un stratégie à moyen terme et à la mise en oeuvre d'actions</p> <p>intégrées des res en eau et des bassins versants décentralisés)</p> <p>-dev de nouvelles activités dans le secteur eau et assainissement</p> <p>et THT, et la construction de puits et de latrines au niveau des centres de santé et à l'hôpital de Gao</p> <p>-appui à la mobilisation des pop pour la réalisation des points d'eau et le surcreusement de micro-borrage</p> <p>-appui à l'entretien des infrastructures communales à travers l'AGETHE</p>	<p>programme d'app en eau potable</p> <p>-dev de la maîtrise de l'eau</p>	<p>-maîtrise de l'eau</p> <p>-hydraulique agricole et pastorale</p> <p>-construction de puits dans les zones de santé</p> <p>-appui à la mise en place de l'assainissement et de l'hygiène publique dans les régions</p> <p>-mise en place d'un système de ramassage des ordures à Biopli, Djenné, Gao, et THT, et la construction de puits et de latrines au niveau des centres de santé et à l'hôpital de Gao</p> <p>-appui à la mobilisation des pop pour la réalisation des points d'eau et le surcreusement de micro-borrage</p> <p>-appui à l'entretien des infrastructures communales à travers l'AGETHE</p>	<p>-action en création de points d'eau dans les zones d'int du FIDA</p> <p>-dev d'irrigation dans les zones arides</p>	<p>-élaboration d'une stratégie nationale de dev de l'irrigation à petite et moyenne échelle</p> <p>-appui au dev de l'irrigation à faible coût dans le cadre du PSSA</p>	<p>-appui au contrôle de la qualité de l'eau</p> <p>-intégration des normes et procédures de l'hyg et de l'assainissement dans le cadre du PMA</p> <p>-promotion de la salubrité de l'env dans les villes et dans les écoles</p> <p>-réduction des risques liés aux produits chimiques</p> <p>-pesticides, additifs, alim. Et les rejets industriel</p> <p>-promotion de l'approch e comm. Pour le dev. des activités d'hyg publique</p>	<p>-dev des plates-formes multiconcil pour l'écour e d'eau</p>	<p>-promotion de l'irrigation privée</p> <p>-projet pilote de participation au dev à la base</p> <p>-programme national d'hydraulique rural et pastoral (dans le cadre du PNIR)</p> <p>-programme d'aménagement des bas d'équipement communautaires de conservation des eaux et du sol (PNIR)</p> <p>-extension réhabilitation office du Niger et dev irrigation moyenne échelle (PNIR)</p> <p>-projet d'infrastructures urbaines et décentralisation</p> <p>-EDM</p> <p>-création/rehab des forages</p> <p>-études de besoins en eau du PSPIR</p>	<p>-équipement des sites de retour en point d'eau pour l'homme et le bétail</p>

Mines

Axes Stratégiques	Interventions du SNU		
	PNUD	ONUDI	BM
<ul style="list-style-type: none"> -l'amélioration du cadre réglementaire, législatif et institutionnel, -l'intensification de l'inventaire minier, -le renforcement des capacités nationales de gestion et la promotion du secteur, -l'accroissement de la part du secteur privé national (opérateurs et artisans) dans les activités minières et connexes, -réalisation de toutes les études d'impact-environnemental des investissements miniers 	<ul style="list-style-type: none"> -appui au dev de nouvelles activités dans l'artisanat minier -renf de l'exploitation minière artisanale -promotion environnementale de l'artisanat minier -appui à l'élab de directives d'évaluation sur l'impact des projets miniers -promotion d'activités socio-économiques dans les zones minières 	<ul style="list-style-type: none"> -appui à l'amélioration des techniques d'orpaillage et à la protection de l'environnement par la réduction de l'utilisation du mercure 	<ul style="list-style-type: none"> -appui à la formulation de la politique minière, à la révision des textes législatifs et réglementaires et à la réforme institutionnelle -assistance au secteur minier

Transports

Axes Stratégiques	Interventions du SNU		
	PAM	BM	BM
<ul style="list-style-type: none"> -adapter le Schéma National et les Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire -réviser le cadre législatif et réglementaire actuel en vue de promouvoir la participation des collectivités décentralisées et du Secteur Privé dans la réalisation des travaux et les prestations de service ; -réglementer le secteur (Système Agrément) en vue de faire émerger les véritables professionnels ; -assurer la pérennité des ressources pour financer l'entretien et le développement des infrastructures de transport par la contribution des usagers (redevances, taxes, péages, ...) -réhabiliter et maintenir un réseau prioritaire d'infrastructure de transport -désenclaver les zones rurales par la construction des pistes rurales et agricoles et par le renforcement des moyens de transports ruraux ; -améliorer le fonctionnement des corridors de transports internationaux -développer les transports aériens par la promotion de l'initiative privée, le renforcement de la sécurité aérienne et la libéralisation du trafic international -étudier les mécanismes appropriés pour la séparation des activités d'exploitation et de gestion des infrastructures de transports ferroviaires et fluviaux 	<ul style="list-style-type: none"> -appui à la réalisation communautaire des pistes rurales et de transhumance 	<ul style="list-style-type: none"> -projet sectoriel des transports -programme nationale des pistes rurales (PNIR) -projet pilote de participation au dev à la base 	

Axes Stratégiques	Interventions du SNU			
	PNUI	FENU	ONUUI	BM
<ul style="list-style-type: none"> -encourager au maximum la valorisation des ressources énergétiques locales. -Promouvoir une meilleure utilisation de l'énergie sous toutes ses formes -améliorer les conditions d'accès aux énergies modernes des populations et en particulier des populations les plus démunies ; -libéraliser le secteur en mobilisant davantage les initiatives et les capitaux privés dans toutes les composantes du secteur énergétique -adapter les institutions aux exigences du secteur de l'énergie, en pourvoyant le secteur en structures, personnel, moyens matériels et financiers appropriés en vue de renforcer les capacités d'orientation stratégique de l'état -la valorisation des ressources énergétiques nationales économiquement exploitables, notamment hydro-électriques et énergies nouvelles et renouvelables, -la clarification et l'amélioration du rôle des différents intervenants du secteur énergie. -amélioration de la régulation, l'opimisation et la sécurisation des approvisionnements en produits pétroliers. -la réhabilitation des infrastructures existantes 	<ul style="list-style-type: none"> -dév de nouvelles activités dans le domaine de l'énergie -vulgarisation des plates-formes multifonctionnelles en milieu rural -appui à la promotion des ENR -valorisation des ressources forestières 	<ul style="list-style-type: none"> -dév de l'énergie verte au niveau du projet plateforme multifonctionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> -projet régional énergie Manantali -projet de réhabilitation de Selingué -appui au projet énergie domestique 	

Urbanisme Et Habitat

Axes Stratégiques	Interventions du SNU	
	FENU	BM
<ul style="list-style-type: none"> -poursuivre la création d'une meilleure harmonie entre les agglomérations -Renforcer la gestion des collectivités décentralisées ; -Élaborer des codes en matière d'urbanisme, d'habitat et de construction ; -poursuivre la réhabilitation des quartiers spontanés des grandes villes ; -mettre en œuvre une véritable politique de promotion de villes secondaires -poursuite des actions engagées dans le cadre du projet AGI:TIPI; -préparation d'un III^{ème} Projet Urbain du Mali -finalisation et mise en œuvre du Programme National du logement 	<ul style="list-style-type: none"> -appui au dev des ville secondaires 	<ul style="list-style-type: none"> -projet de décentralisation et d'infrastructures urbaines

Industrie Et Artisanat

Axes Stratégiques	Interventions du SNU			
	PNUI	ONUUI	BM	BM
<ul style="list-style-type: none"> -la promotion des investissements dans les filières porteuses ; -la transformation des matières premières produites localement d'une part et la production des intrants et équipements indispensables à l'agriculture d'autre part; -la mobilisation de l'épargne nationale, notamment celle des maliens de l'étranger et la mise en place de mécanisme de financement adaptés. -la création de zones industrielles viabilisées et zones franchises -une amélioration de l'ensemble du système d'intéressement et de promotion de l'investissement privé -un appui conséquent au secteur informel en vue de mieux valoriser son apport dans l'économie nationale 	<ul style="list-style-type: none"> -appui au programme de dynamisation du secteur privé des PME/PMI 	<ul style="list-style-type: none"> -assistance au CNPT pour la promotion des investissements privés directs -assistance à la promotion et au dev d'industrie textile traditionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> -appui au secteur privé -assistance au secteur financier -assistance au secteur financier. -consolidation de la formation professionnelle; -projet d'appui à la gestion économique -appui pour faciliter l'accès aux ressources de la SFI 	<ul style="list-style-type: none"> -appui au dev des villes secondaires

C. United Nations system Official Development Assistance

Funds, Programmes and Agencies	1997	1998 - 2002
UNDP	\$ 11.0 million	\$ 81 million Resources de Base + Fonds associés (FENU, GEF, UNSO, Trust Funds ...)
FAO	\$ 1.2 million (96-97)	\$ 3.0 million*
WHO	\$ 2.4 million (1996-1997)	\$ 5.2 millions (98 - 2000)
UNFPA	\$ 2.8 million	\$ 11.0
UNHCR	\$ 10.5 million	1998 = \$8.7 million 1999 - 2002 = N/A
UNICEF	\$ 5.034 million	\$ 16.605 (ressources générales \$ 20 millions (ressources supplémentaires à mobiliser)
WFP	\$ 6 million	\$ 20,000,000 million

N.B. : US Dollars

* Il s'agit uniquement des ressources sur le Programme de Coopération Technique de la FAO (budget propre). Les ressources des fonds fiduciaires viendront en plus.

Annexe 2 :

Liens entre les objectifs internationaux, nationaux, et les domaines d'intervention prioritaires du SNU

PLANIFICATION STRATEGIQUE/GESTION DU DEVELOPPEMENT

OBJECTIFS NATIONAUX/OBJECTIFS INTERNATIONAUX

Charte des Nations Unies

- Favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande;
- Recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples;
- Réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social;
- Développer la coopération internationale dans les domaines économique, social, de la culture intellectuelle et de l'éducation, de la santé publique;
- Favoriser le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi, les conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social.

Sommet Mondial pour le Développement Social

- Créer un environnement légal, économique, politique, social et culturel en vue d'atteindre le développement social.
- Lutter contre la pauvreté dans le monde à travers des actions nationales et la coopération internationale avec une priorité spéciale pour les droits et les besoins des femmes, des enfants et d'autres groupes vulnérables;
- Promouvoir le plein emploi et l'intégration sociale.

Neuvième Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement

- Promouvoir la croissance et un développement durable dans une économie mondiale libérale et globalisante.

Alliance pour l'industrialisation de l'Afrique:

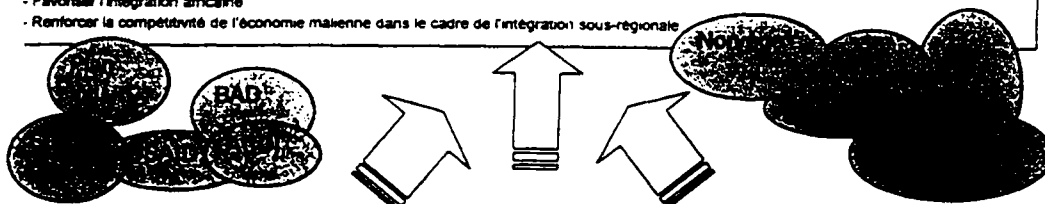
- Mise en place d'un conseil de partenariat industriel

CIPD: Conférence Internationale sur la Population et le Développement

- Promouvoir la compréhension de l'interdépendance entre les questions de population, de croissance économique durable;
- Développer des stratégies de développement intégrant la population, l'élimination de la pauvreté et la protection de l'environnement;
- Promouvoir le droit à la santé reproductive

Lutter contre la pauvreté

- Améliorer le Cadre Macro-économique: consolider les réformes accomplies, parvenir à la viabilité financière à moyen terme et à une croissance économique durable et réduire la pauvreté.
- Mettre en oeuvre la Politique Nationale de Population (PNP) et le Prog. Prioritaire d'investissement en matière de population (PPIP)
- Améliorer la programmation et le suivi des investissements publics.
- Améliorer les capacités nationales de réflexion prospective, de gestion et de coordination du développement;
- Assurer une meilleure cohérence des actions de développement aux plans temporel, spatial et intersectoriel;
- Rechercher la sécurité alimentaire qui intègre l'augmentation, la diversification, la valorisation maximale des productions agricoles, pastorales, piscicoles et sylvoicoles;
- Améliorer la gestion des ressources naturelles notamment par leur gestion décentralisée et participative
- Développer les ressources humaines
- Développer le secteur privé et accroître la part du secteur industriel dans le PIB et la création d'emplois;
- Améliorer l'environnement institutionnel et légal
- Développer les infrastructures et réduire les coûts des facteurs de production
- Favoriser l'intégration africaine
- Renforcer la compétitivité de l'économie malienne dans le cadre de l'intégration sous-régionale



DOMAINES PRIORITAIRES

<p>PAM</p> <ul style="list-style-type: none"> - appui au PRMC - ciblage des zones d'insécurité alimentaire chronique 	<p>PNUD</p> <ul style="list-style-type: none"> - appui à l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la pauvreté - coordination de l'aide extérieure destinée à la Décentralisation. - la formation et l'org. des communautés, équipement des structures participatives - renforcement du partenariat avec des ONGs locales - étude prospective, - organisation des tables rondes santé éducation, pauvreté, justice. - appui à l'ODMD. - appui PNAECID 	<p>BM</p> <ul style="list-style-type: none"> - PAGE: ajustement budgétaire; environnement macro-économique stable; l'accès des femmes à la terre et au crédit; l'efficacité et l'efficacé des dépenses publiques et les zéro davantage sur la réduction de la pauvreté; réaffectation des dépenses au profit de la réduction de la pauvreté, en particulier l'enseignement primaire, les soins de santé, la vulgarisation agricole et l'entretien des routes. - PDI: renforcer capacité institutionnelle de l'administration, l'efficacité de la gestion du secteur public. - Divers projets agricoles: libéraliser le secteur agricole, redresser la situation des filières céréalières, rizicole et cotonnière, développer la filière des fruits et légumes, renforcer les services agricoles. - Gestion Ressources Naturelles: arrêter et renverser dégradation de l'environnement en se concentrant sur les actions préventives à travers une approche participative qui donne davantage de responsabilité aux collectivités locales pour définir leurs priorités. - Lever les contraintes qui empêchent le 	<p>FNUP</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui à la réduction de la pauvreté par l'améliorat. De la SR, en vue de réduire la morbidité et la mortalité maternelle infantile; la promotion de l'égalité et l'équité de genre et la promotion d'un meilleur équilibre entre la dynamique de la population et les ressources en vue d'un développement durable. - Appui à la prise en compte de la population dans les stratégies de développement - Appui à la PNP et à la mise en oeuvre du plan d'Action du Caire. Prise en compte de l'approche genre dans les stratégies de développement.
<p>UNICEF</p> <ul style="list-style-type: none"> - Planification et gestion stratégique des politiques sociales renforcement des systèmes d'information sociale du Plan et de la Communication - l'analyse des politiques sociales: la formation stratégique et technique pour les cadres. - Directives pour la formulation des politiques sociales et leur mise en oeuvre - renforcement de la capacité de la CPS; - mise en place d'un système de planification et de gestion décentralisée. - Appui au développement d'alliances stratégiques - Initiative 20/20 			
<p>FAO - Formulation de politique, la planification agricole et l'élaboration des stratégies et programmes de développement rural: SDDR, PAMOS II, PNAECID, recherche agricole Programme spéciale sécurité alimentaire.</p>			

GESTION POST-CONFLIT

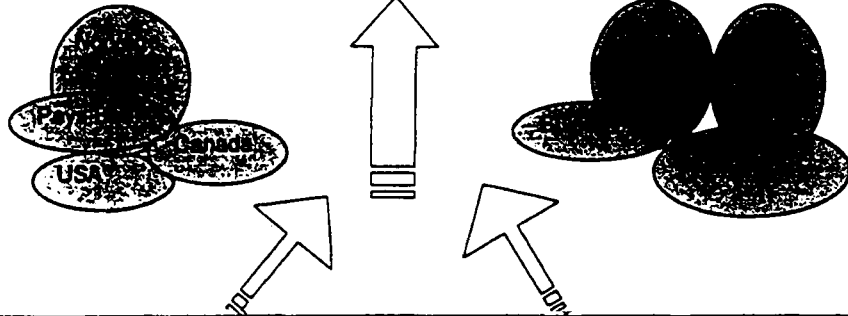
OBJECTIFS INTERNATIONAUX

- I. Charte des N.U. et Statut de la CIJ
 1. Maintenir la paix et la sécurité internationale.
 2. Régler les différends pacifiquement.
 3. S'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force.
 4. Faire étudier par l'A.G. les principes généraux de coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité intes.
 5. Elaborer des plans visant l'établissement d'un système de règlementation des armements.
- II. Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
 1. Reconnaître que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.
 2. Admettre que chacun sans distinction aucune, peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la Déclaration.
 3. Reconnaître à tout individu le droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.
 4. Reconnaître à toute personne le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays et à accéder aux fonctions publiques de son pays.
 5. Faire en sorte que chacun ne soit soumis qu'aux limitations établies par la loi.
- III. Rapport du S.G. des Nations Unies sur la "Diplomatie préventive, le règlement pacifique des différends et désarmement" et la résolution de l'A.G du 11/11/37
 1. Encourager la mise sur pied dans les pays de la sous région sahélo-saharienne de commissions nationales contre la prolifération des petites armes avec l'appui de la communauté internationale aux commissions nationales existantes.
 2. Encourager les Etats engagés dans la réflexion sur le moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères à poursuivre leurs concertations sur la question



OBJECTIFS NATIONAUX

- I. Pacte National et Accords Connexes
 1. Restaurer la paix juste et définitive dans le Nord du Mali.
 2. Assurer la réconciliation nationale entre tous les Maliens
- II. Déclaration de Politique Générale du Gouvernement
 1. Appuyer la réinsertion des ex-combattants.
 2. Appuyer le retour des populations déplacées.
 3. Appuyer un système de sécurité plus efficient pour les régions Nord du pays.
 4. Entreprendre des actions soutenues de développement, accélérer et renforcer la mobilisation des ressources.
 5. S'impliquer davantage dans la sauvegarde et le maintien de la paix et de la sécurité internationale et singulièrement en Afrique.
 6. Renforcer la démocratie et l'Etat de Droit et mettre en oeuvre la réforme de décentralisation



DOMAINES PRIORITAIRES

PNUD

- Appuyer la consolidation du processus de paix notamment à travers le renforcement des activités de la société civile dans le cadre des rencontres intercommunautaires;
- l'assistance aux communautés du Nord dans la conception, la formulation et le financement de leurs projets, leur formation;
- la conception et la réalisation de programmes d'information et de sensibilisation à la culture de la paix dans le pays;
- l'assistance au Gouvernement dans la coordination des activités de développement dans le Nord (cadre Commission Paritaire) et la préparation d'une stratégie DHD à L.T pour les régions Nord;
- l'appui à la réinsertion des ex-combattants dans la vie socio-économique;
- l'assistance dans la promotion d'un moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères et la commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères

UNESCO

- Assistance à la formation et la mise en oeuvre du programme sur la culture de la paix

FIDA

- apporter un appui aux activités de développement économique et sociale des régions du Nord en particulier, aux groupes défavorisés y compris les réfugiés

UNHCR

- Appuyer l'organisation et le retour des réfugiés installés dans les pays voisins et assurer leur réinsertion socio-économique.
- apporter un appui à l'organisation des rencontres intercommunautaires, mécanisme de stabilisation sociale, de sécurité;
- assurer la réhabilitation et la mobilisation des sites de retour et aider dans leur identification

PAM

- Apporter une assistance alimentaire aux rencontres intercommunautaires;
- Apporter un appui à la réhabilitation et la mobilisation des sites de retour des réfugiés et des populations déplacées (FFV) et à leur réinsertion socio-économique (programme alimentaire - cantines scolaires)

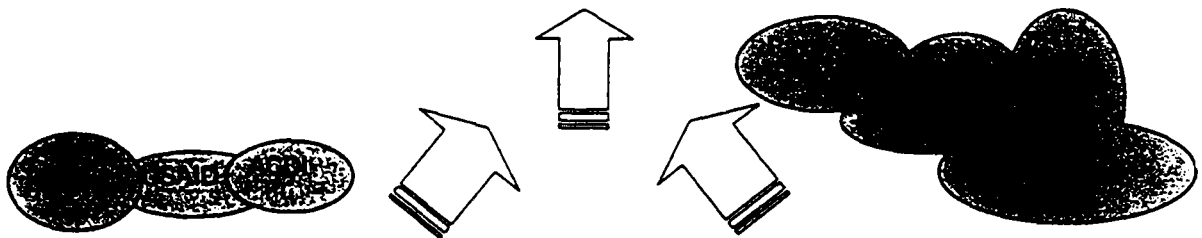
DECENTRALISATION/SOCIETE CIVILE/REFORME INSTITUTIONNELLE

OBJECTIFS NATIONAUX/OBJECTIFS INTERNATIONAUX

Initiative Spéciale pour l'Afrique (1996)
 Sommet Mondial pour le Développement Social (1995)
 Sommet Mondial de l'Alimentation (1996)
 1ère Forum Africain sur la Gouvernance en Afrique (1997)
 Pactes Internationaux relatifs aux droits civiques, politiques, économiques, sociaux, et culturels (1966)
 Déclaration des Nations Unies sur les Droits de l'Homme (1948)
 Convention relative aux droits de l'Enfant (1990)
 Convention pour l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (1979)

Favoriser l'instauration de la paix
 -Consolider une administration transparente, responsable et efficace
 -Renforcement de la société civile au service du développement
 -Combattre de la corruption à travers l'éducation et les changements d'attitude
 -Faire participer toutes les couches de la population à la prise de décisions relatives au développement du pays

-Développer une politique de réconciliation nationale
 -Développer une politique de désarmement et surtout de règlement pacifique des conflits
 -Consolider la paix au Nord du pays
 -Moderniser l'administration
 -Relire certains textes fondamentaux de la République
 -Mettre en place 701 nouvelles communes dans le cadre de Programme de Décentralisation
 -Relire le Statut Général de la Fonction Publique
 -Mettre en oeuvre un programme de développement institutionnel
 -Mettre en place des institutions chargées de la gestion des structures décentralisées
 -Développer les capacités de la société civile locale



DOMAINES PRIORITAIRES

<p>PAM</p> <ul style="list-style-type: none"> - mobilisation et la participation des communautés dans les projets économiques et sociaux; - appui aux structures décentralisées pour l'entretien des équipements et l'assainissement; - appui aux initiatives de base des groupements de population - renforcement du partenariat avec les ONGs; 	<p>PNUD</p> <ul style="list-style-type: none"> - appui institutionnel pour la coordination de l'aide extérieur destinée aux programmes de décentralisation; - appui direct au niveau régional et local: la formation des communautés, équipement des structures participatives, etc - renforcement du partenariat avec ONGs - appui à la réforme institutionnelle à travers l'actualisation du schéma Directeur du Développement Rural - appui à la structuration/formation/information des communes rurales 	<p>BM -</p> <ul style="list-style-type: none"> -réforme de l'administration en vue d'en accro l'efficacité; -processus de décentralisation; -amélioration de l'environnement juridique et réglementaire; -renf. des capacités en ressources humaines; -encourager le partenariat entre les communautés, les ONG et les pouvoirs publics.
<p>UNICEF</p> <ul style="list-style-type: none"> -Appui au développement décentralisé -Etude du milieu (35 cercles dans 5 régions sur 5 ans). - renforcement des capacités d'intervention aux niveau des communes et des cercles. - Appui au niveau régional et central - mise en place d'un système de planification et de gestion décentralisée dans la santé et l'éducation 		<p>FNUAP</p> <ul style="list-style-type: none"> -appui aux structures décentralisées de coordination de la mise en oeuvre de la PNP -appui financier, technique et matériel aux structures gouvernementales, ONGs et associations s'intéressant à la promotion du genre - appui institutionnel pour l'amélioration de la coordination et la gestion des programmes de SR au niveau central, régional et local - Appui au renforcement des capacités d'exécution au niveau local (CSCOM, CSAR et CS)
<p>FAO</p> <ul style="list-style-type: none"> -appui aux chambres d'agriculture et aux organisations paysannes -appui à la restructuration des services techniques, renforcement des capacité techniques du personnel d'encadrement rural 		

DROITS HUMAINS

OBJECTIFS INTERNATIONAUX

Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Violences a l'Egard des Femmes (CEDAW)
 Convention Relatives aux Droits des Enfants (CRC)
 Charte Africaine des Droits de l'Homme
 Sommet de Beijing, 1995
 Conventions de 1951 et 1969 relatives au droit d'asile et au refuge
 Charte des Nations-Unies
 Déclaration des Nations sur les Droits de l'Homme, 1948
 Pactes Internationaux sur les droits civiques, économiques, sociaux, politiques, et culturels, 1966

Epanouissement et la participation de la femme et de l'enfant en tant que citoyens, agents de leur propre développement.
 Accès à l'éducation, la formation de la femme et de l'enfant sur la base de l'égalité des chances.
 Accès des femmes à l'emploi salarié; le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptibles de compromettre son éducation, de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social
 Le droit inhérent à la vie, à la santé et au bien être que chaque Etat partie doit assurer en fonction de ses possibilités est reconnu. Il en est de même du droit de jouir du meilleur état de santé possible, et de la garantie que l'enfant et la femme puissent avoir accès aux services médicaux et de rééducation.
 la responsabilité et la capacité de la famille et de l'Etat à assurer la prise en charge des besoins essentiels de l'enfant et de la femme pour la survie, avec une réduction de la charge de travail physique des femmes.
 Promouvoir et protéger les droits fondamentaux des femmes par la pleine application de tous les instruments relatifs aux droits de l'homme, en particulier de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination a l'égard des femmes
 Dans le but d'atteindre la sante pour tous, eliminer la pauvrete en elaborant des politiques sociales et économiques en matiere de developpement humain, d'éducation et d'emploi axees sur la Personne (Déclaration du SMDS)
 Devant la persecution, toute personne a le droit de chercher asile et de beneficier de l'asile dn d'autres pays.

OBJECTIFS NATIONAUX

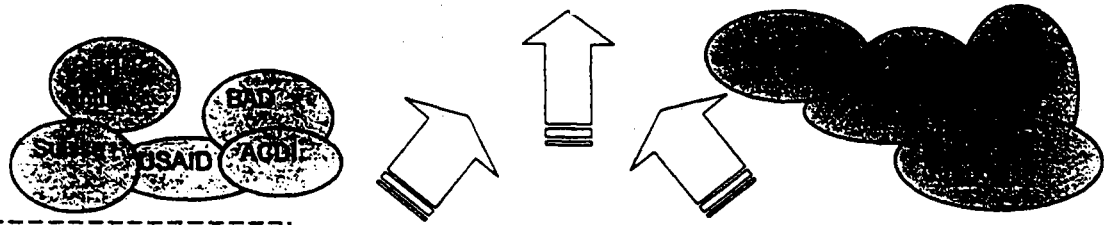
Améliorer l'état de santé des populations afin qu'elles participent plus activement au développement socio-économique du pays :
 Etendre la couverture sanitaire tout en rendant les services accessibles à la population :
 Rendre le système de santé viable et performant

Améliorer la qualité de l'enseignement
 Renforcer la formation du personnel enseignant
 Augmenter la capacité d'accueil
 Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles
 Améliorer l'accès et la scolarisation au niveau de la collecte et des informations, de la sensibilisation et de la communication

Améliorer l'environnement économique, politique, juridique, social et culturel en faveur des pauvres
 Promouvoir les activités génératrices de revenus et l'auto-emploi à l'intention des pauvres
 Améliorer l'accès des pauvres aux services financiers et aux autres facteurs de production
 Améliorer l'accès des pauvres à l'éducation et à la formation

DOMAINES PRIORITAIRES

<p>UNHCR</p> <ul style="list-style-type: none"> -Protection des réfugiés installés au Mali -Rapatriement et de réinsertion des réfugiés maliens 	<p>PNUD</p> <ul style="list-style-type: none"> - Operationalisation du DHD - Prévention et Gestion des Conflits -appui au processus de démocratisation -appui à la ré-insertion socio-économique des ex-combattants 	<p>BM -</p> <ul style="list-style-type: none"> Favoriser la bonne gouvernance Améliorer la gestion des ressources publiques Favoriser la Croissance Economique durable
<p>UNESCO</p> <ul style="list-style-type: none"> Appui les activités liées à l'éducation et aux recherches scientifiques 	<p>PAM</p> <ul style="list-style-type: none"> -assistance aux réfugiés et au rapatriés et à leur réinsertion -ciblage des femmes dans les activités de FPW -assistance aux groupes les plus vulnérables -plaidoyer en faveur des pauvres souffrant de la faim 	<p>OMS</p> <ul style="list-style-type: none"> Appui aux activités liées aux objectifs de la Politique sectorielles de sante
<p>UNICEF</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcement du cadre juridique en rapport avec les deux Conventions Promotion des droits de l'enfant et de la femme Application des Codes Suivi/Evaluation de la mise en oeuvre des conventions Lutte contre la Pauvrete 	<p>FNUAP</p> <ul style="list-style-type: none"> Appuyer le programme national de sante de la reproduction Appuyez la lecture du code de mariage et l'elaboration du code de la famille Appuyez l'elaboration de texte visant l'elimination des pratiques traditionnelles nefastes a la sante de la femme 	<p>FAO</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyez les Objectifs du Schema Directeur de l'Agriculture et de l'Environnement



EDUCATION

OBJECTIFS INTERNATIONAUX

1 - Déclaration Mondiale sur l'éducation pour tous (Jomtien)

2 - Sommets Conventions et Conférences intégrant une dimension éducation:

- Sommet mondial pour l'enfant (NY-90);
- CRC;
- CEDAW;
- FWCW, Beijing 1995;
- Population (ICPD Caire 94);
- Nutrition (Rome -94)

Déclaration Mondiale du Jomtien:

- Répondre aux besoins éducatifs fondamentaux
- Universaliser l'accès et promouvoir l'équité
- Élargir les moyens et le champ de l'éducation fondamentale
- Renforcer les partenaires
- Mettre en place des politiques d'accompagnement
- Mobiliser des ressources

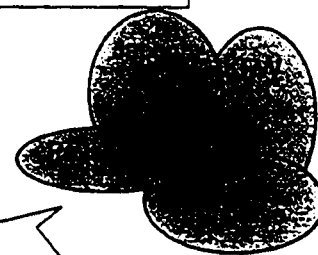
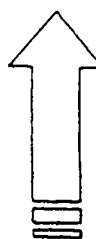
Plan d'action du Sommet Mondial pour les Enfants (New York):

- Universaliser l'accès à l'éducation de base et faire en sorte qu'au moins 80% des enfants en âge de fréquenter l'école primaire achèvent le cycle d'enseignement primaire
- Réduire de moitié au moins par rapport à 1990 le taux d'analphabétisation des adultes, l'accent étant mis sur l'alphabetisation des femmes
- Permettre aux individus et aux familles d'acquies davantage de connaissance et de compétences ainsi que les valeurs nécessaires pour améliorer leurs conditions de vie



Augmenter le TBS à 50% d'ici l'an 2000, et à 75% (70% pour les filles) d'ici l'an 2008, à travers:

1. Améliorer la qualité de l'enseignement
2. Renforcer la formation du personnel enseignant
3. Augmenter la capacité d'accueil
4. Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles
5. Améliorer l'accès et la scolarisation.



DOMAINES PRIORITAIRES

UNICEF (98-02)

- Planification & gestion décentralisées;
- Appui mise œuvre plans développement éducatifs de cercles;
- Appui institutionnel niveau régional & central

BM/IDA

- appuyer diverses activités au niveau des écoles primaires
- appuyer la construction des écoles
- appuyer la formation
- appuyer la scolarisation des filles
- appuyer l'ens. Secondaire et supérieur

PAM

- appui aux cantines scolaires
- appui à l'approvisionnement en micronutriments.
- Appui à l'éducation nutritionnelle et à l'hygiène
- Transfert de revenus aux populations pauvres et aux populations à risque dans les zones ciblées
- Appui aux jardins scolaires avec des activités de VCT;

FNUAP

- Education: appui intégration éducation en matière de population (EMP) dans les curriculas;
- Appui élaboration, multiplication & diffusion matériel didactique en EMP;
- Appui généralisation EMP dans les écoles;
- Introduction EMP dans programme de formation initiale et continue des enseignants;

UNESCO/PNUD

- Appui institutionnel aux nouvelles structures admin., au système d'info., au comité de pilotage, à la formation des cadres de l'admin. Scolaire en gestion
- appui pédagogique: domaine de la culture de la paix, à la promotion des langues nationales
- appui à la scolarisation des filles et à l'alphabetisation des femmes
- appui à l'enseignement supérieur (TOKTEN)

SANTE

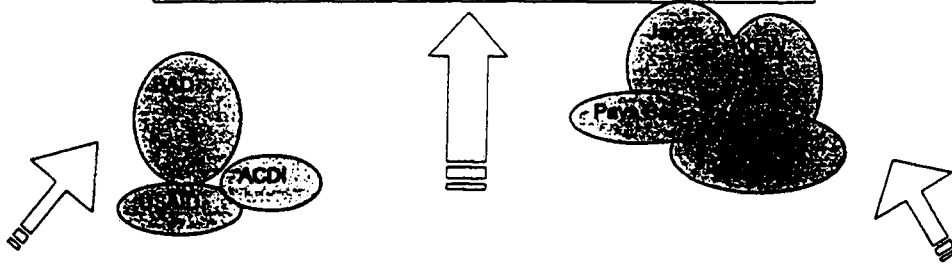
OBJECTIFS INTERNATIONAUX

- 1 - Santé pour tous (Alma Ata 78);
- 2 - Initiative de Bamako, 1988;
- 3 - Sommets Conventions et Conférences intégrant une dimension santé:
 - Décennie internationale eau/assainissement (DIEPA);
 - Sommet mondial pour l'enfant (NY-90);
 - CRC;
 - CEDAW;
 - FWCW, Beijing 1995;
 - Population (ICPD, Caire 94);
 - Nutrition (Rome -94)

- la notion de pyramide sanitaire d'une conception hiérarchique et administrative vers une conception plus fonctionnelle
- Assurer en permanence la disponibilité et l'accessibilité des médicaments essentiels;
- Renforcer la participation communautaire à la gestion du système: les individus, les ménages et les communautés assurent leur propre santé;
- Mobiliser les ressources nécessaires au financement du système de santé, y compris par le recouvrement des coûts dans les formations sanitaires, et rationaliser l'utilisation de ces ressources à tous les niveaux.
- réduction de la mortalité infantile et juvénile de 30%, ou entre 50-70 per 1000 naissances avant l'an 2000
- réduction de la mortalité maternelle de 50% avant l'an 2000
- réduction de la malnutrition sévère et modérée de 50% des enfants de moins de 5 ans
- accès universel à l'eau potable et à l'assainissement
- accès universel aux services de PF avant l'an 2015, comme partie intégrale à la santé de la reproduction
- accès équitable aux services de santé, surtout pour les femmes, enfants et les groupes vulnérables

OBJECTIFS NATIONAUX

- 1 - Objectif général: Améliorer l'état sanitaire et social des populations afin de leur permettre de mieux participer au développement économique et social;
- 2 - Objectifs intermédiaires:
 - assurer l'accessibilité géographique et financière de l'ensemble de la population à des services sociaux de santé et de qualité
 - réduire la morbidité et la mortalité aux maladies prioritaires
 - concrétiser la solidarité nationale notamment en faveur des groupes les plus défavorisés et les plus vulnérables;
 - promouvoir le développement des communautés avec leur propre participation;
 - accroître la performance des services de santé et d'action sociale;
 - garantir un financement équitable et durable des systèmes de santé et d'action sociale.



DOMAINES PRIORITAIRES

- UNICEF (\$12 million, 1998-2002)**
- Planification & gestion décentralisées.
 - Révisation/création centres santé de 1^{er} échelon y compris appui au PMA.
 - Périnatalité & organisation référence.
 - responsabilisation des populations.
 - Appui niveau régional et central.

- PAM (\$ 4,5 millions 1998-02)**
- Amélioration fréquentation CSCOM & appui femmes utilisant activités PMA.
 - Formation IEC en nutrition.
 - VCT/amélioration couverture sanitaire selon approche participative: construction/ réhabilitation infrastructures santé.
 - Appui mise au point & diffusion d'un aliment de complément pour femmes enceintes, allaitantes et enfants de moins de 36 mois.

- FNUAP (\$ 6 millions 1998-02)**
- Appui intégration services de santé de la reproduction dans le PMA dans 150 CSCOM dont 50 anciens et 80 nouveaux.
 - Appui mise en place 4 structures multifonctionnelles de référence pour jeunes et adolescents à Bko, Sikasso et Kayes.
 - Appui à élaboration et à exécution programme de SR et au renforcement structures impliquées y compris ONG et associations.
 - Appui élaboration d'un programme IEC/SR y compris pratiques néfastes à la santé femmes et enfants.
 - appui réhabilitation recherches/études sur aspects SR (EDS analyse situationnelles recherches opérationnelles).
 - Appui introduction DBC dans 40 villages des zones du programme.

- OMS (\$5,9 millions, 1998-01)**
- Développement du système de santé du district.
 - Financement activités IEC-santé ONG femmes.
 - renforcement info sanitaire. Planification, surveillance et évaluation
 - Développement recherche dans système de santé
 - Développement ressources humaines (bourses & stages).
 - Appui politique médicaments essentiels.
 - Santé reproductive
 - Santé des personnes âgées, des travailleurs et santé mentale.
 - Nutrition (étude épidémiologie carences, IEC formation).
 - Lutte contre la maladie.
 - Vaccination et PCIME.
 - Lutte contre les épidémies.

- BWIDA (\$50 million, 1998-2003)**
- Développement sys. Santé à deux niveaux: (Extension couverture, renforcement référence).
 - Appui politique médicaments essentiels.
 - Contribution au financement des projets d'établissements hospitaliers.
 - Appui au développement mécanismes alternatifs financement de la santé (recouvrement de coûts, mutualité, assurances maladie).
 - Renforcement du PMA, amélioration intervention en matière de nutrition et santé de la reproduction, SIDA.
 - Renforcement capacités institutionnelles aux différents niveaux (central, régional local).
 - Développement ressources humaines.
 - Implication société civile dans la mise en oeuvre du plan décennal (FENASCOM, ONG, etc).
 - Recherches, études.

- PNUD**
- appui au PDSS à travers le renforcement des structures du MSSPA
 - soins de santé primaire et l'extension de la couverture sanitaire de façon générale (CSCOM, CSAR)
 - PEV
 - SIDA
 - appui à la mise en oeuvre de la politique nationale d'action sociale et de solidarité
 - assainissement urbain et péri-urbain
 - PNEVG

EAU-HYGIENE-ASSAINISSEMENT

OBJECTIFS INTERNATIONAUX

- | | |
|--|---|
| <p>1 - Décennie internationale eau/assainissement (DIEPA, 1981-90);</p> <p>2 - Sommets Conventions et Conférences intégrant une dimension eau/assainissement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Santé pour tous (Alma Ata 78); - Initiative de Bamako, 1988; - Convention internationale sur importation déchets toxiques; - Sommet mondial pour l'Enfant (NY-90) CRC. - CEDAW/FWCW, Beijing 1995; - Population (ICPD Cairo 94); - Nutrition (Rome -94) -UNSA -Sommet Mondiale de l'Alimentation -Déclaration de New Delhi, 1990 -Déclaration de Dublin, 1992 -UNCED, 1992 -WSSD, 1995 | <ul style="list-style-type: none"> -accès universel à l'eau potable et à des systèmes d'élimination sans danger des excréta -protéger l'environnement et la sauvegarde de la santé grâce à une gestion intégrée des ressources en eau et des déchets tant liquides que solides -réformes institutionnelles favorisant une approche intégrée des problèmes et encourageant des changements au niveau de procédé, des attitudes, et des comportements ainsi que la pleine participation des femmes à tous les niveaux -une gestion communautaire des services et renf des capacités locales, à mettre en oeuvre et à gérer durablement des problèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement -la saine gestion financière, grâce à une meilleure gestion des équipements existants et à la généralisation des technologies appropriés |
|--|---|

OBJECTIFS NATIONAUX

- Schéma directeur Eau:**
- mise en valeur progressive des ressources en eau afin de mieux répondre aux besoins évolutifs des populations dans les domaines de l'approvisionnement en eau, de l'abreuvement du bétail et de l'irrigation.
- Hygiène publique:**
- Améliorer les comportements individuels et collectifs de la communauté
 - Augmenter le financement des programmes d'hygiène publique
 - Améliorer le taux de couverture en ouvrage de promotion de l'hygiène publique et mettre en place une banque de données

DOMAINES PRIORITAIRES

<p>UNICEF (\$ 5 million, 98-02)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accès eau potable et promotion hygiène/assainissement dans areas de santé (Etude sur entretien et maintenance des points d'eau; Création et équipement des points d'eau modernes; Inventaire hydraulique); - Réalisation et réhabilitation des ouvrages d'assainissement (Equipement en installation d'assainissement); - Appui éradication ver de Guinée (points d'eau & activités d'animation et d'isolement des cas); - Appui niveau central, régional, cercle & local; 	<p>H.C.R. (\$ millions, 98-99)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Equipement sites de retour en points d'eau pour hommes et bétail; 	<p>PAM (\$1 million)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assainissement des infrastructures scolaires et de santé (VCT) - Assainissement des centres urbains - Réalisation des points d'eau et de latrines - aménagement des périmètres irrigués villageois - creusement des mares - aménagement des petits barrages collinaires
<p>BM/IDA (\$ million, 1998-2003)</p> <ul style="list-style-type: none"> - programmes nationaux d'hydraulique humaine, agricole et pastorale dans le cadre du PNHR, PAIB, et du PSPHR - EDM 	<p>FAO</p> <ul style="list-style-type: none"> - appui au développement de l'irrigation à faible coût dans le cadre du PSSA - appui à l'élaboration d'une stratégie nationale d'irrigation à petite et moyenne échelle <p>OMS (\$ 0,3 millions)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégration de normes et procédures d'hygiène et d'assainissement dans le PMA - Elaboration de plans municipaux d'assainissement de base pour les villes et les écoles - Formation de GIE, associations et ONG nationales dans le domaine de l'assainissement de base (gestion des ordures, eaux usées et excréta - Réalisation de latrines et de puits dans les villes et les écoles à partir de l'approche communautaire - Appui au contrôle de la qualité de l'eau - Contrôle des risques liés à l'utilisation des produits chimiques (normes, additifs alimentaires, pesticides, rejets industriels) 	<p>FIDA</p> <ul style="list-style-type: none"> - création de points d'eau - développement de l'irrigation dans les zones arides et semi-arides <p>PNUD</p> <ul style="list-style-type: none"> - études thématiques du Schéma Directeur de l'Eau - stratégie à moyen terme pour une gestion intégrée des ressources en eau et des grands bassins fluviaux - eau et assainissement en milieu urbain et peri-urbain

ACTION SOCIALE

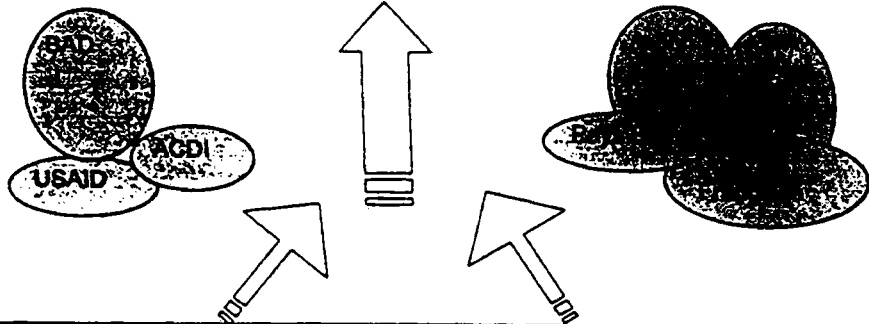
OBJECTIFS INTERNATIONAUX

- 1 - Sommet mondial pour le développement social (Copenhague 95);
- 2 - Sommets Conventions et Conférences intégrant une dimension action sociale:
 - Santé pour tous (Alma Ata 78);
 - Initiative de Bamako, 1988;
 - Décennie internationale eau/assainissement (DIEPA);
 - Sommet mondial pour l'Enfant (NY-90);
 - CRC;
 - CEDAW;
 - FWCW, Beijing 1995;
 - Population (ICPD Caire 94);
 - Nutrition (Rome -94)
 - Exploitation des Enfants, Oslo, 1997

- assurer la réadaptation et l'insertion sociale des enfants victimes d'exploitation et autre sévices.
- reconnaître à tout enfant suspecté ou accusé d'infraction à la loi pénale, le droit à un traitement qui favorise son sens de la dignité et qui vise sa réintégration dans la société.
- reconnaître à l'enfant le droit d'être protégé contre tout travail mettant en danger sa santé, son éducation ou son développement
- assurer l'autonomie et l'intégration sociale de l'enfant handicapé à travers des soins spéciaux ainsi qu'une éducation et une formation appropriées.
- s'assurer que l'intérêt supérieur de l'enfant est la considération primordiale en matière d'adoption.
- mettre fin aux pratiques traditionnelles qui contribuent à nuire aux femmes et à les enfermer dans des stéréotypes.
- assurer une protection spéciale aux femmes enceintes dont il est prouvé que le travail est nocif.
- assurer le droit à la sécurité sociale.
- assurer la participation des femmes au développement éco. et social, l'égalité des chances en tant qu'agents et bénéficiaires d'un développement durable.
- prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles
- éliminer les comportements et pratiques culturels préjudiciables aux filles
- promouvoir une éducation de bonne qualité accessible et qui réponde aux besoins des enfants et de leur famille afin de s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants
- renforcer en priorité les mécanismes de contrôle de l'application de la réglementation sur le travail des enfants
- disposer de données fiables quant à la nature et à l'ampleur du problème des enfants au travail pour leur réadaptation.
- développer une alliance sociale à large spectre afin de lutter contre les formes les plus intolérables contre le travail des enfants

OBJECTIFS NATIONAUX

- 1 - Objectif général: Améliorer l'état sanitaire et social des populations afin de leur permettre de mieux participer au développement économique et social;
- 2 - Objectifs intermédiaires:
 - assurer l'accessibilité géographique et financière de l'ensemble de la population à des services sociaux de santé et de qualité
 - réduire la morbidité et la mortalité aux maladies prioritaires
 - concrétiser la solidarité nationale notamment en faveur des groupes les plus défavorisés et les plus vulnérables;
 - promouvoir le développement des communautés avec leur propre participation;
 - accroître la performance des services de santé et d'action sociale;
 - garantir un financement équitable et durable des systèmes de santé et d'action sociale;



DOMAINES PRIORITAIRES

<p>PAM</p> <ul style="list-style-type: none"> - A travers le PRMC, appui aux programmes de distributions alimentaires gratuites dans les zones en crise alimentaire recommandées par le SAP. - Amélioration du ciblage des populations les plus démunies par le SAP - Assistance aux orphelinats (PRO-MLI-58-04). 	<p>PNUD</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de la SNLP - renforcement des capacités à la base: pour la génération des revenus - microfinance - actions en faveur des jeunes et enfants de la rue - appui aux groupements féminines 	<p>UNICEF (\$3,9 million. 1998-2002)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement cadre juridique en rapport avec CRC & CEDW; - Appui mise œuvre 2 conventions: <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration connaissance sur groupes cibles; - insertion sociale et économique groupe cibles; - Appui institutionnel niveau central et régional;
<p>BM/IDA - PAM - OMS - PNUD - UNESCO - FNUAP - UNICEF</p> <p><i>Contribution des secteurs Santé, Education, Eau, Hygiène/Assainissement à l'action sociale:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Approche participative. - Accès des plus démunis aux services sociaux de base (application SNLP); - Développement de mécanismes de solidarité: Mutualité, Caisse populaire, Assurance maladie, etc.; 		

DEVELOPPMENT RURAL ET SECURITE ALIMENTAIRE

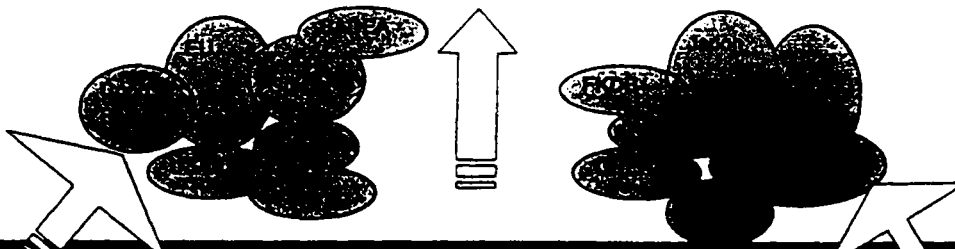
OBJECTIFS INTERNATIONAUX

A-SOMMET MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL(COPENHAGEN 1995)
 B-SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION (ROME 1996)
 C-INITIATIVE SPECIAL POUR L'AFRIQUE(MARS 1996)
 D-SOMMET DE LA TERRE-UNCED (RIO DE JANEIRO 1992)
 E-IV SOMMET SUR LES FEMMES (BEIJING 1995)
 F-CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA NUTRITION (ROME 1994)

- Assurer un environnement politique, économique, social, culturel, légal stable et propice au développement
- Eradiquer la pauvreté et Améliorer l'accès physique et économique de tous, à tout moment, à une alimentation suffisante et adéquate
- Promouvoir des modes de production alimentaire durables
- Renforcer la sécurité alimentaire pour tous à travers un système commercial mondial juste et axé sur le marché
- Accélérer le développement des ressources économiques, sociales et humaines de l'Afrique, par l'encouragement du développement des institutions démocratiques et par la solution effective des problèmes de la dette extérieure, la réforme économique, la sécurité alimentaire et la diversification des produits de base
- accroître et/ou utiliser plus efficacement les ressources allouées au développement pour atteindre les objectifs des différents sommets à travers les actions nationales et la coopération régionale et internationale
- Promouvoir l'équité des sexes et la pleine participation des femmes au développement
- Préserver, maintenir et régénérer les ressources naturelles de base et sauvegarder l'environnement

OBJECTIFS NATIONAUX

1. Plan d'action Nationale sur l'alimentation et la nutrition
2. Strategie Nationale de croissance Accelérée l'horizon 2010
- 3.Strategie Nationale de lutte Contre la Pauvreté
4. Schéma Directeur du Secteur de Développement Rural et Programme d'Appui au secteur Rural
5. Plan Nationale d'Action Environnementale et Programme d'action de lutte contre la desertification
6. Plan d'action à moyen terme du PRMC (1997-1999)
7. Schéma directeur pour la mise en valeur des ressources en Eau
8. Plan d'action pour la promotion des femmes
9. Etude prospective 2025 (en cours)
10. Politique nationale de Population(PNP) et Programme prioritaire d'investissement en matière de population(PPIP) 1997-2022



DOMAINES PRIORITAIRES

BANQUE MONDIALE

- intensification de l'appui conseil au paysan
- promotion et diversification de la production agricole
- appui à la réalisation du programme nationale d'infrastructures rurales (pistes, hydrauliques, marchés ruraux, etc.)
- poursuite de la réforme institutionnelle du secteur
- amélioration de la production, des exportations et de la compétitivité du secteur à travers promotion des filières porteuses, meilleure organisation de l'approvisionnement en intrants, réformes foncières adaptées et transformation produits agricoles....
- promotion de la participation du secteur privé à l'exploitation et au financement du secteur
- développement du secteur de la micro-finance

FIDA

- APPLU à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des ménages, à l'initiation d'un processus de développement participatif durable et de gestion des ressources naturelles pour les zones sahéloenne et sahanenne

FAO

- appui à l'élaboration de politiques, programmes et stratégies de développement rural
- appui mise en œuvre du plan d'action Sommet mondial de l'alimentation (stratégie nat. de sécurité alimentaire, programme spécial sécurité alimentaire, système d'information et de cartographie sur insécurité et vulnérabilité alimentaires)
- appui aux chambres d'agriculture et organisations paysannes
- appui à la restructuration du secteur rural
- assistance pour la réalisation du recensement général de l'agriculture et initiation d'un système national permanent et intégré de statistiques agricoles et alimentaires
- appui à la mise en œuvre de la politique nationale de communication pour le développement rural
- appui à l'élaboration et mise en œuvre du plan stratégique de la recherche agronomique
- appui à l'élaboration d'une stratégie de maintien et restauration fertile des sols
- appui à l'élaboration de la stratégie de développement de l'irrigation à petite et moyenne échelle
- appui élaboration plan de développement à long terme régions du Nord

PNUD/FENU

- appui aux progrès de dév. visant au renforcement des capacités à la base pour la génération des revenus et l'amélioration de la prod'n et de la sécurité alimentaire
- appui à la promotion du micro-credit et des systèmes financiers décentralisés
- appui au développement participatif, gestion des ressources naturelles (éco-développement et SAT)
- appui à la réalisation des infrastructures et équipements ruraux
- appui à l'élaboration/mise en œuvre de politique, stratégies/et programmes de dév. rurale
- appui PAMOS II et PASR

PAM

- Vivres contre Travail pour aménager pentes impiques, accroître productivité des terres, équiper en infrastructures sociaux économiques de base, limiter érosion par conservation sols, reboisements et fixation de dunes, promotion nouvelles technologies et formation des paysans en particulier des femmes
- appui mise en œuvre du PRMC

ENVIRONNEMENT

OBJECTIFS INTERNATIONAUX

A-SOMMET DE LA TERRE: conference des nations unies sur l'environnement et le developpement (Rio de Janeiro, 1992)
 1. **Agenda 21:**Programme d'action exhaustif pour un engagement mondial dans tous les domaines de developpement durable
 2. **Declaration de Rio sur l'Environnement et le Developpement:** Sene de principes definissant les droits et responsabilites des Etats dans ces domaines
 3. **Declaration sur les Principes Forestiers:** Sene de principes soulignant la gestion durable de toutes les forets dans le monde
 4. **Convention Internationale sur les changements climatiques:** Engagement sur la prevention des changements climatiques au niveau mondial
 5. **Convention Internationale sur la Biodiversite:** Prevention de la disparition de la diversite des especes biologiques

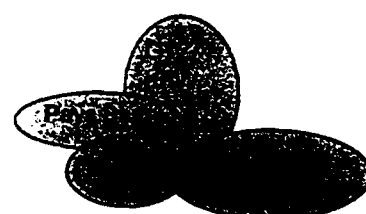
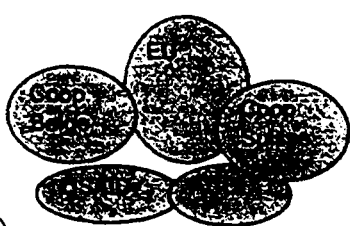
B-CONVENTION INTERNATIONALE SUR DESERTIFICATION
 Engagement pour des actions d'urgence pour lutter contre la secheresse et la desertification

C-CONVENTION DE BALE SUR LE CONTROLE DES MOUVEMENTS TRANSFRONTIERES DE DECHETS DANGEREUX ET DE LEUR ELIMINATION

D- IV CONFERENCE MONDIALE SUR LES FEMMES

OBJECTIFS NATIONAUX

1- PLAN NATIONAL D'ACTION ENVIRONNEMENTALE/PROGRAMME D'ACTION NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION
 2-LOI # 89-61/ANRM PORTANT SUR LA REPRESSION DE L'IMPORTATION ET DU TRANSIT DES DECHETS TOXIQUES



DOMAINES PRIORITAIRES

FAO:
 -Elaboration et mise en oeuvre Programme d'Action National dans cadre Convention internationale de lutte contre la desertification
 -Elaboration et mise en oeuvre strategie et plan national pour maintien et restauration fertlilte des sols
 -Renforcement capacites nationales pour elaboration programmes forestiers nationaux, recherche et vulgarisation en agroforesterie et autres pratiques respectueuses de l'environnement
 -Promotion nouvelles approches participatives de protection et d'utilisation durable des ecosystemes naturels et de la diversite biologiqu-Mise au point solutions appropriees de gestion, conservation et aménagement durable des forets et paturages
 -Elaboration strategies appropriees et plans de developpement durable des zones ecologiquement marginales
 -Assistance a mise en oeuvre de l'Engagement International sur les ressources Phylogenetiques et du plan d'acbonde Leipzig

PNUD:
 -Assistance pour mobilisation ressources financeres pour mise en oeuvre Agenda 21(Fonds Mondial pour l'Environnement-GEF)
 -Renforcement capacites nationales de reponse au titre de Agenda 21 et Conventions internationales y afferentes
 -Assistance finalisation du PNAE/CID
 -Renforcement capacites locales decentralisees dans gestion environnement et ressources naturelles (eco-developpement,SAT)
 -Promotion micro-projets aménagement ressources forestieres et d'approches environnementales integrees a la base
 -Promotion systemes durables de subsistance dans zones ecologiquement marginales
 -Developpement nouvelles activités en assainissement urbain, energies nouvelles et renouvelables et artisanat minier
 -Elaboration et mise en oeuvre actions concertees de gestion de l'environnement et des ressources naturelles aux niveaux regional et sous-regional (Changement climatique, LCD,Ressources en eau et des bassins fluviaux)

PAM
 -Assistance sous forme de vivres contre travail pour la regeneration des paturages, le reboisement, la fixations des dunes, la construction de diguettes anti-erosives
 -Assistance alimentaire en appui a la formation et sensibilisation des populations (particulierement les femmes) dans les domaines de la gestion et conservation des ressources naturelles

BM
 -enrayer le processus de dégradation des ressources naturelles, promouvoir leur réhabilitation
 -appuyer les modes d'exploitation soutenable sur une longue période
 -promouvoir une approche participative, mettant l'emphase sur les femmes, dans la définition des priorités et dans l'exécution des actions de gestion des ressources naturelles
 -promouvoir la collaboration entre les programmes de gestion des ressources naturelles, de vulgarisation agricole, et de recherche agricole
 -appui à la mise en oeuvre de la PNAE
 -appui au projet énergie domestique
 -environnement urbain

FIDA
 -initiation du processus participatif de gestion des ressources naturelles et de developpement durable dans les zones andes et semi-andes
 -Promotion systemes durables de subsistance dans zones ecologiquement marginales

GESTION DES CRISES ET CATASTROPHES

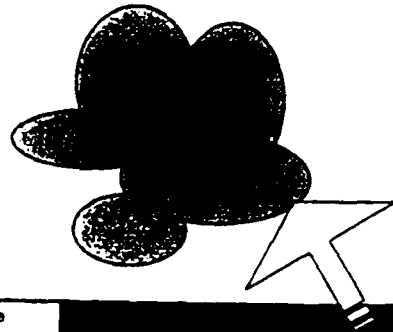
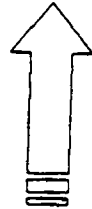
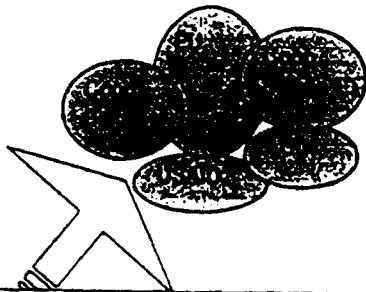
OBJECTIFS INTERNATIONAUX

- 1. conférence mondiale sur réduction catastrophes (yokohama 1994)
- 2. Decennie intern. Réduction des catastrophes (1990-2000)
- 3. Sommet mondial de l'alimentation (1996)
- 4. Sommet de RIO (1992): convention intern. Changement climatique
- 5. convention intern. lutte contre la désertification
- 6. Initiative spéciale Afrique: Urgence de la survie

- Programme de promotion des approches communautaires de réduction de la vulnérabilité
- Adoption de politiques intégrées de prévention, de préparation et de réponse aux catastrophes naturelles et crises
- Mise en place des mécanismes d'alerte et d'intervention immédiate, efficace et efficace au niveau international, régional et local
- Coordination et coopération entre les activités internationales et nationales de réduction des catastrophes
- Renforcement de la coordination de la gestion internationale des catastrophes
- Évaluation nationale des risques et calamités naturelles et leur prise en compte dans les plans nationaux de développement durable
- Accessibilité immédiate aux systèmes mondiaux, régionaux et locaux d'alerte et de large dissémination
- Élaboration et mise en œuvre des plans d'intervention d'urgence au niveau national et international qui assure la transition et le développement

OBJECTIFS NATIONAUX

- Plan national d'action environnemental et Programme d'action nationale de lutte contre la désertification (PNAECID)
- Schéma Directeur du SDR
- Schéma Directeur de l'eau
- PRMC: Système de sécurité alimentaire renforcée (Cellule de veille, Fonds de sécurité alimentaire, Plan d'intervention d'urgence) avec renforcement du SAP, SIM, SNS
- Amélioration du fonctionnement des marchés de produits alimentaires
- Système national de surveillance des prédateurs majeurs (CRiquets, sauternes et oiseaux granivores)
- Système national de surveillance épidémiologique dans le domaine de l'élevage
- Application des normes internationales en matière de police sanitaire animale
- SNLCP



DOMAINES PRIORITAIRES

- PAM:** - Appui à la mise en œuvre du PRMC
- Aide alimentaire pour le développement et d'urgence
 - Appui à la mise en place de nouveaux instruments de réponse aux crises alimentaires majeures
 - Assistance pour le développement des capacités des populations vulnérables à prévenir et à traiter les crises d'ampleur limitée
 - Appui à l'amélioration du recueil et de l'analyse des informations sur la situation alimentaire
 - Mise à disposition des stocks alimentaires disponibles sur le plan national et régional
 - Appui à l'analyse et l'élaboration de cartographie de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire

- PNUD:** Coordination de l'assistance d'urgence
- Appui financier et en expertise à la réduction des catastrophes
 - Promotion de système durable de subsistance dans les zones vulnérables
 - Assistance à la préparation des programmes de redressement et de reconstruction

- FAO:** Veille mondiale (SMIAR, EMPRES...)
- Appui à la prévention à travers activités contribuant à la réduction des catastrophes
 - Évaluation impact des catastrophes et des besoins immédiats de secours conjointement avec d'autres Agences
 - Opération de secours agricole pour le relèvement et la reprise d'activités
 - Assistance à mise en place des systèmes nationaux d'information et de cartographie de l'insécurité et de la vulnérabilité alimentaires
 - Coordination lutte internationale contre les ravageurs et les maladies transfrontalières des animaux et des plantes
 - Appui à l'élaboration et mise en œuvre du programme d'action nationale de lutte contre la désertification
 - Élaboration et exécution programme spécial de sécurité alimentaire

- HCR:** - Assistance aux populations réfugiées du fait des catastrophes
- Organisation du rapatriement des réfugiés
 - Viabilisation des sites de retour
 - Distribution de vivres et d'articles domestiques
 - promotion de micro-projets de réinsertion socio-économique

- UNICEF-OMS-FNUAP**
- Action d'urgence en matière de santé y compris les services de SR/PPet d'éducation
 - Action spécifique pour la protection des enfants et des femmes
 - Amélioration de l'accès à l'eau potable et assainissement du milieu

- FNUAP**
- Appui à l'IEC pour l'amélioration du cadre de vie en milieu rural par le rboisement villageois
 - L'hygiène et l'assainissement du milieu

Annexe 3 : Fiches de Programmes des Agences du SNU

Fiche de Programme : UNICEF

1. **NOM :** UNICEF

2. **RESSOURCES DISPONIBLES :** Budget total 1998-2002 : US\$36,605,000, dont US\$ 16, 605,000 fonds généraux (acquis), et US\$20,000,000 fonds supplémentaires (à chercher).

3. **DOMAINES THEMATIQUES PRIORITAIRES POUR L'ORGANISATION :**

Droits des enfants et des femmes; Survie, Développement, Protection de l'enfant et de la femme; Plaidoyer et Planification pour le Développement des Secteurs Sociaux.

4. **PROGRAMMES NATIONAUX POUR LES INTERVENTIONS DE L'ORGANISATION, LES PROJETS CORRESPONDENTS ET L'ASSISTANCE COMPLEMENTAIRE :**

4.1 **Survie**

4.1.1. **Problèmes à résoudre**

- Insuffisance de la couverture de l'approvisionnement en eau potable (48%, EDS 1995-96);
- Insalubrité de l'environnement (46% de la pop. Vivant dans un environnement salubre, 1993);
- Grossesses rapprochées et fécondité élevée (TFR 6.7, EDS 1995-96);
- Progression inquiétante des MST et du SIDA (3% HIV, 1992);
- Pratiques traditionnelles comme l'excision néfastes à la santé des femmes et des enfants (excision 94%, EDS 1995-96 ; taux d'utilisation ORT 15.9%);
- Inaccessibilité et manque de performance des prestations santé (accès aux services de santé 31%, 1996).

4.1.2 **Politique national et programmes nationaux**

Le programme Survie poursuivra l'appui de l'UNICEF à la formulation et au suivi des politiques nationales (Plan Décennal de Développement Socio-Sanitaire) jumelée à un appui opérationnel mieux intégré à la mise en oeuvre de la politique sectorielle de la Santé et du Schéma Directeur pour l'Eau et l'assainissement.

4.1.3 **Programme d'appui**

Les contributions nationales concerneront particulièrement le développement de stratégies nationales et la définition des approches opérationnelles de leur mise en oeuvre; elles renforceront les capacités de supervision, suivi et évaluation; une attention particulière sera accordée à la gestion stratégique de la carte sanitaire de sorte que le Ministère de la santé soit en mesure de produire les cartes thématiques appropriés en utilisant au mieux l'interface entre DESAM (logiciel de gestion de l'information sanitaire au Mali) et un logiciel cartographique; des appuis concerneront la pérennité du PEV avec la poursuite du renouvellement de la chaîne du froid et l'amortissement de la logistique d'approvisionnement des régions.

L'appui à la planification décentralisée concernera l'ensemble des régions en complémentarité avec les appuis des partenaires bilatéraux ; il consistera à renforcer les capacités au niveau opérationnel pour la carte sanitaire, pour l'élaboration du plan quinquennal de développement sanitaire de cercle et le suivi de sa mise en oeuvre et pour la mise en place et la maîtrise de gestion du Budget consolidé par cercle garant de transparence, d'efficience et d'équité pour l'appui de l'Etat et de ses partenaires.

L'appui à l'extension et l'amélioration de qualité de la couverture sanitaire par la création et la revitalisation de CSCom dans 110 aires de santé au bénéfice d'une population estimée à 1.100.000 habitants. La qualité des soins sera améliorée dans 100 aires de santé rendues fonctionnelles (PMA et gestion communautaire) par le précédent programme au bénéfice d'une population estimée à un million d'habitants.

L'organisation de la référence consolidera les acquis dans 10 cercles et apportera des appuis à 10 nouveaux cercles dans toutes les régions du pays. Les appuis spécifiques consisteront notamment à assurer la formation et l'équipement complémentaires permettant une prise en charge correcte des urgences obstétricales, la mise en place d'un système de radio communication reliant les centres de santé à l'hôpital de référence et la mise à disposition d'un véhicule adapté au transport de malades au titre de deuxième véhicule du cercle. La population bénéficiaire est estimée à 750 000 femmes en âge de procréer.

Le renforcement des capacités de la population et des femmes en particulier pour la gestion de leur santé concernera progressivement 10 cercles ayant suffisamment progressé dans la mise en oeuvre et ayant mis en place les instances

participatives aussi bien dans les aires de santé qu'au niveau cercle

Le projet d'appui eau hygiène et assainissement contribuera à la promotion de l'hygiène et de l'assainissement dans 80 aires de santé par une méthode participative et l'appui à la construction d'infrastructure d'assainissement dans près de 800 villages, à l'accès à l'eau potable dans 220 villages des mêmes aires de santé grâce à la réalisations de forages équipés de pompes manuelles et une vingtaine de pompes solaires, et poursuivra le travail de consolidation pour l'éradication du ver de Guinée dans 900 villages.

4.2 Développement

4.2.1 Problèmes à résoudre

- Faible taux de scolarisation (42% TBS, 1996);
- Faible rendement interne, faible efficacité du système éducatif (Taux d'abandon 4%, 1995-96, taux de redoublement 20%, 1995-96, CPS-MEB)
- Faible taux d'alphabétisation des populations, surtout des femmes (23% total, 14% femmes, 1994);
- Faible participation des femmes dans la vie publique et politique et à l'emploi salarié.

4.2.2 Politiques et programmes nationaux

Le programme Développement définit l'appui de l'UNICEF à la politique sectorielle d'éducation à travers son Programme Décennal, et à la capacité des structures décentralisées à jouer leur rôle de prestataires des services essentiels auprès des communautés.

4.2.3 Programme d'appui

Au niveau de l'éducation de base, la contribution de l'UNICEF sera dans un premier temps, l'appui à la mise en place d'un système de planification et de gestion décentralisée d'envergure nationale. Ensuite, au cours des cinq années du Programme, un appui direct à l'élaboration des plans de développement éducatifs de cercles sera apporté à tous les 49 cercles du Mali, en fonction des critères d'éligibilités définis. L'appui de l'UNICEF à la mise en oeuvre des plans (qui sont le fruit du processus de planification décentralisée) se fera à travers les groupe d'activités suivants et sur la base de 450 écoles sur cinq ans : la négociation sociale ; la construction des écoles (un modeste appui financier sera accordé aux communautés qui s'occuperont de la construction de leurs écoles) ; l'approvisionnement en manuels scolaires pour élèves et maîtres ; l'approvisionnement en un premier stock de fournitures scolaires (qui sera géré par l'Association des Parents d'Elève -- APE), la formation des APE en gestion.

Au niveau de 49 Inspections de l'enseignement fondamental (IEF, le niveau opérationnel pour la planification décentralisée) l'UNICEF appuiera la mise en place d'un système d'information et l'élaboration de matériel de formation, ces derniers étant des outils soutenant la planification décentralisée.

Au niveau régional, l'UNICEF renforcera la capacité des Directions Régionales de l'Education (DRE) d'apporter aux Inspections/cercles les appuis nécessaires visant l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement éducatifs. Il s'agit d'un renforcement du système d'information, d'une assistance technique auprès de trois Directions Régionales de l'Education et l'équipement de 4 nouveaux centres de formation d'enseignants dispensant la formation initiale.

Au niveau central, la contribution visera la mise en œuvre de la politique sectorielle et du Programme Décennal (surtout par rapport à la communication ou le "marketing" de ceux-ci) ; le renforcement de la capacité de la Cellule de Planification et de Statistique ainsi qu'un appui à la promotion des langues maternelles, à l'adaptation des programmes scolaires aux cours de rattrapage pour les filles en difficultés d'apprentissage, au Programme d'orientation et de conseil pour les filles et à l'adaptation des cursus de formation initiale afin d'intégrer les innovations pédagogiques qu'implique la politique.

Dans un contexte de décentralisation, la capacité de la commune et ses partenaires de développement (tel que les mouvements associatifs) de jouer leur rôle de prestataires de services de base est une condition critique de succès de l'accessibilité et de l'utilisation efficiente des services de base par les populations. Afin de renforcer cette dynamique de développement à la base, l'UNICEF appuiera des études du milieu (au niveau de la commune) avec un échantillonnage d'au moins 35 cercles couvrant 5 régions du pays. Ces études permettront la constitution d'une banque de données au niveau de la commune (référence au système d'information), d'affiner les stratégies d'intervention et de communication, de confirmer les domaines d'intervention retenus comme le renforcement des capacités, la recherche de synergies entre la commune et ses partenaires, l'accès des mouvements associatifs au système financier.

Etant donné que cet aspect de la contribution est nouveau et avant-gardiste, les études du milieu seront essentiellement destinées

à identifier les interventions propices à la viabilité et à la pérennité des services sociaux de base. Le renforcement des capacités des organes décentralisés et leurs partenaires (Associations de parents d'élève, Association de santé communautaire (ASACO), Comité d'eau, groupements de femmes, associations de jeunes) aux niveaux des communes et de cercles visera, entre autre, une plus grande implication de ces structures dans le dialogue politique. D'autre part, l'accès au système financier sera soit renforcé ou développé pour les ASACO, APE, Comité d'eau, groupements de femmes, Associations de jeunes. Il s'agira pour les premiers d'assurer l'accès aux services et pour les seconds de promouvoir le développement socio-économique.

4.3 Protection

4.3.1 Problèmes à résoudre

- Faiblesse de l'exercice et de la jouissance des droits civils de l'enfant ;
- Caractère discriminatoire des textes législatifs et réglementaires et des pratiques coutumières à l'égard des femmes ;
- Violences physiques et morales contre les femmes et les enfants (excision 94%, EDS 1995-96);
- L'exploitation économique et sociale des enfants et des femmes (26% main d'œuvre de moins de 14 ans, 1994);
- La dégradation des mœurs et son impact sur les enfants et les femmes;
- Faible protection et prise en charge des besoins spécifiques de groupes marginalisés et défavorisés (enfants et femmes handicapés, réfugiés et déplacés, enfants abandonnés, enfants délinquants, enfants de la rue, femmes seules chefs de famille, femmes en milieu rural et péri-urbain).

4.3.2 Politiques et Programmes Nationaux

Le programme de Protection s'inscrit dans le cadre du plan décennal (1998-2007) de la santé et de l'action sociale à travers les axes de lutte contre l'exclusion, de promotion des groupes vulnérables et de promotion communautaire. La contribution de l'UNICEF sera de renforcer le cadre juridique, d'appuyer la promotion des droits ainsi que des actions visant à réduire la vulnérabilité des enfants et des femmes nécessitant une protection spéciale.

4.3.3 Programme d'appui

Plus précisément, l'UNICEF appuiera l'élaboration, la mise à jour et la finalisation des codes et textes législatifs concernant les enfants et les femmes, entre autres le Code de Protection de l'Enfant Malien, le Code de la Famille, le Code de Protection Sociale, le Code du Travail. Pour ce faire, les agents des départements concernés, à savoir la justice, l'action sociale, les inspections du travail vont bénéficier d'une formation en matière d'élaboration de codes. Les actions de promotion et de vulgarisation des deux conventions seront entreprises à travers la formation de la société civile (500 membres d'ONGs) et des agents du Gouvernement aux niveaux central, régional et local sur les techniques de mobilisation sociale et de plaidoyer et un appui à la production de supports en communication. D'autres activités appuieront l'analyse/évaluation des décisions judiciaires ainsi que l'appui aux systèmes d'informations judiciaires et sociales.

En ce qui concerne la Protection spéciale les contributions se situeront dans l'amélioration des connaissances des groupes cibles (que sont les enfants de la rue/enfants travailleurs, les enfants/femmes victimes d'exploitation sexuelle et de violence, enfants/femmes handicapés, enfants/femmes affectés et infectés par le VIH/SIDA, les mineurs en conflit avec la loi, cibles très peu documentées à ce jour) à travers des études et le renforcement des systèmes d'information. L'appui spécifique de l'UNICEF concernera la formation à la collecte et au traitement des données pour les agents du Gouvernement et des ONGs au niveau central et au niveau des zones d'intervention, la réalisation d'études/enquêtes visant à mieux cibler les groupes. Les actions précises sont prévues au niveau de l'accès aux services de base, telles que la formation de base, (la formation professionnelle, l'alphabétisation), l'appui au renforcement et à la création de 14 centres d'orientation et d'accueil pour les enfants de/dans la rue, 2 centres d'accueil et de conseil pour femmes et enfants vivant avec le VIH, l'accès au crédit au profit de 300 groupements de femmes.

Au niveau régional et central des appuis institutionnels sont prévus afin de renforcer le système d'informations sociales et la coordination des interventions sur le terrain. En attendant la mise en oeuvre du plan décennal de la santé et de l'action sociale qui va permettre de préciser les interventions spécifiques de chacun des acteurs du domaine de la protection, l'exécution des activités du programme implique une large collaboration avec certaines ONGs dont les actions vont s'inscrire au niveau des plans d'action annuels.

4.4 Plaidoyer et Planification pour le Développement du Secteur Social

4.4.1 Problèmes à résoudre

- la verticalité dans la conception, et la mise en oeuvre des politiques sociales;

- l'absence d'instruments de mise en oeuvre de la plupart des politiques sociales:
- différence de perceptions des droits comme axe central de développement

4.4.2 Politiques et programmes nationaux

Dans le cadre du développement du secteur social, le Mali a pris plusieurs engagements internationaux par la ratification de la CRC et celle de la CEDAW et par son adhésion à tous les forums et programmes mondiaux tels que la Santé pour tous en l'an 2000, l'Education pour tous, la Décennie de l'Eau, la Déclaration de Rio sur l'Environnement, le Plan d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement au Caire, la Plate-forme d'Action de la Quatrième Conférence sur les Femmes à Beijing, la Déclaration de la Conférence de l'Habitat à Istanbul, à AFRISTAT qui est une organisation sous-régionale des pays francophone en matière de statistique, etc.

Une des résolutions retenues par la communauté internationale dont le Mali est l'adoption de l'Initiative 20/20 comme stratégie de financement du secteur social (voire services sociaux) dans laquelle les Etats partis et leurs partenaires au développement y consacrent 20% de leurs ressources respectives.

Au plan interne, ces engagements ont été traduits soit en politiques nationales ou sectorielles, soit en plans d'action/programmes, soit en schémas directeurs. Notons particulièrement l'élaboration des Plans d'Action nationaux pour l'enfant et pour la promotion des femmes.

4.4.3 Programme d'appui

Les réflexions politiques en cours pour le développement du secteur social et la part active de la coopération Mali-UNICEF au plan sectoriel à ce processus caractérise l'environnement dans lequel se dessine le nouveau programme, Plaidoyer et Planification pour le Développement du Secteur Social. Il s'insère dans la recherche au niveau macro de la pertinence, de la cohérence et de la synergie des politiques sociales pour un développement pérenne. Cette approche stratégique fait de la planification le socle du plaidoyer. Elle fera en sorte que des dispositions techniques soient confortées par la volonté politique et les alliances diverses.

Outre la consolidation des acquis de la coopération passée, ce programme se propose de contribuer à l'exercice progressif des droits par le développement des capacités institutionnelles à formuler des politiques sociales, à évaluer leur impact et y apporter des mesures correctives. Ceci se fera à travers: le renforcement des capacités des structures de planification et de statistique par le développement des systèmes d'information, l'harmonisation et l'analyse des politiques; le renforcement des techniques de plaidoyer en vue d'entretenir le dialogue social, de mobiliser des alliés et d'influencer la prise de décision en faveur des enfants et des femmes.

De façon plus spécifique, la contribution consistera à la mise à disposition d'une expertise internationale en système et gestion de l'information, par le renforcement des outils informatiques existants, par l'appui à des recherches et études pointues et finalement à la formation continue en technique de communication et dissémination de l'information.

Fiche de Programme: FNUAP

I. FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

II. RESSOURCES DISPONIBLES

- 2.1 Ressources ordinaires (fonds propres FNUAP) : US\$ 10 millions.
- 2.2 Autres ressources (multilatérales) : US\$ 1 million.

III. DOMAINES THÉMATIQUES

Les secteurs d'intervention du FNUAP ont été redéfinis après le CIPD du Caire (1994) et se résument en trois (3) domaines thématiques :

- 3.1 Santé de la Reproduction/Planification familiale (SR/PF).
- 3.2 Stratégies Population et Développement (SPD).
- 3.3 Plaidoyer.

IV. PROGRAMMES NATIONAUX OU CADRES D'INTERVENTION THÉMATIQUES POUR L'ACTION DU FNUAP :

4.1 Santé de la Reproduction/Planification familiale (SR/PF)

4.1.1 Problèmes à résoudre :

- Couverture géographique insuffisante et ressources gouvernementales faibles dans le secteur santé.
- Mortalité maternelle élevée à cause de la sous utilisation des services de base.
- Fréquence et maternités précoces et tardives.
- Conditions d'accouchement non hygiéniques surtout dans les zones rurales.
- Difficultés d'accès à une source d'eau potable.
- Insuffisance de la demande des services de SR par la population.
- L'insuffisance de l'offre de services de SR/PF liée à la non complétude de la gamme des services délivrés, la limitation de l'offre à la mère et à l'enfant (les groupes spécifiques, hommes, femmes et jeunes ne sont pas pris en compte).
- La faible qualité des services avec la non adéquation de la formulation de base aux besoins, le manque de suivi des agents formés et leur grande mobilité.
- L'insuffisance de la demande des services de SR par la population.

4.1.2 Politique Nationale et Programmes Nationaux :

Le programme SR/PF du FNUAP s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique sectorielle de santé particulièrement des objectifs du PDDSS en matière de réduction de la mortalité maternelle visant à améliorer la qualité et la demande des services de SR/PF, l'extension de la couverture sanitaire et le renforcement des capacités nationales. La mise en oeuvre du PDDSS permettra de réaliser les résultats suivants en matière d'extension de la couverture et d'amélioration de la qualité des services de SR:

- Rendre disponible et accessible le PMA à 45% des populations vivant à moins de 5 km et à 65% des populations vivant à moins de 15 km d'un service de premier niveau.
- Faire passer le taux d'utilisation des soins curatifs de 0,20 nouveaux cas par an et par habitant à 0,50.

4.1.3 Programme d'appui du FNUAP

La mise en oeuvre du programme d'assistance du FNUAP de SR/PF va contribuer à accroître le taux d'utilisation des services de SR par une meilleure formation du personnel et une disponibilité accrue des services de SR/PF y compris pour les adolescents. Le programme de SR d'un coût global de 6,5 millions de dollars s'étalera sur 5 ans 1998-2002. Trois produits sont attendus de la réalisation du sous-programme SR/PF :

1) Un meilleur accès à des services de SR de qualité par : i) l'intégration d'une gamme plus large de services de SR dans le Paquet Minimum d'Activités (PMA) dans 150 CSCOMs dont 80 nouveaux ; ii) l'introduction de la DBC dans les zones rurales et le développement du marketing social des contraceptifs dans les zones urbaines couvertes par le programme ; iii) la création de 4 centres multifonctionnels de référence dans les centres urbains par les jeunes et les adolescents ; iv) l'approvisionnement en contraceptifs.

2) Les capacités institutionnelles de gestion et de coordination sont renforcées par : i) l'élaboration d'un programme national de SR ; ii) la réalisation d'une analyse de situation, d'une EDS et ; iii) la formation d'un nombre important de personnels des différentes agences impliquées dans la mise en oeuvre.

- 3) La demande des services de SR s'est accrue et les pratiques néfastes à la santé de la femme et de l'enfant sont réduites par ; i) l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme IEC et de stratégie SR et ; ii) la réduction et la diffusion de messages et de matériels d'IEC.

4.2 Stratégies Population et Développement (SPD)

4.2.1 Problèmes à résoudre :

- Taux de croissance de la population considéré comme élevé.
- Déséquilibre entre la dynamique de la population et le processus de développement économique et social.
- Faible prise en compte des problèmes de population dans les stratégies et programmes de développement.
- Contre performance des structures de coordination et de gestion de la Politique Nationale de Population (PNP).
- Insuffisance des ressources humaines, financières et matérielles pour la coordination et la gestion de la Politique Nationale de Population (PNP).
- Faiblesse des analyses, diffusion et utilisation des données collectées et des résultats de recherches.
- Persistance des relations d'iniquité entre les hommes et les femmes.

4.2.2 Politique Nationale et Programmes Nationaux

Le plan d'action (1991-2022) pour la mise en oeuvre de la Politique Nationale de Population (PNP) est la base d'intervention du FNUAP dans le pays. Le Programme Prioritaire d'Investissement en matière de Population (PIPP) constitue la manche quinquennale de ce plan à long terme et définit les priorités d'investissements en matière de population sur la période 1996-2000.

4.2.3 Programme d'appui au FNUAP

Dans le cadre de son programme d'appui, le FNUAP assistera le Gouvernement à la prise en compte effective des questions de population dans les stratégies et programmes de développement. Pour y parvenir, le FNUAP financera des activités visant à accroître les capacités de coordination et de gestion du programme de population par l'organisation d'un audit institutionnel des structures de coordination de la PNP, le Conseil National de Coordination des Programmes de Population (CONACOPP), le Conseil Régional de Coordination des Programmes de Population (CORECOPP) ; la création d'un système d'information pour la gestion des programmes de population ; la formation du personnel et l'équipement des structures du CONACOPP avec ses démembrements ; la mise en place de mécanismes intersectoriels de coordination des activités de population aux niveaux national, régional et local.

Le FNUAP appuiera l'amélioration de la collecte, l'analyse et la diffusion des données à travers l'organisation du recensement et la mise en place d'une base de données démographiques et sociales.

L'appui à la prise en compte des besoins des adolescents dans les programmes se fera à travers l'organisation du recensement et la mise en place d'une base de données démographiques et sociales.

Un appui financier sera fait pour la promotion de la femme à travers l'intégration de l'approche genre, dans les projets et programmes à travers une assistance financière, logistique et matérielle aux structures (Gouvernement, ONG) ayant en charge, la promotion féminine.

4.3 Plaidoyer

4.3.1 Problèmes à résoudre

- Existence de pratiques socio-culturelles favorisant les mariages et maternités précoces.
- Persistance de pratiques néfastes à la santé de la femme telles que l'excision.
- Sous information de la population.
- Engagement politique existe mais n'a pas encore conduit à l'élaboration de textes juridiques favorables à la mise en oeuvre des programmes de population, notamment la promotion féminine (code du mariage).
- Politique Nationale de Communication élaborée mais non encore opérationnelle.

4.3.2 Politique et Programmes Nationaux

Le Gouvernement a élaboré une Politique Nationale de Communication pour le Développement (PNCD) et une politique d'IEC/Population. Malheureusement si ce sont des cadres de références pour les intervenants, il faut dire que ces deux politiques n'ont pas reçu de début de mise en oeuvre.

4.3.3 Programme d'appui au FNUAP

Le FNUAP va aider à obtenir un engagement plus ferme des décideurs et leaders politiques et religieux en

vue d'une mobilisation plus grande des ressources nationales pour le financement des programmes.
Le FNUAP financera des activités de formation à l'intention des médias publics et privés en vue de leur implication dans les activités de sensibilisation.
Avec l'assistance du FNUAP des études et recherches vont être menées sur le rôle des médias traditionnels dans la sensibilisation des populations.

Fiche de Programme: PNUD

1. Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

2. Ressources disponibles

2.1 Ressources propres : 32.717.000 D.E.U

2.2 Ressources additionnelles: 48.250.000 D.E.U

3. Domaines thématiques

3.1 Lutte contre la pauvreté

3.2 Bonne Gouvernance/Démocratie et Gestion Post-conflit

4. Programmes nationaux ou "cadres d'intervention thématiques" pour les interventions du PNUD

4.1 Lutte contre la Pauvreté

L'appui du PNUD s'intégrera dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et son plan d'action qui seront dégagés à l'issue de la prochaine Conférence de Table Ronde de Genève en 1998.

Dans cette perspective, le PNUD devra continuer à assister, au niveau macro-économique, le Gouvernement dans la formulation de cette stratégie à travers l'appui aux structures et mécanismes institutionnels du DHD/lutte contre la pauvreté (en particulier, l'Observatoire du DHD/LCP mis en place en 1997), à la définition et à la mise en oeuvre de programmes de développement visant au renforcement des capacités à la base pour la génération des revenus et des capacités de production, l'amélioration du niveau des indicateurs sociaux du DHD, la protection de l'environnement et la promotion des ressources naturelles.

L'appui aux structures et mécanismes institutionnels du DHD/LCP permettra au Gouvernement de disposer d'instruments et d'outils nécessaires à l'orientation et à la coordination et à l'évaluation des initiatives et actions en matière de lutte contre la pauvreté, à travers notamment l'élaboration des rapports nationaux annuels sur le Développement Humain, le plaidoyer en faveur de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, l'identification, la mobilisation et la mise en valeur du "capital social" et des indicateurs du DHD.

S'agissant des activités spécifiques, aux niveaux meso et micro-économiques, le PNUD devrait aider au renforcement des capacités à la base pour la génération des revenus et des capacités de production en mettant l'accent sur la promotion de la micro-finance et l'appui aux communautés de base dans leurs efforts quotidiens de lutte contre la pauvreté et d'amélioration de leurs conditions de vie. Ces interventions devront être menées en collaboration avec d'autres partenaires et s'inscrire dans le cadre de l'approche régionale initiée par le FENU, la BOAD et le WWB.

L'appui du PNUD à l'amélioration du niveau des indicateurs sociaux s'inscrira dans le cadre du Programme Décennal de l'Éducation (PRODEC) et du Programme Décennal de Développement Socio-Sanitaire (PDDSS). Par ailleurs, le PNUD devra poursuivre ses actions dans le cadre du Programme National de Lutte contre le SIDA (PNLS), du Programme Elargi de Vaccination (PEV), du Programme National d'Éradication du Ver de Guinée et de la Politique Nationale d'Action Sociale et de Solidarité.

Concernant l'environnement, l'appui du PNUD portera sur : i) le renforcement des capacités de réponse du Mali par rapport à ses engagements au titre de l'Agenda 21 et des Conventions Internationales y afférentes ; ii) l'assistance dans la finalisation du Plan d'Action National Environnemental ; iii) le renforcement des capacités nationales, et spécialement des capacités locales décentralisées, dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles notamment à travers les schémas d'aménagement du territoire et l'approche éco-développement initiée par le FENU ; iv) la promotion de micro-projets et d'approches environnementales intégrées à la base ; v) le développement de nouvelles activités en matière d'assainissement urbain et péri-urbain, d'énergies nouvelles et renouvelables et d'artisanat minier. L'appui du PNUD devra également se traduire par l'élaboration et la mise en oeuvre d'actions concertées de gestion des ressources naturelles et de l'environnement au niveau régional et sous-régional notamment en matière de changement climatique, de lutte contre la désertification et de gestion des ressources en eau et des bassins versants.

L'appui du PNUD à l'intégration des femmes au développement devra être conçu de façon transversale. Il devra s'inscrire essentiellement dans une optique de renforcement des capacités économiques et institutionnelles dans le but de lutter contre la pauvreté et d'améliorer le statut de la femme. L'appui direct aux femmes et groupements de femmes rurales

et urbaines visera des activités de formation/information, de mobilisation sociale, de génération de revenus, d'entrepreneuriat féminin, etc...

4.2 Bonne Gouvernance/Démocratie et Gestion Post Conflit

La bonne gouvernance et la gestion post conflit constituent à l'heure actuelle des axes prioritaires de l'action gouvernementale pour mieux asseoir le processus de démocratisation en cours. Le PNUD est particulièrement bien placé dans ces domaines pour appuyer l'action des autorités nationales en assurant la coordination des interventions proposées par d'autres bailleurs de fonds dans la mise en oeuvre du processus de décentralisation en cours et de la consolidation de la paix sociale et de la sécurité dans les régions Nord-Mali.

Les objectifs poursuivis par les autorités nationales en matière de bonne gouvernance nécessitent d'une part, le renforcement des capacités institutionnelles de gestion du développement à travers notamment la modernisation de l'administration, la décentralisation des pouvoirs de décision, et le renforcement des capacités d'analyse, de formulation, de mise en oeuvre et de suivi-évaluation des politiques et d'autre part, la consolidation de l'Etat de Droit.

La coopération du PNUD dans ce cadre pourrait se traduire par un appui à l'élaboration et la mise en oeuvre du plan d'action du Programme de Développement Institutionnel en cours d'élaboration, d'un Programme cadre de gestion améliorée du développement, du Programme de Décentralisation présenté en Juillet 1997 à Addis Abeba, lors du Forum sur la Gouvernance en Afrique et des conclusions et recommandations qui seront dégagées au cours de la prochaine Table Ronde "Décentralisation, Gouvernance et Modernisation de l'Administration" et du prochain Forum sur la Justice.

En matière de promotion du secteur privé, le PNUD devrait particulièrement accompagner le Gouvernement qui entend à ce niveau poursuivre et renforcer le développement du secteur privé en mettant notamment en place un cadre juridique et réglementaire souple et incitatif, en développant davantage les relations entre le secteur privé et l'Etat, en renforçant les actions et les institutions de soutien et d'encadrement du secteur privé, en mettant en place des infrastructures de support et en améliorant les politiques incitatives à la création et au développement des PME/PMI.

Le PNUD devra également continuer ses interventions déjà en cours avec d'autres partenaires au développement dans le domaine de la gestion de l'économie (appui dans le cadre de l'Etude Nationale de Prospective à long terme et de la mise en place du programme cadre de gestion améliorée du développement à court et moyen termes) et du programme d'appui à la mise en oeuvre du schéma directeur du développement rural (PAMOS).

En outre, une attention particulière devrait être portée au projet d'appui aux ONG et à la société civile, en cours d'élaboration, et à la participation au programme régional de renforcement de la société civile et des ONG afin d'asseoir durablement la capacité des ONG et de la société civile, à contribuer efficacement au développement et à la promotion d'une bonne gouvernance.

Par ailleurs, compte tenu de l'expertise accumulée et des résultats probants déjà atteints, le PNUD devra poursuivre ses actions visant à la consolidation de la paix sociale retrouvée, particulièrement dans le Nord du pays, pour la mise en oeuvre d'une véritable politique de réconciliation nationale sur la base d'une culture de paix touchant toutes les composantes de la Nation. Cet appui devrait se traduire, notamment à travers le processus de réinsertion socio-économique des ex-combattants et des réfugiés/personnes déplacées, la promotion d'un bien-être et d'un mode de vie durable dans les zones arides et désavantagées, la lutte contre la prolifération des petites armes et le renforcement du "capital social" en faveur de la prévention des conflits et la construction de la paix.

Fiche de Programme: PAM

1. NOM : PAM (PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL DES NATIONS UNIES)

2. RESSOURCES DISPONIBLES

2.1 ressources propres : budget 1999/2002 : montant : US \$ 20 .000.000

3. DOMAINES THEMATIQUES PRIORITAIRES POUR LE PAM

Le PAM a procédé à un examen approfondi de ses interventions passées et à une analyse des indicateurs de développement durable, ce qui l'a amené à élaborer, en concertation avec le gouvernement, un schéma de stratégie nationale 1999-2002 qui sera applicable à partir de 1998 avec 3 « Projets à Action Rapide ». Le programme de Pays qui en découle prévoit que le PAM concentrera ses interventions futures dans les régions de Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal, et dans les domaines ci-dessous, dans la mise en oeuvre d'une approche programme.

- Développement rural et environnement
- Santé nutrition
- éducation
- sécurité alimentaire /préparation et gestion des urgences

Par ailleurs le groupe cible prioritaire du PAM reste les enfants et les femmes, en faveur desquelles, il a pris des engagements pour la période 96-2000.

4. PROGRAMMES NATIONAUX OU CADRES D'INTERVENTION THEMATIQUES POUR LES INTERVENTIONS DU PAM

4.1. DOMAINE SANTE / NUTRITION

4.1.1 PROBLEMES A RESOUDRE

Vaste pays enclavé, le Mali est l'un des pays les plus pauvres du monde, avec des indicateurs sociaux les plus défavorables notamment en matière de santé et de nutrition

- Malnutrition protéino-énergétique qui affecte un nombre important d'enfants en âge préscolaire et constitue un problème de santé publique au Mali .
- L'insécurité alimentaire, surtout dans les régions du Nord,
- Les pratiques alimentaires inappropriées chez le jeune enfant :le passage sans transition au plat familial lorsque l'enfant a 7 -9 mois ; carences en protéines et en micro - nutriments
- L'insuffisance de la couverture sanitaire et des soins préventifs et curatifs fournis aux enfants: Les régions du Nord ont pris du retard dans la mise en œuvre de la politique sanitaire. Plus des 2/3 de la population n'ont pas accès à un CSCOM ou un CSAR (68% dans la région de Mopti) dont par ailleurs les activités préventives sont très peu satisfaisantes et leur fréquentation relativement faible constitue un réel problème. De ce fait la prise en charge globale de la santé de l'enfant et des adultes n'est pas assurée. Les populations des régions du Nord rencontrent des difficultés pour fournir les 25% de participation communautaire requise pour la construction/réfection des infrastructures.
- La faible fréquentation des structures existantes ne permet pas d'assurer les services curatifs et préventifs adéquats à l'ensemble des enfants
- Les mauvaises conditions d'hygiène et d'assainissement. L'insalubrité de l'environnement physique, illustrée par les épidémies de choléra est un réel problème au Mali. Les besoins en travaux d'assainissement (évacuation des déchets, des eaux usées, des consommables hospitaliers, présence de latrines) sont importants. Le taux de mortalité infantile (enfants de moins de 12 mois) est de 123 ‰ et la mortalité infanto - juvénile (enfants de 0 – 5 ans) de 238 ‰. Ces taux s'expliquent entre autres par les maladies infectieuses (diarrhées, infections respiratoires aiguës, tuberculose, paludisme et SIDA),
- Un accès difficile à l'eau potable.

4.1.2 POLITIQUE NATIONALE ET PROGRAMMES NATIONAUX

Depuis 1993, le gouvernement a développé et mis en œuvre une stratégie de développement sanitaire basée sur le concept des soins de santé primaires et sur les principes de l'Initiative de Bamako dont notamment la participation communautaire et la politique de recouvrement des coûts pour les médicaments essentiels. Elle a servi de base à l'élaboration par le gouvernement,

avec la participation active et effective des populations concernées et les partenaires extérieurs, du Plan Quinquennal de Développement Sanitaire et Social 1998-2007 qui en cours de finalisation.

Dans le domaine de la nutrition, le Ministère de la Santé est actuellement en train de relire le plan d'Action National pour l'alimentation et la nutrition .

Dans le cadre de Afrique 2000, le Mali a entrepris une politique d'assainissement et un plan d'actions pour le traitement des déchets dans les villes et l'évacuation des eaux usées est en cours de mise en œuvre.

Une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté est en cours de finalisation.

4.1.3 PROGRAMMES D'APPUI DU PAM

L'appui du PAM vise à encourager les femmes en âge de procréer à fréquenter les aires actuellement fonctionnelles à utiliser les services de soins curatifs, préventifs et promotionnels disponibles au niveau de ces centres à inciter les communautés du Nord particulièrement démunies à la construction des infrastructures de leurs aires de santé.

L'objectif à long terme étant de :

* contribuer à l'amélioration de l'état de santé et nutritionnel des populations en améliorant l'accès aux services de santé de premier niveau, l'utilisation des soins de santé qui sont dispensés au sein de ces centres ainsi que la salubrité du milieu de vie des populations tout en s'alignant sur les politiques gouvernementales de décentralisation et mise en oeuvre du Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social.

*Encourager les femmes en âge de procréer à fréquenter régulièrement les CSCOM et les CSAR ainsi qu'à mieux prendre en charge leur état nutritionnel /de santé et celui de leurs enfants.

*Améliorer la couverture sanitaire par la mobilisation des communautés pour la construction de Centres de Santé Communautaires (CSCOM) ou la réfection de Centres de Santé d'Arrondissement à Revitaliser (CSAR) suivant la programmation des plans quinquennaux de développement sanitaire des cercles.

*Contribuer à l'assainissement des villes de Mopti, Djenné, Gao et Tombouctou par la mise en place d'un système de ramassage des ordures ainsi que par la construction de puits et de latrines au niveau des centres de santé et à l'hôpital de Gao.

5 DOMAINE SECURITE ALIMENTAIRE / PREPARATION ET GESTION DES URGENCES

4.2.1 PROBLEMES A RESOUDRE

Bien que le pays soit devenu globalement autosuffisant sur le plan alimentaire depuis quelques années, il y'a des zones et des régions qui abritent des poches d'insécurité alimentaire dont la gravité dépend des aléas climatiques , des conditions socio-économiques de la population et de la région . Ces zones sont situées en général au Nord du 14^{ème} parallèle et suivant le cas, nécessitent une assistance alimentaire. Par ailleurs le système de sécurité alimentaire mis en place par le Gouvernement et les donateurs, de l'aide alimentaire (PRMC) s'il a fait preuve d'efficacité, pour répondre à court terme aux besoins alimentaires dans ces zones, il a montré ses limites quant à son efficacité en cas de crise alimentaire moyenne et pour résoudre à moyen et long terme les contraintes qui causent l'insécurité alimentaire (inefficacité des distributions alimentaires gratuites). Enfin le pays reste sensible et sous la menace des catastrophes naturelles dont la sécheresse est la plus probable, mais aussi d'inondation et d'attaques d'ennemis des plantes sans compter des épidémies et des catastrophes causées par l'homme (afflux de réfugiés et personnes déplacées).

4.2.2 POLITIQUE NATIONALE ET PROGRAMMES NATIONAUX

Selon une enquête qualitative sur la pauvreté , l'insécurité alimentaire apparaît comme la principale caractéristique de la pauvreté Toute stratégie de lutte contre la pauvreté doit avoir comme priorité la sécurité alimentaire.

Le Programme de Restructuration du Marché Céréalière mis en place en période de crise alimentaire et financé par la contrepartie d'aides programmes a pour objectif principal l'amélioration du niveau de sécurité alimentaire des populations et la construction d'un système pérenne de sécurité alimentaire par :

* la prise en compte et le traitement des situations d'urgence à travers la mise en place d'un système de sécurité alimentaire renforcé (SAR) : améliorant l'efficacité du système déjà mis en place (SAP, SIM, SNS et CADB), et en l'étendant à la prévention des crises majeures par la création de nouveaux instruments (cellule de veille, FSA, plan d'intervention d'urgence)

* la réduction du risque alimentaire sur le moyen terme par une amélioration des conditions de fonctionnement des marchés céréalières par :

- l'amélioration du système d'information
- la mise en place de structures de pilotage des filières céréalières
- la définition de nouveaux outils d'intervention adaptés à un environnement libéralisé
- le développement d'une politique de qualité
- la facilitation de l'accès au financement pour les opérateurs professionnels

Afin de rechercher un remède durable aux problèmes de liaison entre le traitement de l'urgence et l'amélioration de la situation alimentaire sur le moyen et le long terme, le PRMC, sur recommandations du SAP, ciblera les bénéficiaires de l'aide ou créera localement des opportunités de revenus à travers des actions alternatives aux distributions alimentaires gratuites, et améliorera les conditions d'approvisionnement à travers le fonctionnement des marchés par une évaluation objective des situations de rupture ou de difficultés d'approvisionnement.

4.2.3 PROGRAMMES D'APPUI DU PAM

Dans le respect des objectifs fixés par le « plan d'actions à moyen terme 97 - 99 du PRMC », la contribution du PAM devra participer en synergie étroite avec les apports des autres partenaires et du gouvernement :

- à la mise en place de nouveaux instruments de réponse aux crises alimentaires majeures (plan d'intervention d'urgence, cellule de veille, FSA) et au développement de la capacité des populations vulnérables de prévenir et de traiter des crises d'ampleur limitée par un appui aux actions alternatives aux distributions gratuites.
- à l'amélioration du recueil et de l'analyse des informations concernant la situation alimentaire des populations afin de permettre au SAP, d'affiner son ciblage et d'élargir la gamme de ses recommandations ;

La contribution du PAM s'effectuera sous la forme d'un apport annuel en céréales importées dont la contrepartie financière sera versée au Fonds Commun de Contrepartie du PRMC.

4.3 DOMAINE DEVELOPPEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENT

4.3.1 PROBLEMES A RESOUDRE

En dépit d'un énorme potentiel agricole et pastorale,

- l'insécurité alimentaire touche une grande partie de la population. Les zones arides et semi-arides sont caractérisées par un déficit pluviométrique structurel aggravé par des sécheresses intermittentes et une menace constante de désertification (problème d'érosion des terres, dégradation de l'environnement). Les sécheresses et la désertification, par leur impact sur le couvert végétal aggravé par l'insécurité dans la région pendant la période 1990-94, ont décimé une bonne partie du cheptel, essentiel pour la sécurité alimentaire dans les régions septentrionales du pays.
- La production céréalière est fortement influencée par les aléas climatiques et varie suivant l'abondance des pluies et leur répartition dans le temps et l'espace. Les bilans céréaliers font apparaître un déficit structurel généralisé qui est relativement important dans les régions de Kidal, Tombouctou, Gao et, dans une moindre mesure, Mopti., Le pays reste déficitaire en riz et surtout en blé, qui constituent l'essentiel des importations commerciales et de l'aide alimentaire.
- les risques d'une catastrophe naturelle (sécheresse, attaque acridienne, inondation) auxquels le pays est sujet sont élevés.
- il existe une migration saisonnière ou permanente de la main-d'oeuvre. Les sécheresses successives y ont laissé leur trace, la pluviométrie reste précaire et le niveau du fleuve Niger, essentiel pour la culture de décrue et pour l'irrigation, ne cesse de baisser.
- problème de mise en valeur des ressources naturelles et du potentiel agricole
- Manque d'infrastructures socio-économiques de base
- manque de système de production approprié

4.3.2 POLITIQUE NATIONALE ET PROGRAMMES NATIONAUX

La sécurité alimentaire est une des préoccupations du gouvernement et est un thème central dans les politiques agricoles poursuivies par le Mali. C'est ainsi qu'en 1992, le gouvernement a adopté le Schéma Directeur du Secteur du Développement Rural qui assigne un rôle moteur à l'agriculture dans la croissance de l'économie dont la stratégie est basée sur :

- une meilleure gestion des ressources naturelles en vue de promouvoir une croissance durable ;
- la création d'un environnement économique incitatif ;
- une redistribution des responsabilités assumées jusqu'en présent par le secteur public vers le secteur privé et les associations socioprofessionnelles ;
- une réforme du secteur public en vue d'améliorer son efficacité et sa crédibilité.

Suite à l'élaboration et à l'approbation du Schéma Directeur du Développement Rural qui est actuellement en cours de mise à jour pour intégrer les changements notamment dans les domaines des infrastructures rurales et du secteur financier rural, le Plan d'action pour sa mise en oeuvre fut adopté en 1993, il définit les grandes lignes de la mise en oeuvre des politiques de libéralisation, de décentralisation et de privatisation du secteur.

Le Plan National d'Action Environnemental et la Convention Internationale sont deux instruments permettant le développement

local et la promotion de partenaires locaux et internationaux.

La Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et son plan d'actions permettront de définir et de mettre en œuvre des programmes de développement visant

1. au renforcement des capacités des communautés à la base pour la générations de revenus et des capacités de production,
2. l'amélioration du niveau des indicateurs socio-économiques du DHD,
3. la protection de l'environnement et la promotion des ressources naturelles.

4.3.3 PROGRAMMES D'APPUI DU PAM

Le programme du PAM vise à accroître la productivité des terres, à aménager de nouvelles unités de production destinée à une culture irriguée et une intensification des cultures pluviales, à améliorer les conditions de vie dans les villages en les équipant en infrastructures socio-économiques de base et à promouvoir des technologies adaptées au milieu et des systèmes de production appropriés, par la formation des encadreurs et des paysans

Dans le domaine de l'environnement, l'action du PAM vise à limiter l'érosion par des actions de conservation des sols et d'augmentation de la surface reboisée.

4.4. DOMAINE EDUCATION

4.4.1 PROBLEMES A RESOUDRE

- Les indicateurs de développement du Mali le classent parmi les pays les moins avancés. La population est estimée à 9 millions dont 80% vivent en milieu rural. Cette Population est très jeune : près de la moitié a moins de 15ans, en majorité analphabète.
- les indicateurs de référence de l'éducation restent parmi les plus faibles du monde : le taux brut des scolarisation est de 44% (1997), ce taux cache de grandes disparités entre filles et garçon (taux brute de scolarisation des filles 33% contre 51% pour les garçons), entre régions, entre villes et campagnes. L'éducation de base se caractérise également par un taux de rendement interne très faible : fort taux de redoublement (18%) et d'abandon (5%).
- Dans ce tableau général, les régions du nord (Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal) se distinguent par des données encore plus alarmantes. En effet, les taux de scolarisation sont les plus bas du pays (27% contre 44% au niveau national). Le taux de scolarisation des filles est de 20% contre 33% au niveau national.
- Depuis 1995, ces régions ont accueilli plus de 150.000 rapatriés parmi lesquels, il y a des enfants qui ont été scolarisés dans les camps de réfugiés. Cette situation accroît considérablement la pression sur les structures éducatives insuffisantes en nombre et disséminées sur de larges étendues, obligeant les enfants à parcourir des distances importantes. Dans ce contexte l'éducation constitue un important facteur de stabilisation et de normalisation pour cette zone, qui a connu des années de conflit armé.

4.4.2 POLITIQUE NATIONALE ET PROGRAMMES NATIONAUX

Le Gouvernement du Mali et les bailleurs de fonds ont initié un Programme Décennal de développement de l'Education (PRODEC). Le PRODEC, qui constitue une étape dans l'atteinte de la scolarisation universelle, se fixe comme objectif de porter le taux brut de scolarisation de 44% à 75% ; le taux d'alphabétisation de 23% à 50% ; le taux d'éducation spéciale de 0.5% à 5%, d'ici l'an 2008. Au cours des concertations entreprises par le PRODEC pour identifier les stratégies pour atteindre les objectifs cités, il est ressortit que l'alimentation scolaire occupe une place de choix. En effet dans les zones sahélienne et saharienne, où les populations sont à la fois très démunies et disséminées sur des grands espaces, et où le déficit vivrier est structurel, les cantines constituent un préalable à la scolarisation de masse

4.4.3 PROGRAMMES D'APPUI DU PAM

L'appui du PAM vise à augmenter sensiblement le taux de scolarisation, par l'élimination des contraintes majeures d'accès à l'éducation de base des enfants des milieux ruraux défavorisés et d'améliorer les performances du système éducatif afin

- de Contribuer à l'amélioration de la fréquentations scolaire des enfants issus de milieux nomades ou défavorisés ;
- de Contribuer à accroître le taux de scolarisation des filles par des activités spécifiques en faveur des parents et de la communauté;
- de Contribuer à améliorer la capacité d'apprentissage des enfants en réduisant les répercussions de la faim de courte durée.
- de constituer un transfert de revenu vers les couches sociales les plus démunies auxquelles appartiennent les parents des enfants bénéficiaires.
- de pourvoir aux besoins nutritionnels de base par des repas équilibrés offerts aux élèves. La composition de la ration est basée sur les produits connus et accessibles localement.

Fiche de Programme: FAO

I. ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

II. RESSOURCES DISPONIBLES

- 2.1. Budget du Programme Ordinaire de la FAO : Programmes de coopération Technique (PCT) et Programme Spécial de sécurité Alimentaire (PSSA).
- 2.2. Budget du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) : Programmes FAO/PNUD dans lesquels la FAO est Agence d'Exécution ou de Réalisation Associée.
- 2.3. Budget des fonds Fiduciaires Nationaux

III. DOMAINES THEMATIQUES PRIORITAIRES POUR LA FAO AU MALI

Les thèmes ont été identifiés à partir du mandat de la FAO ; des grandes préoccupations issues des conférences Chartes et Conventions Internationales en matière d'Agriculture, d'Alimentation et d'Environnement et des domaines prioritaires de concertation de l'assistance de la FAO au Mali, définis dans la Note de Stratégie Nationale.

- 3.1. Développement Rural et Sécurité Alimentaire
- 3.2. Environnement
- 3.3. Prévention et Gestion des Catastrophes et des Crises
- 3.4. Bonne Gouvernance (décentralisation/participation/développement institutionnel).

IV. PROGRAMMES NATIONAUX OU CADRES D'INTERVENTION THEMATIQUES POUR L'ACTION DE LA FAO AU MALI

4.1. DÉVELOPPEMENT RURAL ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

4.1.1. Problèmes à résoudre.

L'étendue du territoire du Mali (1.241.238 km²), son enclavement externe et interne (continentalité), la rigueur du climat (caractérisée par la mauvaise répartition des pluies dans le temps et l'espace, les sécheresses périodiques), la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles et le manque d'une politique conséquente d'aménagement du territoire, la pauvreté particulièrement préoccupante d'une bonne partie des populations laborieuses du milieu rural (76%), constituent les contraintes majeures au développement économiques et social du pays et particulièrement pour le secteur rural qui occupe plus de 80 % de la population.

La mise en valeur des ressources naturelles et humaines et la transformation des importantes potentialités du secteur rural en opportunités de développement constituent aujourd'hui des défis majeurs du développement rural du Mali. Ces potentialités, au delà du facteur humain, se situent au niveau de la disponibilité des terres particulièrement propres à l'agriculture, à l'élevage, à la pêche et à la foresterie (12 millions d'hectares cultivables sur lequel 3,5 millions sont mis en valeur) des ressources en eau et des potentialités énergétiques très importantes constituées par les fleuves Niger et Sénégal et leurs affluents.

En matière de sécurité alimentaire, l'accroissement global des disponibilités alimentaires totales (augmentation des disponibilités énergétiques par une offre importante de céréales produites au Mali) n'a pas suffi pour satisfaire la demande alimentaire globale.

L'étude des caractéristiques de la pauvreté au Mali a établi que le manque d'alimentation constitue la dimension la plus importante de la pauvreté évoquée par la population (cf. Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté).

Selon cette étude, toute intervention qui viserait à améliorer la disponibilité des produits alimentaires ou d'accroître l'accès aux aliments de base, en augmentant la production agricole ou le flux des produits alimentaires ou encore les revenus des individus pauvres, pourrait contribuer à améliorer le manque d'alimentation et à réduire la pauvreté extrême.

Le manque d'alimentation comme dimension importante de la pauvreté au Mali, revêt aussi un aspect qualitatif.

L'alimentation des maliens est principalement basée sur les céréales, bien que d'autres produits sont consommés, il est enregistré un déséquilibre nutritionnel important qui est à la base des troubles au sein de la populations.

En conclusion, en matière de sécurité alimentaire, le défi est d'augmenter et de stabiliser la production agricole, de limiter la dépendance extérieure vis à vis des importations alimentaires et d'améliorer l'accès aux aliments, et le niveau nutritionnel des groupes vulnérables et pauvres.

4.1.2. Politique et Programmes Nationaux

En matière de développement rural et de sécurité alimentaire, les politiques nationales et les programmes de leur mise en oeuvre ont été définis depuis 1992 dans le cadre du Schéma Directeur de Développement du Secteur Rural (SDDR).

Dans cet instrument important de politique sectorielle, l'objectif global recherché est l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations afin de contribuer à un développement humain durable et équitable.

Un Plan d'action pour la mise en oeuvre du SDDR a été élaboré et exécuté depuis 1992.

Toutes les interventions menées depuis 1992 se sont inscrites dans le cadres du SDDR et de son Plan d'Action.

En raison de l'évolution politique socio-économique et financière du Mali depuis 1992 et des mutations de l'environnement économique international, il est apparu opportun d'actualiser le Schéma Directeur du Développement Rural.

Cette actualisation devra conduire à l'élaboration d'un Programme d'Appui du Secteur Rural (PASR) un Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR) et un Programme d'Appui au Secteur Financier Rural (PASFR).

En attendant cette actualisation, le Gouvernement vient d'élaborer une note d'orientation politique de développement du secteur rural qui doit constituer le cadre d'intervention à cours terme.

Pour relever les défis en matière de développement rural et de sécurité alimentaire, le Gouvernement du Mali, en plus du Schéma Directeur du Secteur Développement Rural a assigné des objectifs particuliers dans la Stratégie Nationale de Lutte contre la pauvreté. En effet, dans les huit axes stratégiques de lutte contre la pauvreté, six intéressent particulièrement la politique nationale en matière de développement rural et de sécurité alimentaire.

Par ailleurs, la Stratégie Nationale de croissance Accélérée et de développement durable 1998-2007 a retenu le secteur du développement rural comme prioritaire, particulièrement en ce qui concerne le financement des investissements publics prioritaires au cours des dix prochaines années. Les axes de croissance accélérée seront orientés dans les directions ci-après:

- l'amélioration des infrastructures de base (réseaux de pistes rurales et agricoles, électrification rurale, infrastructure de stockage, d'entrepôts et équipements de conservation et de transformations des produits,
- l'augmentation des productions végétales et animales en vue d'assurer la sécurité alimentaire nationale et de promouvoir les exportations,
- la valorisation, transformation et la commercialisation des produits agricoles.

Le Plan d'Action et la Nutrition (PANAN) en cours d'élaboration, devra proposer les axes stratégiques et les actions futures en matière de politique alimentaire nutritionnelle.

1.1.3. Programme d'appui de la FAO

L'appui de la FAO en matière de développement rural et de sécurité alimentaire au Mali concerne la formulation des politiques, la planification agricole, et l'élaboration des stratégies et des programmes.

Après l'assistance à la préparation du Schéma Directeur du Secteur du Développement Rural et à sa mise en oeuvre, il s'agira maintenant d'accompagner (toujours en collaboration avec le PNUD) le processus de son actualisation et l'élaboration des Programmes qui en découleront.

Pour la FAO, les réponses à la problématique de la sécurité alimentaire des pays en voie de développement sont consignés dans le Plan d'Action du Sommet Mondial de l'Alimentation tenu à Rome en Novembre 1996.

C'est pourquoi dans le cadre du suivi de ce sommet, la préparation d'un document de Stratégie pour le développement agricole de chaque pays à l'horizon 2010 a été initié.

Le document pour le Mali a été élaboré par la FAO comme une première étape préparatoire au suivi du Sommet Mondial de l'Alimentation. Il se fonde sur les documents officiels disponibles des Gouvernements, dont les documents de position nationale pour le Sommet Mondial de l'Alimentation. Les projections d'investissement et les implications en terme de ressources à l'horizon 2010 contenues dans ce document doivent être considérées à titre indicatif, à ce stade (il s'agit encore d'un draft).

Par ailleurs la mise en oeuvre au Mali du **Programme Spécial de Sécurité Alimentaire**, initié par la FAO en direction des Pays à faible revenu et à déficit alimentaire, constitue un jalon important dans l'opérationnalisation du Plan d'Action du Sommet Mondial de l'Alimentation.

Ce programme dont la phase pilote vient de démarrer sur financement d'un Fonds Fiduciaire octroyé par les Pays Bas connaîtra surement des extensions à partir des interventions d'autres partenaires soit à travers des financements spéciaux (engagements déjà pris par la Banque Mondiale, la BAD et la BID) soit dans le cadre de leur programme ordinaire (PAM) ou alors dans le cadre de la Coopération Sud-Sud (Chine).

L'assistance de la FAO au Mali s'inscrira aussi dans :

- la restructuration du secteur rural à travers la redistribution des responsabilités entre secteur public et privé, entre niveau central et local (Déconcentration et Décentralisation) ;
- le renforcement de capacité des acteurs promoteurs du développement rural par la formation, l'éducation et le transfert des compétences (Chambres d'Agriculture, organisations paysannes);
- l'élaboration d'une stratégie et d'un plan national d'action pour le maintien et la restauration de la fertilité des sols ;
- le recensement général de l'agriculture et l'Initiation d'un Système National Intégré de Statistique Agricoles et Alimentaires ;
- la révision du plan stratégique à long terme de la recherche agronomique ;
- l'élaboration d'une stratégie d'intervention en faveur des femmes rurales ;
- l'élaboration de la stratégie nationale d'insertion de la jeunesse rurale ;
- la mise en oeuvre de la politique nationale de communication pour le développement et particulièrement en matière de communication pour le développement rural, de radios rurales et le télécentres communautaires ;
- la préparation du programme national d'infrastructures rurales, à travers l'élaboration d'une stratégie pour le développement de l'irrigation à petite et moyenne échelle ;
- l'élaboration de stratégies et d'un plan de développement à long terme des régions du Nord Mali.

Le programme de terrain de la FAO au Mali portera aussi sur des projets opérationnels devant favoriser le développement rural en général et la sécurité alimentaire en particulier.

4.2. ENVIRONNEMENT

4.2.1. Problèmes à résoudre

Le Mali doit faire face, d'une part à de graves problèmes de dégradation de ses ressources naturelles renouvelables et à un processus de désertification, et d'autre part, à la détérioration du cadre de vie des populations (pollution et nuisances d'origines diverses).

Le phénomène de la désertification se traduit du Nord au Sud par une grande agressivité de l'érosion éolienne, une recrudescence de l'érosion hydrique, la réduction voire la disparition totale des ressources en arbres et forêts, des ressources pastorales et des ressources en eau. Tout cela aboutit à la dégradation des conditions de vie des populations rurales allant parfois jusqu'à des migrations des dites populations.

A cette première catégorie relevant de causes naturelles, s'ajoute une deuxième essentiellement liée à l'activité humaine. Elle est causée par le développement anarchique et déséquilibré des centres urbains, la prolifération des sources de pollution et nuisances de toutes sortes (domestiques, industrielles et artisanales) l'absence de structures de services chargées

de l'assainissement et de la protection de l'environnement urbain. L'activité humaine détériore aussi le couvert végétal du fait de la forte pression humaine pour satisfaire la demande sans cesse croissante des besoins énergétiques à partir de l'exploitation du bois de chauffe.

Les feux de brousse et la mauvaise exploitation des ressources végétales constituent aussi des facteurs importants de détérioration de l'environnement au Mali.

En plus des causes énoncées ci-dessus, la dégradation environnementale peut également s'expliquer entre autres, par la crise macro-économique, l'inadéquation de structures de gestion, l'insuffisance d'information et d'éducation, l'insécurité foncière, la mauvaise gestion de l'espace rural et la persistance des techniques culturelles inadaptées.

Le manque de transparence et le non respect des textes réglementaires existants, l'absence d'une politique et d'une stratégie claires en matière d'aménagement du territoire, le manque d'articulation, de clarté et d'adaptation de certains textes législatifs et réglementaires relatifs à l'environnement sont remarquables.

Pour remédier à ces problèmes, une bonne part des actions menées depuis l'indépendance ont surtout concerné la lutte contre la désertification. Le bilan global des actions menées est mitigé et leurs portées ont été très limitées. Cette situation est surtout expliquée par le caractère ponctuel et ou sectoriel des interventions et l'absence d'une véritable politique nationale de protection et de gestion de l'environnement.

4.2.2. Politique et Programmes Nationaux

Au plan international et à l'instar de toutes les nations de la planète le Mali s'est engagé auprès de la Communauté Internationale à appliquer les accords de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement durable tenue à RIO de JANEIRO.

Par ailleurs, le Mali et les autres Pays du Sahel ont été les instigateurs du projet de Convention internationale de lutte contre la désertification à la Conférence de Rio.

Cette Conférence a proposé des mesures d'urgence pour l'Afrique appelant à une mise en oeuvre précoce de la Convention sans même en attendre la ratification.

Le Mali, initialement engagé dans les prémisses de l'élaboration d'un Plan national d'action environnementale (PNAE) avant la signature de la Convention sur désertification a décidé de jumeler la formulation du PNAE et celle des Programmes d'Action Nationale (PAN) prévus dans la Convention Internationale de Lutte contre la Désertification (CID).

L'approche novatrice préconisée par la Convention met en exergue une planification fortement inspirée par les populations et bien plus effectivement que par le passé, la priorité au développement local, la promotion de partenaires réels au niveau local, provincial, national et international.

L'exercice de préparation du PNAE/CID est assez avancé et devra se terminer avant mi 1998.

Le PNAE-CID est destiné à devenir le cadre d'orientation générale des politiques, programmes et activités environnementales et de lutte contre la désertification.

Le PNAE-CID sera le cadre de coordination (de cohérence) pour promouvoir le partenariat entre l'ensemble des intervenants du domaine de la protection de l'environnement et de la lutte contre la désertification.

4.2.3. Programme d'appui de la FAO

Toutes les parties intéressées à la mise en oeuvre de la Convention de lutte contre la Désertification en Afrique et en particulier dans le Sahel, suivent de près l'initiative malienne et les agences de coopération multilatérales et bilatérales ont commencé un processus de dialogue (concertation, information et suggestion) et semblent fortement intéressées au suivi de tout programme d'actions issu de l'exercice.

Afin de garantir une coordination technique de l'ensemble du programme, le Gouvernement a demandé l'assistance de la FAO, au titre du Programme de coopération technique. L'assistance de la FAO a été également souhaitée pour la conception même du Programme, en raison de sa capacité technique confirmée dans le domaine.

L'assistance technique future de la FAO au Gouvernement découlera donc : i) d'une recherche de continuité et de cohérence

; ii) de la conscience que les problèmes de désertification et plus généralement de dégradation des ressources et de l'environnement urbain et rural sont largement dépendants de la gestion des ressources et en particulier de la production et de la sécurité alimentaire.

4.3. PRÉVENTION ET GESTION DES CATASTROPHES ET DES CRISES

4.3.1. Problèmes à résoudre

Le Mali, comme beaucoup de Pays Sahéliens subit un certain nombre de catastrophes naturelles. La plus importante est la sécheresse. Deux périodes de graves sécheresses successives pendant les années de 1970 à 1986 ont fortement appauvri les populations des zones sahéliennes et sahariennes. Il en est résulté même des déplacements massifs de populations sinistrées. Un retour de ce phénomène, jugé cyclique par certains spécialistes, est toujours possible. Ce risque est désormais considérée comme une donnée permanente dans la planification du développement du Mali.

En plus, de la sécheresse, les ravageurs et les maladies des animaux et des plantes, faisant fi des frontières nationales, avec des flambées périodiques, ont souvent eu des conséquences catastrophiques pour les récoltes, le couvert végétal et le cheptel. Les plus dangereux sont les criquets pèlerins et autres types d'acridiens, les chenilles et les oiseaux granivores, la peste bovine, la fièvre aphteuse et autres épidémies de maladies contagieuses du bétail.

Parmi les catastrophes naturelles pouvant sévir au Mali, il y a aussi les inondations des zones riveraines du fleuve Niger ainsi que des plaines du Delta Intérieur du Niger. Bien qu'elles se fassent rares, il existe le risque de noyades des cultures et des animaux et de destruction des terres aménagées et des habitats humains.

4.3.2. Politique et Programmes nationaux

Pour faire face à l'insécurité alimentaire structurelle et conjoncturelle, le Mali avec l'appui des bailleurs de fonds a mis en place une structure de concertation et d'action commune autour du Programme de Restructuration du Marché Céréalière (PRMC). L'objectif majeur de ce Programme est d'améliorer la sécurité alimentaire à travers la libéralisation des marchés céréalières et sur son effet positif sur la production vivrière.

En même temps le PRMC a facilité la création d'un système de sécurité alimentaire dont les mécanismes sont les suivants : le Système d'Alerte Précoce (SAP), le Système d'Information Sur les Marchés (SIM), le Stock National de Sécurité (SNS) géré par l'Office des Produits Alimentaires du Mali (OPAM).

La politique nationale d'aide alimentaire, suite à des crises, s'inscrit pour l'essentiel dans le cadre du PRMC. Le volume du SNS permet au pays de faire face aux crises alimentaires conjoncturelles et localisées, et en cas de crise majeure, permet une première réponse en attendant une importation massive de denrées alimentaires. Les interventions d'urgence se font à travers des distributions gratuites, des ventes d'intervention et des ventes d'appel d'offres sur la base de recommandations fournies par le SAP, le SIM, le Diagnostic Permanent du CILSS, les évaluations périodiques de la FAO.

Pour combler les insuffisances de ce système qui fonctionne depuis 1982 le Gouvernement envisage de créer de nouveaux instruments grâce auxquels le pays pourra faire face à un déficit céréalière important ou à une crise alimentaire majeure. Ce sont : le Fonds de Sécurité Alimentaire (FSA), la Cellule de veille et le plan d'intervention d'urgence, qui définira les différents degrés de crise alimentaire et répartira les responsabilités des parties impliquées.

En matière de programme de lutte contre les maladies animales transfrontalières, le Mali a mis en place une législation réglementant la police sanitaire des animaux sur le territoire national. Cette législation respecte le Code Zoosanitaire International de l'Office International des Epizooties.

Des programmes de luttés spécifiques à chaque maladie sont préparés en tenant compte de la situation épidémiologique des différentes zones du Mali et des pays frontaliers.

Un Réseau National de Surveillance Épidémiologique est mis en place et comprend les structures de la Direction Nationale de l'Appui au Monde Rural, le Laboratoire Central Vétérinaire, les Vétérinaires privés et les éleveurs et autres associations socio-professionnelles.

Ainsi il existe un Système d'Alerte Précoce des épizooties majeures de peste bovine, de fièvre aphteuse, de dermatose nodulaire contagieuse bovine, de péripneumonie contagieuse bovine, et de peste de petits ruminants.

La politique nationale en matière de lutte contre le criquet pèlerin et autres acridiens est actuellement sujette à caution du

fait de la restructuration récente du Ministère en charge de cette politique. Les structures chargées de la surveillance et de la lutte (bases phytosanitaires) existent encore mais sont confrontés à un grave problème financier. Sur le plan logistique les moyens sont insuffisants et vétustes, les frais opérationnels de maintenance ne sont pas couverts et les plans de campagne ne sont pas élaborés.

4.3.3. Programme d'appui de la FAO

L'intervention de la FAO face aux problèmes de prévention et gestion des catastrophes et des crises au Mali consiste à :

- contribuer à prévenir les situations d'urgence consécutives aux catastrophes ;
- donner l'alerte quand les urgences alimentaires menacent ;
- contribuer au relèvement immédiat et à la remise en état des systèmes ruraux de production.

Au Mali, la FAO intervient annuellement pour assister le Gouvernement dans l'évaluation de la campagne agro-pastorale. Ceci permet d'aider le Gouvernement, dans le cadre du Projet Diagnostic Permanent et Évaluation des Campagnes agricoles, à bien détecter les pénuries alimentaires naissantes et déterminer les éventuels besoins alimentaires d'urgence.

Les systèmes nationaux d'Information du Mali bénéficient de l'appui du Système Mondial d'Information et d'Alerte Rapide sur l'Alimentation et l'Agriculture (SMIAR) de la FAO dont les alertes déclenchent généralement une intervention rapide de la Communauté internationale.

Les structures nationales chargées de la lutte contre les ravageurs et les maladies transfrontalières des animaux et des plantes bénéficient d'un appui de certains instruments spécifiques de la FAO parmi lesquels on peut citer les suivants :

- a) Le Réseau de surveillance et de contrôle des maladies animales (RADISCON) créé, en vue d'harmoniser les systèmes nationaux de surveillance, d'intensifier la surveillance transfrontalière par la transmission de l'information zoosanitaire entre les pays, de produire et de diffuser l'information scientifique et technique et de former les cadres nationaux.
- b) Le Centre d'Intervention Acridienne d'Urgence (ECLLO) chargé de la surveillance de la menace des acridiens et des risques de dommages provoqués par les oiseaux granivores.

En 1994, la FAO a créé le Système de Prévention et de Réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (EMPRES) en vue de renforcer sa contribution en matière de prévention de lutte et si possible d'éradication des fléaux.

Ce nouvel instrument se concentre sur la promotion de mesures efficaces de lutte et de stabilisation pour les fléaux les plus graves grâce à l'alerte et à l'intervention rapide, à la recherche et à la coordination.

Le Système EMPRES assure une veille permanente et les renseignements recueillis permettent aux Gouvernements et à leurs Partenaires de prendre rapidement des mesures d'urgence.

L'action de la FAO, dans les situations consécutives aux catastrophes et aux crises, privilégie le relèvement et la reprise de l'activité normale.

La reconstruction des systèmes de production vivrière et la réhabilitation des infrastructures et équipements sont indispensables et conditionnent la reprise du développement.

A travers les ressources du Programme Ordinaire de la FAO, le Bureau des Opérations Spéciales de secours apporte aux pays nécessiteux des secours agricoles d'urgence et une aide au relèvement à travers la fourniture d'intrants et d'équipements et l'assistance technique pour relancer la production.

En conclusion, l'appui futur de la FAO au Mali, dans le cadre de la prévention et de la Gestion des catastrophes et des crises, devra s'inscrire dans les priorités du Gouvernement et dans le respect de l'Engagement n 5 du Plan d'Action du Sommet Mondial de l'Alimentation, qui stipule :

"Nous nous efforcerons de prévenir les catastrophes naturelles et les crises, provoquées par l'homme, d'y être préparés, et de répondre aux besoins alimentaires provisoires d'urgence, d'une façon qui stimule la reprise, le redressement et le développement et renforce la capacité de satisfaire les besoins futurs".

4.4. BONNE GOUVERNANCE (DECENTRALISATION - PARTICIPATION - DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL)

4.4.1. Problèmes à résoudre

L'importance socio-économique du secteur rural a été toujours perçue par les différents pouvoirs politiques qui se sont succédés au Mali. Mais toutes les politiques et stratégies d'organisation et d'appui au monde rural ainsi que les actions entreprises pour leurs mises en oeuvre ont souvent revêtu un caractère d'embrigadement, laissant peu d'initiative aux ruraux et à leurs organisations.

Ce constat a été mis en exergue lors des États Généraux du Monde Rural, tenus en décembre 1991.

Ils ont été pour les ruraux l'occasion d'examiner sans complexe les grands problèmes du secteur du développement rural, de dresser l'inventaire des revendications, préoccupations et aspirations des producteurs ruraux. Il ressort des conclusions de ces assises que le monde rural veut se prendre en charge, comprendre et prendre part aux décisions qui le concernent, changer ses rapports avec l'administration et les services techniques, en adéquation avec les politiques et stratégies de désengagement de l'État de certaines fonctions, de décentralisation et de responsabilisation de société civile.

La concrétisation de cette volonté de s'affirmer et les politiques de réforme institutionnelles en cours exigent que soient établies à terme des relations claires de partenariat entre les services techniques et les organisations professionnelles agricoles et leurs institutions représentatives auprès des pouvoirs publics.

La situation de l'environnement institutionnel du secteur rural et la crise profonde de l'administration publique qui prévalaient ont amené les ruraux en plus de leur responsabilisation dans la gestion de leurs affaires, à demander plus d'efficacité et d'efficience dans les interventions de l'État.

Par ailleurs, pour la mise en oeuvre de la décentralisation ; un certain nombre de stratégies transversales s'impose à tous les secteurs de l'économie. Parmi ces stratégies, le désengagement de l'État du secteur privé et associatif, la rationalisation et l'amélioration de l'efficacité du service public en direction des ruraux, constituent des priorités.

4.4.2. Politique et Programmes Nationaux

Le souci de traduire dans le secteur rural le changement en vue d'une bonne gouvernance a amené le Gouvernement à adopté en juillet 1993, une réforme institutionnelle profonde du développement rural au Mali. Un plan d'action du Ministère du Développement Rural a été élaboré à cet effet.

Cette restructuration vise à améliorer l'efficacité des services publics et à responsabiliser la profession agricole en la dotant d'institutions qui lui sont propres. De cette façon, la concertation et la collaboration seront possibles entre l'État et la profession pour mieux assurer la réalisation des objectifs de développement.

Dans cette perspective, elle obéit aux principes de base ci-après :

- 1) recentrage des activités du MDRE sur sa mission de service public, en application de la politique de désengagement de l'État ; notamment en mettant l'accent sur la notion de conseil global aux agriculteurs, prenant en compte les diversités locales et les interdépendances entre les exploitations agricoles et leur environnement naturel et socio-économique ;
- 2) déconcentration et décentralisation avec transfert de pouvoirs de décisions aux échelons les plus proches des paysans, à travers une restructuration globale des services du MDRE suivant une même approche, de façon à assurer l'harmonisation des structures et faciliter la collaboration entre elles ;
- 3) décloisonnement des services et meilleure circulation de l'information pour permettre la concertation dans le processus et la coordination des activités ;
- 4) renforcement à tous les niveaux des capacités d'analyse, de prévision, de suivi et d'évaluation des programmes et des projets de développement rural par les différents services ;
- 5) mise en place d'organisations professionnelles agricoles représentatives des agriculteurs et capables de faire valoir leurs intérêts dans les instances d'élaboration des politiques et des programmes de développement rural aux différents niveaux ;
- 6) renforcement à tous les niveaux des capacités économiques et commerciales des organisations paysannes et de

- leurs unions aux différents niveaux, local et national, pour leur permettre de prendre part aux services d'appuis techniques, économiques et commerciaux en amont et en aval de leurs productions ;
- 7) orientation des concours financiers vers les investissements productifs, notamment vers l'amélioration quantitative et qualitative des capacités de production des paysans et de leurs groupements.

Après quatre années de mise en oeuvre du Plan d'Action, le Gouvernement vient de démarrer l'actualisation du Schéma Directeur du Secteur de Développement Rural et l'élaboration d'un Programme d'Appui au Secteur Rural (PASR).

Le PASR devra contribuer à consolider les actions en cours en matière de réforme institutionnelle et servir de cadre d'harmonisation et de cohérence de l'ensemble des programmes concourant au renforcement des capacités des producteurs ruraux et à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des services de l'État et des autres intervenants du secteur du développement rural.

Le prochain programme national en faveur des chambres régionales d'agriculture et de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture devra être orienté vers la consolidation des acquis et l'élargissement de la base d'intervention des Chambres notamment au niveau des cercles et communes. Par ailleurs, le programme veillera à bâtir une stratégie adaptée d'appui-conseil pour une politique réelle de professionnalisation du secteur, y compris la formation des opérateurs, particulièrement dans la gestion des unités de production, et en impliquant d'avantage les femmes mieux qu'il ne l'a fait déjà.

4.4.3. Programme d'appui de la FAO

Le Plan d'Action du Ministère du Développement Rural a été élaboré par le Gouvernement du Mali avec l'assistance technique de la FAO et sur financement du PNUD. Sa mise en oeuvre a démarré à travers le projet PNUD/MLI/91/005 (PAMOS) pour lequel la FAO est Agence de réalisation associée. Par ailleurs, la réforme institutionnelle du secteur rural a bénéficié d'un appui important de la FAO dans le cadre du projet TCP/MLI/2254. A travers cet appui, le Gouvernement a créé et mis en place un réseau décentralisé de Chambres Régionales d'Agriculture et constitué une Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, véritable émanation des organes consulaires auprès de l'État.

Les Chambres ont acquis, surtout à travers l'appui du PAMOS une réelle notoriété auprès de leurs ressortissants, des pouvoirs publics et des partenaires au développement. L'Assemblée permanente remplit sa mission de consultation et de représentation à l'échelon national et son expertise est de plus en plus reconnue pour la définition des orientations politiques concernant le développement rural.

L'assistance future de la FAO en matière d'appui à la Bonne Gouvernance dans le secteur du Développement Rural devra s'inscrire dans les priorités futures que le PASR devra définir et dans le respect du mandat de la FAO et des engagements pris par la Communauté Internationale lors du Sommet Mondial de l'Alimentation.

Fiche de Programme: VNU

A. Rappel des Priorités du gouvernement du Mali.

Les priorités du Gouvernement du Mali concernent en particulier la consolidation du processus de démocratisation, la consolidation de la paix et la mise en oeuvre des politiques de développement et de décentralisation en cours. Ceci se situe dans un cadre général de la promotion des droits de la personne, du développement humain durable et de la lutte contre la pauvreté. Les axes prioritaires sont :

1. Développement des secteurs sociaux/lutte contre la pauvreté à travers les domaines d'intervention :

1.1. Education :

Développement de l' éducation de base

Scolarisation des filles

Participation communautaire

Promotion de l'enseignement technique et professionnel

Restructuration de l'enseignement supérieur

Alphabétisation en langues nationales

Généralisation de l'Education à la Vie Familiale /Education en Matière de Population

1.2. Santé :

Promotion des Soins de Santé Primaires

Participation communautaire

Lutte contre l'infection à VIH/SIDA

Promotion des médicaments génériques

1.3. Population :

Planification familiale et santé de la reproduction

Information Education et Communication en matière de population

1.4. Emploi :

Promotion de la haute intensité de main d'oeuvre

Développement des Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries

Adéquation formation/emploi

Promotion de la femme

Intégration de la femme au processus de développement

2. Développement des secteurs économiques et accélération de la croissance économique à travers :

2.1. Développement du secteur rural et protection de l'environnement :

Amélioration de la production et de la productivité agricole PRIVE

Développement des filières agricoles

te \ 1 "Développement des filières agricoles"

Gestion rationnelle des ressources naturelles/ lutte contre la désertification

Redistribution des responsabilités et renforcement des capacités des acteurs.

2.2. Développement minier :

Amélioration du cadre législatif et réglementaire

Inventaire minier

Participation du secteur privé

2.3. Développement industriel :

Promotion PME/PMI/ transfert de technologie

Intégration agriculture/industrie

Politiques de filières

Privatisation et promotion des investissements privés
Développement des infrastructures (zones industrielles)

Développement des infrastructures de base et tourisme à travers :

3.1. Transports et communication :

Entretien et amélioration d'un réseau prioritaire ;
Construction nouvelles infrastructures ;
Promotion du secteur privé ;
Appui au marché céréalier.

3.2. Energie

Entretien et réhabilitation des infrastructures existantes ;
Promotion des énergies nouvelles et renouvelables.

3.3. Développement de l'artisanat et du tourisme

Préservation des sites culturels
Aménagements des parcs nationaux pour une meilleure préservation de l'environnement
Développement des ressources humaines
Appui à l'auto organisation des artisans

4. Renforcement des capacités institutionnelles et Gouvernance à travers :

4.1. Planification du développement et gestion macro-économique

Harmonisation des différents cadres temporels de gestion de l'économie
Amélioration des statistiques économiques financières et sociales

4.2. Gouvernance (Fonction publique, Justice, Collectivités territoriales)

Promotion des capacités locales
Modernisation de l'administration

B. Contexte et contribution des VNU dans le pays

Le programme VNU au Mali se situe dans un contexte politique très favorable étant donné le grand enthousiasme exprimé par le Gouvernement pour la promotion du volontariat dans le pays. La présence des Associations et Corps nationaux de volontaires (Association des Anciens Volontaires des Nations Unies, Corps de volontaires maliens,) permet une meilleure perception du volontariat et une meilleure compréhension de la place et du rôle important des volontaires, et partant du Programme VNU dans le processus de développement national.

L'intérêt particulier que le Gouvernement porte sur le volontariat permet un accroissement de la participation des jeunes maliens notamment dans les activités de l'éducation de base et de lutte contre la pauvreté. Cette prise de conscience du rôle que doivent jouer les volontaires se poursuivra certainement pour contribuer au relèvement des défis retenus par le Gouvernement du Mali.

Au 31 Décembre 1997, 30 VNU dont 7 femmes ont été en poste au Mali dans 18 projets distincts. Parmi eux 22 spécialistes VNU (3 VNU nationaux, 19 expatriés) et 8 A/DDS de nationalité Malienne.

En juin 1998, 41 VNU au total dont 11 femmes sont en poste au Mali. Le nombre d'Animateurs DDS est passé de 8 à 20 en six mois parmi lesquels 12 nationaux et 8 expatriés. Les VNU évoluent avec les structures Gouvernementales, les Agences des Nations Unies (PNUD, HCR, UNICEF, PAM, BIT, UNSO, FENU) et quelques ONGs (Interactions et Développement, CVM,).

Les projets bénéficiant de l'appui des VNU sont les suivants :

- Projet RAF/90/M05/NOR-ACOPAM/BIT : " Appui Coopératif et Associatif aux Initiatives de développement à la base dans le sahel Le projet porte sur le développement des périmètres irrigués communautaires, la diffusion des méthodes d'autogestion de périmètres irrigués, le développement des programmes de gestion de terroirs villageois et le

développement d'activités communautaires féminines par l'appui à des activités permettant l'accès des femmes aux revenus. Un VNU assure les fonctions de coordonnateur national pour ce projet.

- Projet MLI/WFP/2231.4 : " Développement rural et mise en valeur des ressources naturelles " PAM. Le Projet porte sur l'aménagement des périmètres irrigués, le maraîchage, la construction des digues rizicoles, le reboisement et la formation des stagiaires. 3 VNU sont en poste sur ce projet.
- MLI/UNV/UNICEF/INFO : " Production et publication de supports d'informations et pédagogiques ". La contribution des 2 VNU sur ce projet est arrivée à terme à la fin de l'année 1997.
- MLI/91/014 : " Gestion améliorée des ressources de la bio-diversité de la boucle de baoulé " : Projet d'exécution nationale. Ce Projet intervient dans le domaine de la protection de l'environnement tout en apportant un appui pour l'amélioration du système agricole et la lutte contre la pauvreté. 1 VNU Administrateur gestionnaire en poste depuis janvier 1994.
- MLI/91/003/PNUD/ACODEP/BIT : " Appui aux collectivités Décentralisées pour un Développement Participatif ". 1 VNU sur les 3 que comptait le projet est resté en poste jusqu'à la fin de l'année 1997. Le projet appuie les villageois dans les activités économiques, d'alphabétisation, d'animation et de sensibilisation sur l'auto-promotion et l'accroissement des ressources communautaires.
- MLI/93/006 UNSO : " Zone lacustre phase iii " Transfert de technologies appropriées pour la transformation des produits laitiers, des cuirs et des peaux. Impact sur la protection de l'environnement et l'amélioration des revenus des femmes bénéficiaires. Un spécialiste VNU en poste à Tonka (Tombouctou).
- MLI/93/V01 : " Dispensaire des Nations Unies à Bamako " Soins et suivi médical au bénéfice de près de 1500 personnes (fonctionnaires et dépendants compris) du système des Nations Unies par un médecin spécialiste VNU.
- VR/MLI/RP/320 HCR : 7 VNU en poste pour les actions d'assistance humanitaire et le rapatriement des réfugiés surtout dans les régions du Nord du Mali.
- MLI/95/V03 " Appui au programme national de réadaptation à base communautaire (RBC) au Mali ". Exécuté par l'ONG " Interactions pour le Développement : ID " ce projet porte sur le développement d'une politique globale favorisant l'intégration sociale et économique des personnes handicapées. Il est sous la tutelle de la Fédération Malienne des Personnes Handicapées (FEMAPH) et compte 2 A/DDS nationaux.
- RAF/96/V02 UNSO/UNV : " Appui à la mise en oeuvre de la résolution sur l'action urgente pour l'Afrique (AUA) dans le cadre de la convention sur la lutte contre la désertification CCD ". Ce projet avec la contribution d'une (1) VNU nationale doit favoriser la participation des ONGs et Organisations communautaires de base au processus des programmes d'Action Nationaux (PAN) pour la lutte contre la désertification.
- GLO/92/V01 : Un Chargé de Programme VNU en poste au bureau du PNUD.
- Mli/96/009 : " Appui à la lutte contre la pauvreté par le volontariat national "
- Projet visant le renforcement des capacités d'autodéveloppement des communautés de base et le relèvement des revenus pour l'amélioration des conditions de vie. Il compte une (1) spécialiste VNU et 18 A/DDS.
- Projet MLI/UNICEF/ISAF : 1 VNU Santé - nutrition
- Projet MLI/IFAD/014ML : " Projet de Sécurité Alimentaire et de revenus dans la zone de Kidal " ; 1 spécialiste VNU Aménagiste en poste à Kidal ;
- Projet MLI/93/C01 FENU : « Appui à l'aménagement des terroirs villageois du Seno-Gondo » une (1) VNU,
- Projet INT/92/V12 PAM : 1 spécialiste VNU en poste à Gao
- Projet HCR : Activités communautaires des réfugiés 1 VNU national en cours de recrutement.
- Projet UNICEF éducation : 3 VNU Conseillers régionaux en éducation en cours de recrutement.
- Projet 98/VR/MLI/RP/320 HCR à Gao : Une (1) spécialiste VNU administrateur de terrain

C. Perspectives du Programme VNU dans le cadre de UNDAF (1998 – 2002)

Le Programme VNU est d'emblée disposé à fournir une assistance technique par l'intermédiaire des Volontaires des Nations Unies afin de contribuer à la réalisation des interventions envisagées par différentes Agences des Nations Unies pendant la période susvisée. Les spécialisations et expériences variées des candidats VNU leur permettent d'évoluer au sein des équipes mixtes dans nombreux secteurs de développement à différents niveaux d'intervention (central, intermédiaire et périphérique) pour des tâches de conception, de coordination et d'exécution. L'utilisation des volontaires offre un avantage par son rapport coût /efficacité d'intérêt évident ; ce qui permet des économies de ressources financières à affecter aux activités additionnelles. Le recours aux VNU peut porter sur différentes catégories ajustables selon les besoins (Spécialistes VNU, Animateurs, UNISTAR* et TOKTEN**). La possibilité aujourd'hui d'utiliser les VNU nationaux ayant les mêmes langue et culture que les bénéficiaires directs facilite l'intégration au niveau des communautés et aide l'adaptation des homologues internationaux dans les équipes mixtes ; tout en favorisant des échanges d'expériences entre volontaires.

Les éléments suivants font partie des avantages comparatifs des Volontaires des Nations Unies :

Expérience des VNU en matière de formation, aussi bien formelle que informelle (encadrement des contreparties nationales à tous les échelons et renforcement des capacités des leaders des organisations représentatives de la société civile) ;

Capacités d'adaptation rapide des VNU au milieu et à la culture locales ;
 Facilité d'interaction des VNU avec les populations locales ;
 facilité des VNU à promouvoir des partenariats entre la société civile, d'une part, et les différents échelons de l'administration nationale et le système des N.U. , de l'autre ;
 flexibilité dans la durée des affectations ; etc .

Sur cette base les VNU pourraient être impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes ci-après :
 L'appui aux communautés de base et au renforcement global du dialogue et de la concertation avec la société civile ;
 - La lutte contre la pauvreté, ciblant particulièrement les communautés de base (une vingtaine d'Animateurs VNU sont déjà impliqués dans les actions du programme national de lutte contre la pauvreté par le volontariat national) ;
 L'éducation, incluant la formation des formateurs , l'appui aux volontaires de l'éducation, l'appui au programme TOKTEN de l'Université du Mali ;
 La santé , en particulier la promotion des Soins de Santé Primaires et la lutte contre l'infection à VIH/SIDA ;
 la gestion participative de l'environnement local à la mise en œuvre de l'Action Urgente pour l'Afrique dans le cadre de la Convention sur la Lutte contre la Désertification (une VNU nationale est actuellement impliquée au niveau du Mali ;
 La promotion du micro-crédit et micro-entreprises avec pour cible principale les femmes ;
 Appui au programme de dynamisation du secteur privé, notamment après exploration d'une possible intervention du programme UNISTAR ;
 Protection de l'enfance dans le cadre du développement préventif/curatif, par une réflexion et une action en faveur des enfants de la rue en milieu urbain et sub – urbain.

D. Les ressources financières :

Le Siège du Programme VNU dispose du Fonds de Service Volontaire (SVF) pouvant servir pour appuyer des activités innovatrices dans le cadre de la stratégie 2000 retenue par le siège des VNU : Développement urbain, gestion de l'environnement et développement préventif/curatif. L'accès à ce fonds est conditionné par la soumission par les bureaux de terrain des propositions de projets .

E. Coût estimatif d'une affectation de VNU

1. Affectation d'un(e) Spécialiste VNU international (e) :

	Coût annuel	Coût pour 2 ans
Coûts externes :		
Coûts pro forma pour couvrir les voyages d'affectation et de rapatriement ;	2,800 \$EU	5,600 \$EU
l'indemnité de réinstallation	1,200 \$EU	2,400 \$EU
Coûts dans le pays :		
Indemnité mensuelle de subsistance,		
Indemnité d'installation, formation/ orientation , transport, assurance,		
logement,	34,060 \$EU	55,760\$EU
Total :	38,060\$EU	63,760\$EU

2. Affectation d'un(e) spécialiste VNU National (e) :

Coûts dans le pays :		
Indemnité mensuelle de subsistance,	4.060.000 Fcfa	6.960.000 Fcfa
Indemnité d'installation ;		
Indemnité de réinstallation	1,200 \$ EU	2,400 \$EU

3. Affectation d'un (e) Animateur/ (trice) VNU international (e) :

Coûts externes :		
Coûts pro forma pour couvrir les voyages d'affectation et de rapatriement	2,800 \$EU	5,600 \$EU
l'indemnité de réinstallation	1,200 \$EU	2,400 \$EU

Coûts dans le pays :

Indemnité mensuelle de subsistance,		
Indemnité d'installation	3,500 \$EU	6,500 \$EU
Total :	7,500 \$EU	14,500 \$EU

4. Affectation d'un(e) Animateur/trice VNU national (e):

Coûts dans le pays :

Indemnité mensuelle de subsistance	1.190.000 Fcfa	2.040.000 Fcfa
Indemnité d'installation		
Indemnité de réinstallation	1,200 \$ EU	2,400 \$

FICHE DE PROGRAMME: OMS

I. ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)

II. RESSOURCES DISPONIBLES

Budget Régulier:

1998-1999	=	2.617.600
2000-2001	=	2.700.000

Fonds Extra-Budgétaires

1998-1999	=	844.177 (estimatif)
2000-2001		(pas connus)

III. DOMAINES THEMATIQUES PRIORITAIRES

La coopération technique OMS/MALI vient appuyer les initiatives du Gouvernement et ses partenaires dans l'organisation d'un système de santé équitable et capable de répondre aux besoins réels des populations.

Les priorités de la coopération OMS/MALI retenues au titre des biennium 1998-1999 et 2000-2001 sont les suivantes:

1. Développement du Système National de Santé fondé sur les soins de santé primaires:
 - Collaboration avec les ONG
 - Renforcement du système d'information sanitaire
 - Recherche opérationnelle au niveau du district
 - Appui à la réforme politique et structuration du système de santé basé sur les districts (cercles)
 - Appui à la politique pharmaceutique
2. Santé de la reproduction:
 - Maternité sans risque
3. Promotion de comportements sains:
 - Santé des personnes âgées
 - Santé mentale
 - Education/Information pour la santé
4. Approvisionnement en eau potable et assainissement:
 - Appui à la mise en œuvre de la Politique Nationale d'Hygiène
 - Afrique 2000
 - Santé dans les écoles
 - Villes en santé

Fiche de Programme: HCR

1. **NOM:** Haut Commissariat pour Les Réfugiés (HCR)

2. **RESSOURCES DISPONIBLES**

1996: 5,5 million \$
1997: 7,7 million \$
1998: 5,2 million \$

3. **DOMAINES THEMATIQUES PRIORITAIRES POUR L'ORGANISATION**

- Réinsertion socio-économique des rapatriés maliens au nord du Mali et viabilisations des sites de retour (notamment la réhabilitation des points d'eau).
- Assistance d'urgence aux réfugiés mauritaniens de la première région et aux réfugiés urbains à Bamako.
- Promotion du rapatriement volontaire des réfugiés mauritaniens.

4. **PROGRAMMES NATIONAUX POUR LES INTERVENTIONS DE L'ORGANISATION, LES PROJETS CORRESPONDANTS ET L'ASSISTANCE COMPLEMENTAIRE**

4.1 Survie

4.1.1 Problème à résoudre

Le rapatriement et la réinsertion socio-économique d'environ 150.000 réfugiés (en majorité Touareg) qui ont fui le Mali entre 1990 et 1994.

4.1.2 Politique nationale et programmes nationaux

Plus de 90% des fonds disponibles pour le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) au Mali sont orientés vers l'assistance au rapatriement et à la réinsertion socio-économique des anciens réfugiés maliens. Cette assistance fait partie de la politique de réconciliation nationale. A partir de la mi-1995, dans le cadre de la mise en application du "Pacte National", s'est enclenché un mouvement de rapatriement d'environ 150.000 réfugiés (en majorité Touareg) qui avaient fui le Mali entre 1990 et 1994.

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) a d'abord mis en oeuvre un projet pilote pour quelque 10.000 rapatriés (1995/96) ensuite, après avoir lancé un appel de fonds en Juin 1996, a renforcé sa présence sur le terrain par la création de nouveaux bureaux, accélérant ainsi le cours de ses opérations.

En 1996, le HCR a également débuté son programme de réhabilitation des sites de retour dans le Nord-Mali. Un accent a été mis sur la création de sources d'eau potable en quantité suffisante et sûre pour la population à majorité nomade. Ce programme comporte également un volet micro-projets, spécialement orienté vers les activités génératrices de revenus.

Alors que la partie logistique du programme de rapatriement est pratiquement à sa fin (il reste seulement 3,000 réfugiés en Algérie et 12,000 au Niger), le HCR poursuivra ses efforts de réintégration par la réhabilitation des infrastructures de base, spécialement dans les secteurs de l'eau et des projets d'autosuffisance. Le principal défi pour le HCR réside dans le renforcement du lien entre les activités de réintégration et celles de développement à long terme, pour créer les conditions d'une paix durable dans la région.

4.1.3 Programme d'appui

Le programme de réinsertion et de réinstallation du HCR pour 1997/98 repose essentiellement sur trois piliers:

- i) la poursuite du programme de réhabilitation des ouvrages hydrauliques ;
- ii) la distribution des vivres et articles domestiques sur les sites de retour ; et
- iii) le programme de décentralisation des micro-projets, particulièrement la promotion des activités génératrices de revenus dans les différents secteurs.

Les activités hydrauliques :

Elles ont été initialement basées sur une liste approximative de 300 sites prioritaires fournie par le Gouvernement du Mali. Le HCR a planifié, sur trois ans, un programme de réhabilitation des points d'eau sur les sites de retour, adapté aux modèles courants et aux besoins des rapatriés. En 1996, le HCR et ses partenaires ont planifié la réalisation de 130 ouvrages hydrauliques sur 107 sites. Malheureusement, pour des raisons techniques, les travaux, dans certaines zones, n'ont pu être entièrement achevés dans le délai fixé. Pour l'année 1997, le programme du HCR a planifié la réhabilitation de 135 points d'eau sur 106 sites. Au 31 décembre 1997, environ 50% des ouvrages ont été achevés ; le reste est en passe de l'être.

L'objectif étant d'assurer une pérennité des activités de réhabilitation en introduisant des programmes de maintenance à base communautaire, des discussions se poursuivent avec les partenaires opérationnels du HCR, le PNUD et le BIT, en vue d'introduire, dans le programme, un système de maintenance des infrastructures hydrauliques.

Sécurité alimentaire :

Les réfugiés qui sont rapatriés sous les auspices du HCR reçoivent une ration alimentaire de trois mois à leur départ des pays d'asile. Suite à un accord avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM) une seconde ration de trois mois a été distribuée aux réfugiés qui sont arrivés depuis le 1er Octobre 1996. A la fin de la saison sèche en Juin 1997, plus de 500 tonnes de vivres (céréales, poissons, et huile), fournies par le PAM, avaient été distribuées sur les sites de retour.

Des produits alimentaires supplémentaires tels que le thé et le lait écrémé ont été distribués aux groupes vulnérables, aux cantines scolaires et aux hôpitaux, etc...

Sur le terrain, le HCR et le PAM ont créé des mécanismes permettant la mise en oeuvre des activités «Vivres contre Travail» à base communautaire sous le projet régional du PAM. En 1998 le HCR assistera le PAM et ses partenaires avec des moyens logistiques pour transporter des vivres dans les régions affectées par le manque de pluviométrie (Lac Faguibine, Ghourma Rarous, etc...)

Les micro-projets décentralisés :

Ils constituent des interventions et des activités socio-économiques à petite échelle dans les sites de retour. Ils sont destinés à faire face aux besoins des communautés dans différents secteurs. Tous les micro-projets nécessitent la participation de la communauté et ce, à toutes les étapes : identification, sélection et exécution. Chaque projet devrait être orienté vers l'autosuffisance, en complément aux activités qui ont déjà été entreprises ou qui sont en voie de l'être au sein de la communauté. Initialement, le programme de micro-projets était destiné à englober des secteurs importants tels que la santé, l'éducation et l'agriculture. Dans la mise en oeuvre, il est devenu un programme basé sur des activités génératrices de revenus, les communautés rapatriées ayant proposé plus de 1.000 activités de ce genre dans tout le Nord du Mali.

Le programme des micros-projets a été géré par les partenaires opérationnels au niveau du district. Dans chaque région, un comité de gestion comprenant le HCR, le PAM, les représentants des autorités locales et les partenaires opérationnels a été mis sur pied.

Les activités destinées aux femmes et aux enfants :

Elles portent l'accent sur la mise en valeur des possibilités économiques destinées aux femmes dans les secteurs de l'agriculture et d'autres activités génératrices de revenus. Les associations de femmes constituent les principales bénéficiaires du programme de micro-projets. Environ 40% des fonds des micro-projets ont été alloués exclusivement aux projets des femmes. Dans d'autres types de projets tels que les coopératives de vente de céréales au niveau du village, il y a autant de femmes bénéficiaires que d'hommes.

Parmi les activités destinées aux enfants, la distribution de lait en poudre aux enfants scolarisés et des campagnes de sensibilisation seront initiées afin d'assurer l'utilisation correcte et la préparation du lait. Des centres de nutrition distribueront, si nécessaire, des biscuits vitaminés. Par ailleurs des formations en hygiène de l'enfant seront entreprises dans les sites de retour.

Une attention particulière est accordée à la construction ou à la réhabilitation des écoles. Plusieurs réfugiés ont découvert les bienfaits de l'éducation lors de leur exil et la considèrent désormais comme une nécessité pour leurs enfants.

L'année 1998 sera probablement la dernière année d'intervention du HCR au nord du Mali. Son mandat ne permettant son implication que dans les périodes d'urgence et de rapatriement, le HCR Mali prépare, avec ses partenaires (Gouvernement, Système des Nations Unies et autres bailleurs des fonds), la poursuite de son programme par ces derniers.

4.2 *Survie*

4.2.1 Problème à résoudre

La protection internationale des réfugiés résidant au Mali: les réfugiés urbains et les réfugiés mauritaniens à Kayes. Suivi en matière de protection, la situation des rapatriés maliens en provenance de quatre pays d'asiles.

4.2.2 Politique nationale et programmes nationaux

Le Mali étant un pays membre de la CEDEAO maintient une politique de portes ouvertes vis-à-vis des immigrés et demandeurs d'asile des pays de la sous région. Cette politique libérale a entraîné une croissance de la population de réfugiés urbains dans la ville de Bamako, problème qui s'est intensifié avec les différentes crises dans la région et aujourd'hui la Délégation compte plus de 2,000 demandeurs d'asile et réfugiés urbains, majoritairement du Libéria et la Sierra Léone.

Ces réfugiés pour la plupart ont quitté leur premier pays d'asile pour s'installer dans le centre urbain de Bamako où ils rencontrent des problèmes de survie dans les domaines de l'alimentation, le logement, et la santé. Du côté de la première région, à Kayes, il y a quelque 15,000 réfugiés peulhs mauritaniens qui ont fui leur pays suite aux affrontements sénégal-mauritaniens de 1989. Ces réfugiés qui vivent tout au long de la frontière Mali-Mauritanie depuis 1989, ont été assistés grâce à un projet HCR à travers le PNUD à partir de 1991, et plus directement par le HCR depuis 1993.

Face à cette situation, le bureau du HCR Mali a la responsabilité d'assurer la protection internationale pour ces deux groupes de réfugiés, de leur apporter une assistance matérielle dans la limite de ses moyens, et de chercher des solutions durables pour leur problèmes. Quant aux rapatriés maliens, le HCR a le mandat de les protéger en veillant à ce que leurs droits sont respectés, une fois qu'ils retournent au Mali, et que le Gouvernement malien respecte les engagements qui avaient été pris vis-à-vis de ces populations avant leur rapatriement.

4.1.3 Programme d'appui

Pour les réfugiés urbains, le HCR a un programme d'assistance limité, faute d'un budget réduit, qui lui permet d'assister les réfugiés particulièrement dans les domaines médical, et du logement et matériellement pour des cas vulnérables. Vu le nombre croissant de demandeurs d'asile à Bamako, le HCR avec l'appui du Gouvernement malien, est en train d'étudier des sites pour la création d'un centre d'accueil/transit pour ces personnes. Le HCR a aussi un programme de bourse d'études supérieures pour dix-huit étudiants réfugiés.

En ce moment, le HCR est en train de promouvoir le rapatriement de réfugiés mauritaniens à Kayes. Bien que n'ayant pas conclu les accords normalement exigés avant les opérations de rapatriement, le HCR a estimé que c'était la meilleure solution dans les circonstances, après un long séjour de réfugiés dans les pays asile. C'est ainsi que depuis le mois de juin 1997, le HCR finance le rapatriement de ceux qui ont exprimé librement la volonté de retourner chez eux. Le HCR remet également un viatique pour le rapatriement comprenant une dotation en vivres pour trois mois plus un lot de biens domestiques.

Concernant les rapatriés maliens, les bureaux du HCR sur le terrain n'ont pas observé des problèmes notoires en matière de protection et de sécurité des personnes rapatriées. Même s'il a été rapporté quelques cas de litiges douaniers et/ou fonciers entre les rapatriés et les populations restées sur place ou entre les rapatriés eux-mêmes, ces incidents n'ont pas entravé le déroulement paisible des opérations de rapatriement.

Les allégations de certains rapatriés affirmant que les autorités locales leur exigeaient des arriérés d'impôts couvrant les périodes passées en exil avaient été discuté avec le Gouvernement et n'ont plus refait surface. En février 1997, l'Assemblée Nationale a voté une loi d'amnistie qui a été promulguée par le Président de la République le mois suivant. Cette loi a mis fin à toute poursuite relative aux infractions commises pendant la rébellion.

Annexe 4 : UNDAF - Indicateurs de Base du Bilan Commun du Pays (CCA)

UNDAF - INDICATEURS DU BILAN COMMUN DE PAYS (CCA)

1. POPULATION (TABLEAU 1)

Les indicateurs représentés ici reflètent les aspects essentiels ayant trait à la structure et aux grandes tendances démographiques.

1.1. Structure

Estimée à 8,4 millions d'habitants en 1992, la population du Mali se chiffrait à 9,4 millions en fin 1997. Elle est féminine à 51,1%. (en juin 1998, les résultats provisoire du renforcement national indique un population de 9,8 million). Elle se caractérise aussi par sa jeunesse (48,7% des moins de 15 ans contre 6% des plus de 60 ans), par une urbanisation croissante (27,6 % en 1997 contre 24,9 % en 1992) et une faible occupation du territoire (7,5 habitants au km²).

L'espérance de vie à la naissance est estimée à 56,8 ans par les services statistiques. Ce niveau ne fait cependant pas l'unanimité, car les projections effectuées par la Division Population des Nations Unies, sur base de la méthode Coale-Demeny ramène le niveau de l'espérance de vie à 48,9 ans.

1.2. Tendances

La population malienne croît à un rythme annuel moyen de 2%, mais son rythme d'accroissement naturel est de 3,4%. Ceci est notamment dû à un taux de fécondité élevé (6,7 enfants par femme), au mariage précoce pour les femmes (16 ans pour 50 % des femmes contre 25,8 ans pour les hommes), et à une mortalité infanto-juvénile estimée à 238 pour mille (période 1991-96).

Il est à remarquer que la mortalité infanto-juvénile a baissé au cours des dernières années, car elle était de 292 p.mille durant la période 1981-85.

La mortalité maternelle reste aussi élevée : 577 décès pour 100 mille naissances vivantes pour la période 1991-96. Alors que le taux de masculinité est de 105% à la naissance, l'effectif de la population féminine devient plus important à partir de 16 ans. Ce qui est expliqué par la mortalité masculine qui est plus élevée que la mortalité féminine aux jeunes âges.

2. SANTE (TABLEAU 2)

Outre les indicateurs relatifs aux tendances démographiques ci-dessus et qui peuvent être classés dans le domaine de la santé (mortalité et fécondité), les indicateurs de santé repris dans le tableau 2 reflètent la disponibilité et l'accès aux services de santé, ainsi que la prévalence des principales maladies invalidantes. Ces différents indicateurs traduisent un déficit important en matière de santé au Mali.

2.1. Offre de services

La morbidité et la mortalité élevées au Mali s'expliquent pour une large part par une faible couverture sanitaire, (un lit d'hospitalisation pour 2 390 habitants) et par un encadrement insuffisant (un médecin pour 18 000 habitants, un infirmier d'état pour 15 000 habitants et une sage femme pour 22000 habitants).

La faible couverture géographique en services de santé est aussi traduite par la distance au centre de santé le plus proche : 30% dans un rayon de 5 km et 40% dans un rayon de 15 km. Mais l'insuffisance des ressources allouées au secteur (7 à 8% du budget de l'Etat), un environnement naturel propice aux maladies infectieuses et parasitaires, l'accès difficile à l'eau potable, les problèmes de nutrition, d'analphabétisme et d'hygiène participent aussi à l'explication des taux élevés de morbidité et de mortalité. Une forte disparité en matière d'offres de services de santé est particulièrement remarquable.

Le district de Bamako concentre près de la moitié du personnel socio-sanitaire, et sa couverture en lits d'hospitalisation est 4 fois supérieur à la moyenne nationale, les régions les plus dépourvues étant Ga, Tombouctou, Mopti et Koulikoro

2.2. Fréquentation et accès aux services de santé

L'accès aux services de santé peut être mesuré par la fréquentation desdits services. Cette fréquentation est faible et se reflète aussi au niveau de la vaccination des enfants. La population malienne fréquente peu les services de santé (30%), mais les centres urbains font exception (57% pour Bamako) tandis que les régions de Kayes, Mopti et Tombouctou ont des taux inférieurs à 20%. La fréquentation des services PMI par les femmes enceintes et des services de planning familial (48%) s'en ressent, tandis que les accouchements assistés en milieu hospitalier restent faibles (30%). Ici aussi, Bamako fait exception avec 79%, alors que Kayes et Mopti arrivent à peine à 20%. L'assistance à l'accouchement est principalement assurée par des infirmières (23%) et des sages femmes (16,3%), rarement par des médecins (1%).

Ces données doivent être mises en relation avec la fécondité (6,7 enfants par femme) et la prévalence de la contraception : 7,9% dont 5,0% selon une méthode moderne avec un niveau élevé à Bamako (16,4%) et très faible à Kayes (2,5%), Ségou (2,9%) et Mopti (1,5%).

La couverture vaccinale pour les enfants est également faible. En effet, selon EDS II, seuls 31,5% des enfants de moins de 2 ans avaient reçu tous les vaccins recommandés (BCG, DTC, Polio, Rougeole) avec une prévalence plus élevée pour le BCG (76,3) et une couverture plus importante pour les centres urbains (52% contre 24% pour le monde rural). Mais le Centre d'Immunisation fournit des données relativement différentes : pour 1996, 19% des enfants de 12-23 mois ont reçu le BCG, 23,8% les trois doses de DTC, 35,5% celle de polio, 36,7% celle de la rougeole, tandis que 23% des enfants n'ont reçu aucune vaccination. (voir tableau II).

Signalons enfin qu'en matière de vaccination, les garçons bénéficient d'un léger avantage sur les filles (32,4% contre 30,7%), mais leur taux de mortalité est supérieur à celui des filles.

2.3. Prévalence des principales maladies

Les maladies les plus fréquentes au Mali sont : le paludisme, la tuberculose, les infections respiratoires, les maladies diarrhéiques et les maladies cardio-vasculaires. Elles sont responsables de la mortalité selon l'ordre suivant : méningite, paludisme, maladies diarrhéiques, infections respiratoires, rougeole, syndromes hématuriques...

En ce qui concerne spécifiquement la mortalité des enfants, malgré les problèmes liés à l'enregistrement des événements, il convient de noter que la mortalité infanto-juvénile (238 p.mille) est plus faible à Bamako (149 p.mille) et dans le milieu urbain en général (190 p.mille) que dans le milieu rural (272 p.mille) et plus particulièrement dans la région de Mopti (325 p.mille). Les garçons étant plus touchés (257 p.mille) que les filles (247 p.mille). Les maladies diarrhéiques, le paludisme et les infections respiratoires sont les plus grandes causes de morbidité chez les enfants de moins de 3 ans. Les autres grandes maladies de l'enfance sont : la polio, la méningite, le tétanos et la rougeole. Les causes de mortalité infanto-juvénile sont par ordre d'importance : le paludisme, les infections respiratoires, les maladies diarrhéiques, la méningite, la rougeole, la malnutrition et le tétanos néo-natal.

Quant à la mortalité maternelle (577 pour 100 milles naissances vivantes), elle équivaut aussi à un cas sur 24 de décès pour cause maternelle. Les décès maternels sont principalement dus aux hémorragies, aux hypertensions gravétiques, aux ruptures utérines, aux complications infectieuses et aux avortements.

La prévalence du VIH/SIDA est estimée à 3%. Elle est de 2,4% chez les hommes et de 3,4% chez les femmes, et elle est plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural.

Signalons enfin que le Mali consacre en moyenne, depuis ces dernières années, 8% de ses dépenses courantes à la santé tandis que les financements extérieurs interviennent à concurrence de 10% du BSI. Une analyse plus détaillée de la répartition de ce budget sera effectuée dans le cadre de l'initiative 20/20 initiée par le Gouvernement avec l'appui de l'UNICEF, du FNAP et du PNUD.

3. ALIMENTATION ET NUTRITION (Tableau III)

L'alimentation malienne étant principalement composée de céréales, le bilan céréalier traduit dans une certaine mesure le degré d'atteinte de la sécurité alimentaire. Le taux de couverture alimentaire oscille entre 90 et 105% en fonction de la pluviométrie. Le régime alimentaire étant caractérisé par une faible diversification, la nutrition de la population, celle des enfants et des mères en particulier s'en ressent. Les enquêtes menées depuis 1987 font apparaître une prévalence inquiétante de la malnutrition : le retard de croissance (malnutrition chronique) est passé de 24% en 1987 à 33% en 1995/96, soit une augmentation de 35% en 12 ans; l'émaciation (malnutrition aigüe) a plus que doublé, passant de 11% à 24,5% ; l'insuffisance pondérale est passée de 31% à 43%, soit une dégradation de 39%. Les enfants du milieu rural sont plus atteints que ceux du milieu urbain.

Cette dégradation aurait été sans doute encore plus importante si l'allaitement maternel n'était pas généralisée au Mali (99%). Mais le fait qu'une forte proportion des femmes soient atteintes de malnutrition aigüe (16%) ou d'obésité (8%) influe aussi sur les indicateurs de malnutrition des enfants, et plus particulièrement l'indice pondérale. Ces indices sont aussi à mettre en relation avec le fait que 28% des femmes ont un poids inférieur à 50 Kg. Le niveau de malnutrition des femmes est plus élevé à Mopti, Kayes et Sikasso que dans le reste du pays. Ces indicateurs ont un impact sur ceux de la santé.

En moyenne les dépenses consacrées à l'alimentation représentent 83% des revenus. Ce qui ne laisse pas une marge de manoeuvre pour les autres catégories de dépenses.

Une analyse de la vulnérabilité à l'insécurité peut être une autre façon d'appréhender les questions liées à l'alimentation/nutrition. Bien que les indicateurs y relatifs méritent d'être améliorés, ceux qui sont disponibles révèlent un taux de vulnérabilité de 10,5% au sein de la population en 1997, contre 6,6% en 1995. Les zones à risque se situent au nord du 14^e parallèle. Les populations de ces zones sont confrontées à des variations marquées des productions agricoles dans le temps et dans l'espace.

Les caractéristiques suivantes sont observées :

- i) vulnérabilité très faible dans les zones d'exploitation des terres irriguées de décrue ,
- ii) vulnérabilité faible ou légère dans les zones de culture de terres sèches pratiquant l'agriculture pluviale, l'agro pastoralisme et/ou la pêche ;
- iii) iii) vulnérabilité modérée ou haute, dans les zones de pratiques pastoralistes.

4. EDUCATION (Tableau IV)

Les indicateurs de ce groupe traduisent le degré d'instruction de la population, à travers le niveau des connaissances (alphabétisation) et l'accès à l'éducation (scolarisation). Le niveau d'alphabétisation au Mali reste faible : d'après les données

de la DNFLA, ce taux se situait à 32,4% en 1995, soit une progression de 8 points par rapport à 1991/92.

Une différence d'environ 6 points est cependant à signaler par rapport aux données de l'EMCES pour 1994. Celle-ci estime le taux d'alphabétisation à 22,9% (contre 28,7% pour la DNFLA). Ainsi, en gardant la même progression (3,7 points), le taux d'alphabétisation se situerait à 26,5% en 1995 au lieu de 32,4%.

Compte tenu des méthodes utilisées, ce dernier taux paraît plus vraisemblable que celui fourni par la DNFLA. Nous avons cependant justifié retenir celui de la DNFLA en raison de la disponibilité des séries. Mais quel que soit le taux retenu, le niveau d'alphabétisation demeure extrêmement faible. Celui des femmes en particulier (14,1% en 1994 selon l'EMCES contre 32,3% pour les hommes. Mais la DNFLA retient seulement 10,6% pour les femmes)

L'alphabétisation dépasse les 50% à Bamako et est très faible dans les régions de Tombouctou, Mopti et Ségou où elle n'atteint pas 16% dans l'ensemble. Il n'atteint pas les 10% pour les femmes dans cinq régions (Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao). Ce qui denote des efforts immenses à fournir pour l'alphabétisation des femmes, rurales surtout.

Au niveau de la scolarisation, le taux brut de scolarisation au 1^{er} cycle du fondamental connaît une croissance continue : il est passé de 25,2% en 1991/92 à 42,3% en 1995/96. Cette croissance résulte d'une part des progrès dans la scolarisation et d'autre part, de la prise en compte récente des différents types d'enseignement, y compris les médersas dans les statistiques scolaires.

Cette évolution remarquable de la scolarisation a été beaucoup marquée en faveur des garçons dont le taux dépasse désormais la barre des 50% en 95/96, tandis que les filles atteignent à peine 33,4%. Au niveau régional, c'est la région de Mopti, suivie par Tombouctou et Gao et Kidal qui accusent un retard important dans la scolarisation. Ces régions atteignent à peine les taux de 25% dans l'ensemble et moins de 20% pour les filles. Bamako enregistre des taux supérieurs à 100% pour les deux sexes. Le même phénomène de faible scolarisation des filles est observé dans tous les autres cycles de l'enseignement dont la progression a été plus faiblement marquée que dans le 1^{er} cycle du fondamental.

Mais le rendement interne du système reste encore faible car l'écart entre les taux brut et net est élevé. Il en est de même pour le taux de redoublement. Quant au taux d'abandon qui est relativement faible au 1^{er} cycle (environ 5%) il atteint des proportions inquiétantes au second cycle, surtout pour les filles (10%). Les taux de réussite en fins des 1^{er} et 2nd cycles du fondamental sont en décroissance.

Au niveau de l'encadrement, le ratio élèves/maitre dépasse 60 et la proportion des femmes dans le personnel enseignant du fondamental est faible (21%). Cette proportion est encore plus faible aux autres niveaux d'enseignement.

Au niveau des coûts, un élève du secondaire ou du supérieur coûte respectivement 7,5 fois et 26 fois plus cher qu'un élève du 1^{er} cycle du fondamental (environ 20 000F).

Le budget alloué à l'éducation représente 22,7% du budget de l'Etat et 43% du budget de l'éducation est consacré à l'enseignement fondamental. Il est à noter cependant que l'essentiel de ces dépenses va aux salaires (78% pour le fondamental), et aux bourses (57% pour le supérieur) tandis qu'une faible proportion est consacrée au matériel didactique (7% pour le supérieur et 14% pour le fondamental en 1995/96).

5. Habitat et infrastructures (Tableau V)

Les indicateurs retenus dans ce groupe reflètent les conditions de logement et l'accès de la population aux infrastructures d'appui.

Malgré les efforts consentis au cours des dernières années, l'accès à l'eau potable reste encore limité à 43% des villages en

milieu rural (norme : 20l/hab/j) et les adductions en eau potable dans les centres urbains représentent un desserte de 62% en 1996, dont 25% de branchements privés.

Quant à la desserte en énergie électrique, elle concerne seulement 9% de la population urbaine.

En matière d'assainissement, les données disponibles montrent qu'environ 47% des ménages ne disposaient pas de lieu d'aisance en 1987. Cette proportion était de 33% en 1993, tandis qu'en 1996 68,5% de la population disposait de latrines et 3% de chasses d'eau. Les régions de Mopti, Tombouctou et Gao sont les plus dépourvues en latrines.

On estime l'occupation à 2,5 personnes par pièce, tandis que moins de 2 ménages sur 3 possèdent une charrette ; 37,2% un vélo et 17% une moto. La faible possession de téléviseur (8,4%) de réfrigérateurs (3%) et autres équipements ménagers témoignent de l'état de pauvreté des populations.

6. Conditions du milieu (Tableau V)

Le groupe d'indicateurs retenus sous cette rubrique présente certaines conditions dans lesquelles les activités économiques et sociales sont exercées.

D'une superficie de 1 241 238 km², le Mali se répartit en trois zones climatiques distinctes : la zone désertique au Nord (25%) ; la zone sahélienne à l'Est et au Centre (25%) et la zone soudanaise à l'Ouest et au Sud (50% du territoire). Il est arrosé par les deux plus grands fleuves de l'Afrique de l'ouest ; le fleuve Niger (4200 km dont 1700 km au Mali) et le fleuve Sénégal (1700 km dont la moitié au Mali).

Les deux fleuves et leurs affluents fournissent l'essentiel des ressources en eau pérennes (50 milliards de m³ d'écoulement annuel moyen). Les réserves en eau souterraines sont estimées à 2 700 milliards de m³ avec un potentiel renouvelable de 66 milliards de m³. Les eaux souterraines sont exploitées à moins de 0,2% du potentiel.

Le potentiel des terres aptes à la culture irriguée est d'environ 2,2 millions d'hectares dont 600 mille à partir des ressources en eaux de surface pérennes. Les données les plus récentes (1992) répartissent l'utilisation des terres comme suit :

- terres arables : 2,1 millions d'ha ou 1,7% du territoire ;
- prairies et pâturages : 30 millions d'ha ou 25% du pays ;
- forêts et terrains boisés : 6,9 millions d'ha ou 5,6% des terres ;
- superficie irriguée : 0,2 millions d'ha ou 10% des terres arables ;
- autres terres : 83 millions d'ha ou 67% du pays.

Il est à noter que la croissance démographique exerce une grande pression sur les terres arables ainsi que sur les forêts et terrains boisés. La consommation de bois s'accroît au rythme de 3,25% par an dont les 94% en bois de chauffe (équivalent à 400 000 ha de bois/forêts), car 97% de la population utilise le bois et le charbon de bois pour ses besoins énergétiques.

7. GRANDEURS MACROECONOMIQUES ET PAUVRETE (Tableau VI)

Les indicateurs repris dans ce groupe mettent en relief la situation économique et ses effets sur le bien-être de la population en termes d'indicateurs du développement humain, d'emploi et du niveau de certaines dépenses essentielles.

7.1. Evolution macro-économique

Depuis 1994, le PIB global connaît une croissance positive supérieure à celle de la population. Le PIB par habitant est estimé à 143 900 FCFA (\$280) en 1996 et le revenu par tête à 153 700 FCFA (environ \$ 300) ; ce qui traduit une

contribution nette de l'étranger positive d'environ \$ 20 par tête.

Quand à l'inflation mesurée par le déflateur du PIB, elle est de plus en plus maîtrisée après avoir enregistré une hausse de 33,2% à cause de la dévaluation ; elle était estimée à 6,3% en 1996. La hausse des prix à la consommation est passée de 24,8% à 6,5% au cours de la même période.

La situation des finances publiques se raffermi de plus en plus : après un déficit de 13,4% du PIB en 1994, celui-ci se réduit progressivement pour se situer à 7,9% en 1996 sur base des engagements. Il en est de même de la balance des paiements. Celle-ci connaît une amélioration, car son déficit courant a été réduit de 16,9% du PIB en 1994 à 14,7% en 1996 (transferts non compris).

Mais l'endettement extérieur a atteint des proportions inquiétantes : de 105% du PIB en 1991, il se situe à 111% en 1996 après avoir atteint 141% en 1994. Le service de la dette accapare environ 30% des recettes d'exportation. Pour se faire une idée du poids du service de la dette, il y a lieu de le mesurer aux dépenses consacrées à la santé et/ou à l'éducation : en 1996, le service de la dette représentait environ 9 fois les dépenses courantes de santé, 5 fois les dépenses affectées à l'enseignement fondamental et 3,5 fois les dépenses combinées de santé et du premier cycle de l'enseignement.

7.2 Evolution de la pauvreté

Bien que l'évolution positive des indicateurs macro-économiques ait influencé l'évolution de la pauvreté, les deux tendances ne sont pas toujours allées dans le même sens.

L'exploitation des données de l'EBC (Enquête Budget Consommation, 1989) et de l'EMCES (Enquête Malienne de Conjoncture Economique et Sociale, 1994) actualisées grâce aux données macroéconomiques 1994-96, révèle la situation suivante :

- I. Le seuil de pauvreté estimé à 77 204 FCFA en 1994 est passé à 102 971 FCFA en 1996. Ce seuil est mesuré en termes de besoin énergétique minimum équivalent à une consommation de 2450 kCal/jour.
- II. La population vivant en-dessous du seuil de pauvreté (incidence de la pauvreté) est passée de 68,8% en 1994 à 71,6% en 1996 ; soit un accroissement de 4,1% sur la période qui correspond à un rythme d'appauvrissement faible de 2% par an ou à une quasi-stagnation de l'incidence si on tient compte de la qualité des données statistiques.
- III. Par rapport à la période 1989-94, il s'agit cependant d'un ralentissement du rythme d'appauvrissement, car entre 1989 et 1994, ce rythme était de 11% par an ;
- IV. Le ralentissement du rythme annuel d'appauvrissement est plus important dans le milieu rural (1,8%) que dans le milieu urbain (5,3%) entre 1994 et 1996. Les zones rurales sud et est sont celles qui enregistrent des rythmes d'appauvrissement plus faibles.
- V. La profondeur de la pauvreté qui se situe à 48,4% en 1996 et l'incidence de sévérité de la pauvreté (28,4%) révèlent une situation très prononcée de la pauvreté, surtout en milieu rural. Elles révèlent aussi qu'il aurait fallu que les dépenses des pauvres augmentent de 328 milliards de FCFA pour que la pauvreté soit éliminée en 1996. Ce montant représente un peu moins que la FBCF de la même année.
- VI. Sous réserve d'enquêtes à mener pour confirmer ou infirmer les tendances observées, le fléchissement du rythme de l'appauvrissement est due aux politiques économiques menées depuis la dévaluation du Franc CFA. Les populations rurales semblent en avoir plus bénéficié que les populations urbaines. Parmi les signes qui ne trompent pas, il y a notamment la détention des biens durables (cfr tableau v.512.c). Mais comme la qualité de l'alimentation/nutrition joue un grand rôle dans la mesure de la pauvreté au Mali, l'amélioration des indicateurs ne peut être observée que si les

habitudes nutritionnelles connaissent un changement significatif.

L'amélioration de l'IDH confirme cette évolution relativement positive. Mais cet indicateur reste encore à un niveau très bas (0,309), tandis que sa répartition géographique confirme que la pauvreté est un phénomène très majoritairement rural (voir tableau 617-621).

L'IPH est une autre façon de mesurer la pauvreté (voir tableau 622). Il confirme l'ampleur des déficits ou le dénuement en termes de longévité, d'instruction et de conditions de vie. Son niveau (58,18%) est caractéristique d'un dénuement important. Il confirme aussi les niveaux élevés d'incidence et de profondeur de la pauvreté.

En matière d'emploi, bien que les données disponibles ne soient pas fiables, on note que les demandes d'emploi enregistrées en 1995 sont 6 fois plus importantes que l'offre, que le secteur privé devance le secteur public en matière d'offre (63% contre 37%) et que les principales branches pourvoyeuses d'emploi dans le secteur moderne en 1996 sont les services à la collectivité (21,6%), les industries manufacturières (23,9%), le transport (15,4%), le commerce (10,4%) et les BTP (6,6%). Il est aussi à noter que l'agriculture occupe l'essentiel de la main d'œuvre malienne (82%).

I- POPULATION ET DEVELOPPEMENT HUMAIN

		Niveau de l'indicateur par année					
Code	Libellé	1992	1993	1994	1995	1996	1997
101	Population en milliers	8464	8648	8832	9013	9191	9365
102	Densité de population (hbt/ km2)	6,8	7,0	7,1	7,3	7,4	7,5
103	Poids de la population féminine par tranche d'âge en %						
	00-04 ans (< 5 ans)	49,10	48,91	48,82	48,83	48,92	49,05
	00-05 ans (< 5 ans)	49,22	49,02	48,91	48,88	48,94	49,05
	00-14 ans (< 15 ans)	49,45	49,42	49,41	49,41	49,42	49,43
	00-15 ans (< 15 ans)	49,43	49,41	49,40	49,41	49,42	49,45
	60 ans et + (> =60 ans)	50,60	50,66	50,81	50,92	51,08	51,22
	Population Totale	51,17	51,15	51,13	51,12	51,13	51,14
104	Poids de la tranche d'âge dans la population totale en %						
	00-04 ans (< 5 ans)	19,55	19,58	19,50	19,34	19,15	18,94
	00-05 ans (< = 5 ans)	22,94	23,04	23,02	22,90	22,70	22,46
	00-14 ans (< 15 ans)	48,85	48,96	48,95	48,86	48,77	48,70
	00-15 ans (< = 15 ans)	51,01	51,25	51,35	51,33	51,24	51,13
	60 ans et + (> = 60 ans)	5,92	5,98	5,95	5,92	5,89	5,85
105	% de la population urbaine	24,9	25,5	26,1	26,6	27,3	27,6
106	Taux d'accroissement naturel de la population en %	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4
107	Taux d'accroissement moyen de la population en %	2,1	2,2	2,1	2,0	2,0	1,9
108	Indice synthétique de fécondité	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7
109	Taux de natalité (pour 1000)	43,1	43,1	43,1	43,1	43,1	43,1
110	Taux de Mortalité Infantile (pour 1000)	123	123	123	123	123	123
111	Taux de Mortalité Juvénile (pour 1000)	131	131	131	131	131	131
112	Taux de Mortalité Infanto-Juvénile (pour 1000)	238	238	238	238	238	238
113	Espérance de vie à la naissance en années	56,8	56,8	56,8	56,8	56,8	56,8
114	Age au 1 ^{er} mariage			16		16	

Sources : DNSI-CPS-Observatoire DHD

II SANTE

Code	Libellé	Niveau de l'indicateur par année			
		1991	1994	1995	1996
201	% d'enfants vaccinés contre la polio à la naissance (Polio 0)		27,41	33,88	35,49
202	% d'enfants de 0 à 11 mois vaccinés contre la rougeole	39,4	45,69	52,35	56,71
203	% d'enfants de 0 à 11 mois vaccinés contre le DTCP3	33,8	38,93	49,03	53,33
204	% d'enfants de 0 à 11 mois vaccinés contre le BCG	68,1	67,23	80,20	78,84
205	% d'enfants de 12 à 23 mois vaccinés contre la rougeole	28,6	32,13	38,13	36,66
206	% d'enfants de 12 à 23 mois vaccinés contre le DTCP3	22,2	19,74	25,83	23,78
207	% d'enfants de 12 à 23 mois vaccinés contre le BCG	13,8	16,01	20,97	19,15
208	% de femmes enceintes fréquentant les PMI vaccinés au VAT1	23,89	24,77	26,75	28,14
209	% de femmes enceintes fréquentant les PMI vaccinés au VAT2	18,74	17,40	19,84	19,91
210	Taux de mortalité infantile (0 à 1 an) pour 1000	122,5	122,5	122,5	122,5
211	Taux de mortalité infanto-juvénile (moins de 5 ans) pour 1000	237,5	237,5	237,5	237,5
212	Taux de mortalité juvénile (1 à 4 ans) pour 1000	131,1	131,1	131,1	131,1
213	Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	577,0	577,0	577,0	577,0
214.1	Part du Budget de l'état alloué à la Santé en %	5,28	4,69	7,26	8,24
214.2	Part santé/BSI (fin. Ext)		11,1	10,8	9,6

VAT1 : Vaccin antitétanique Dose 1

Sources : DNSI-CPS-Observatoire DHD, EDS II

SANTE (suite)

215. Accouchements assistés en formation sanitaire

	1992	1995/96
Médecin	1,4	1,7
Infirmière et Sage Femme	43,8	57,5
Matrone et Aide-soignante	47,6	40,7

216. Principales causes de morbidité (source :SIS 1996)

1. Paludisme	31,64%
2. infections respiratoires aiguës (IRA)	20,72%
3. traumatismes, plaies et brûlures	9,26%
4. maladies diarrhéiques	8,1%
5. affections de la bouche et des dents	3,0%
6. rougeole	1,64%
7. malnutrition protéino-calorique	1,58%
8. tétanos	1,50%
9. syndromes hématuriques	1,50%
10. urétrite aiguë	1,46%
11. troubles de grossesse	1,23%
12. prévalence SIDA	3,0%

217. Principales causes de mortalité(source :SIS 1996)

1. méningite cérébro-spinale	21,17%
2. paludisme	19,34%
3. maladies diarrhéiques	14,41%
4. IRA	14,02%
5. Rougeole	8,59%
6. Syndromes Hématuriques	5,93%
7. Malnutrition protéino-énergétique	4,04%

218. Causes de mortalité maternelle(source :SIS 1996)

1. hémorragie	20%
2. hypertensions gravidiques	20%
3. ruptures utérines	17%
4. avortements	5%
5. complications infectieuses	10%

III. ALIMENTATION et NUTRITION

Code	Libellé	Niveau de l'indicateur par année					
		91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97
301	Production brute de céréales par habitant (en Kg) céréale céréales par habitant (en Kg)	289	212	256	276	241	240
302	Production disponible de céréales par habitant (en Kg)	232	168	205	221	193	188
303	Importations de céréales par habitant (en Kg)	9	7	3	7	11	12
304	Taux de couverture alimentaire % (disponibilités/besoins)	88	97	105	103	95	93

Code		1987	1989	1995/96
305	Taux de malnutrition Chronique (0-3 ans)	24.4	27.1	32,8
306	Malnutrition aiguë (0-3 ans)	11.0	17.7	24,5
307	Insuffisance pondérale (0-3 ans)	31.0	42.9	43,3
308	Malnutrition maternelle			15,9
309	Obésité maternelle			8,4

Sources : DNSI-Observatoire DHD -EDS II

310. Vulnérabilité à l'insécurité alimentaire (en % de la population)

Dégré de vulnérabilité	1995	1996	1997
Extrêmement vulnérables	0, 78
Hautement vulnérables	6,14	2,36
Modérément vulnérables	<u>6,66</u>	<u>8,31</u>	<u>8,15</u>
TOTAL	6,66	15,22	10,50

Sources : SAP, PAM

IV. EDUCATION

Code	Libellé	Niveau de l'indicateur par année				
		1991/92	1992/93	1993/94	1994/95	1995/96
401	Taux d'alphabétisation des adultes (15 - 54 ans) *	24,0	26,1	28,7	32,4	
402	Taux de scolarisation 1er cycle du fondamental (%)	28,8	32,8	36,4	39,1	42,3
403	Taux de scolarisation 2ème cycle du fondamental (en %)	11,8	12,0	12,7	13,6	13,9
404	Taux de scolarisation enseignement secondaire (en %)	3,8	2,4	3,2	3,8	4,2
405	Taux de scolarisation enseignement supérieur (en %)	1,1	1,2	1,4	1,6	1,6
406	Taux d'alphabétisation des femmes (%)	5,9	7,1	8,2	10,6	
407	Taux de scolarisation des filles au premier cycle (en %)	21,4	24,7	27,9	31,4	33,4
408	Proportion des filles dans les élèves 1 ^{er} cycle (en %)	37,0	38,0	38,0	40,0	39,0
409	Proportion des filles dans les élèves 2 ^e cycle (en %)	34,1	34,2	34,1	34,5	34,2
410	Taux d'admission en 1ère année (taux de recrutement %)	30,7	39,5	37,2	37,1	38,4
411.0	Taux redoublement (1 ^{er} cycle)	3,1	28,8	30,5	20,3	(18)
411.1	Tx redoublement (filles, 1 ^{er} cy)	31,1	29,0	31,1	20,5	Nd
412.0	Taux d'abandon (1 ^{er} cycle)	2,8	2,6	5,8	3,8	(15)
412.1	Tx d'abandon (filles, 1 ^{er} cy)	3,6	3,4	6,1	4,6	nd
413	% femmes dans personnel enseignant du fondamental	22,3	21,2	21,7	21,7	21,6
414	Coût par élève de l'enseignement fondamental 1er cycle (en Fcfa)				18991	19882
415	Coût par élève de l'enseignement fondamental 2ème cycle (en Fcfa)				544045	48099
416	Coût par élève dans l'enseignement secondaire Général (en Fcfa)				126308	145808
417	Coût par élève dans l'enseignement secondaire Technique (en Fcfa)				146535	159641
418	Coût par élève dans l'enseignement supérieur (en Fcfa)				588799	432220
419	Part du budget de l'état alloué à l'éducation nationale (en %)	22,0	19,9	20,5	21,2	22,7
420	Part du budget de l'éducation alloué au 1 ^{er} cycle				40,0	43,0

• Source DNFLA

Données statistiques non encore élaborées par les services producteurs

* Sources : DNSI-CPS-Observatoire DHD

V. HABITAT, INFRASTRUCTURE ET CONDITIONS DU MILIEU

a) Eau Potable et Electricité

Codeee	Libellé	Niveau de l'indicateur par année				
		1992	1993	1994	1995	1996
501	Taux de desserte en eau de robinet au Mali	5,4	7,9	9,3	8,6	10,2
502	Taux de desserte en eau de robinet de la population urbaine	21,6	30,5	35,8	32,3	37,3
503	Taux de desserte en eau des centres EDM	34,1	47,8	56,7	52,4	61,9
504	% de maisons branchées en réseau AEP (*)	20,2	20,7	21,6	22,7	25,0
505	Nombre de bornes fontaines	566	774	864	910	953
506	Nombre de forages pour 1000 Habitants en milieu rural	2,5	2,5	2,5	2,6	2,6
507	Taux de desserte en électricité de la population urbaine	6,3	7,2	7,6	8,3	8,8
508	Evolution du nombre d'abonnés particuliers à l'électricité	25742	27146	28926	30956	34797
509	Taux de desserte en eau potable milieu urbain	nd	Nd	nd	nd	55,6
510	Taux de desserte en eau potable milieu rural	nd	Nd	nd	nd	46,4

b) Type d'aisance

511	1987	1993	1995/96
Chasse d'eau	1.3	nd	0.9
Latrines	51.8	63.7	68.5
Autres	46.9	33.3	30.1
Nb pers/pièce	nd	nd	2.5

c) Biens durables dans les ménages (%)

512	1994	1995
Radio	52,7	56,2
Télévision	6,7	8,4
Frigo	2,8	3,0
Vélo	35,0	37,2
Moto	15,9	17,0
Auto	(4,0)	2,7
Charrette	30,6	32,4
Aucun	nd	24,0

Sources : DNSI-CPS-ODHD

VI. MACROECONOMIE ET PAUVRETE

Code	Libellé	1991	1992	1993	1994	1995	1996
601	PIB prix courant (Md FCFA)	682.1	753.5	755.1	1028.7	1231.0	1360.7
602	Cons/PIB (%)	93.1	95.6	93.6	92.9	90.5	89.2
603	Epargne/PIB (%)	6.9	4.4	6.4	7.1	9.5	10.8
604	FBCF/PIB (%)	22.8	21.9	21.9	26.0	26.0	26.5
605	Export/PIB (%)	18.3	15.5	15.9	21.9	21.5	19.8
606	Import/PIB (%)	34.7	32.9	31.4	40.8	38.1	35.5
607	Déficit courant/PIB (%)	-14.8	-16.3	-12.9	-17.8	-14.6	-14.7
608	Croissance réelle PIB	-0.9	8.4	-2.4	2.3	6.4	4.0
609	Délateur PIB	2.1	1.9	2.6	33.2	12.5	6.3
610	Prix Consom (Bko)	1.5	-5.9	-0.6	24.8	12.4	6.5
611	Recettes Budget (Md FCFA)	109.6	100.7	104.7	138.8	177.3	216.8
612	Dépenses (Md FCFA)	192.3	183.4	177.3	280.1	306.9	324.7
613	Déficit Budg/PIB (Eng -%)	-12.1	-11	-9.6	-13.7	-10.5	-7.9
614.0	Dette ext. (Md FCFA)	718.7	741.6	797.3	1450.1	1420.8	1508.9
614.1	Dette ext/PIB (%)	105.2	98.4	105.6	141.1	115.4	110.9
615	S.dette /Export (%)	35.2	41.1	39.6	41.7	31.6	29.3
616	PIB/tête (1000 FCFA)	83.6	85.4	82.6	110.8	131.2	143.9

Source : FMI/DNSI

MACROECONOMIE ET PAUVRETE (suite)

Note : P₀=incidence de la pauvreté; P₁=profondeur de la pauvreté; P₂=sévérité de la pauvreté
 617 Niveau de pauvreté par milieu de résidence

		P ₀ %	P ₁ %	P ₂ %
National	1989	40,8	31,9	14,1
	1994	68,8	46,9	26,9
	1996	71,6	48,4	28,4
Urbain	1989	15,0	27,7	12,4
	1994	36,6	33,0	14,8
	1996	40,6	33,9	15,6
Rural	1989	46,7	32,2	14,2
	1994	75,6	48,3	28,1
	1996	78,3	50,0	29,8

618 Evolution des indicateurs de pauvreté par milieu de résidence

		Variation globale en %			Variation par an en %		
		P ₀	P ₁	P ₂	P ₀	P ₁	P ₂
National	1989	-	-	-	-	-	-
	1994	68,6	47,0	90,8	11,0	8,0	13,8
	1996	4,1	3,2	5,6	2,0	1,6	2,8
Urbain	1989	-	-	-	-	-	-
	1994	144,0	19,1	19,4	19,5	3,6	3,6
	1996	10,9	2,7	5,4	5,3	1,4	2,7
Rural	1989	-	-	-	-	-	-
	1994	61,9	50,0	97,9	10,1	8,4	14,6
	1996	3,6	3,5	6,0	1,8	1,7	3,0

619 : Niveau de la pauvreté par zone agroclimatique

		P ₀ %	P ₁ %	P ₂ %
Bamako	1994	24,2	26,3	9,9
	1996	28,0	27,1	10,5
Autres- Communes	1994	48,5	36,2	17,2
	1996	52,7	37,3	18,2
Rural- Nord	1994	61,9	36,6	17,5
	1996	66,1	38,2	18,8
Rural- Ouest	1994	69,4	51,5	31,9
	1996	72,5	52,3	33,0
Rural-Est	1994	83,3	49,1	28,2
	1996	84,9	51,3	30,3
Rural-Sud	1994	86,4	50,5	29,8
	1996	87,9	52,8	32,0
National	1994	68,8	46,9	26,9
	1996	71,6	48,4	28,4

620 : Evolution des indicateurs de pauvreté par zone agroclimatique

		Variation Globale en %			Variation par an en %		
		P ₀	P ₁	P ₂	P ₀	P ₁	P ₂
Bamako	1994						
	1996	15,7	3,0	6,1	7,6	1,5	3,0
Autres-Communes	1994						
	1996	8,7	3,0	5,8	4,2	1,5	2,9
Rural- Nord	1994						
	1996	6,8	4,4	7,4	3,3	2,2	3,6
Rural- Ouest	1994						
	1996	4,4	1,6	3,4	2,2	0,8	1,7
Rural-Est	1994						
	1996	1,9	4,5	7,4	1,0	2,2	3,7
Rural-Sud	1994						
	1996	1,7	4,6	7,4	0,9	2,3	3,6
National	1994						
	1996	4,1	3,2	5,6	2,0	1,6	2,8

621 : Evolution de l'IDH par région administrative (1994-1996)

Régions	Indice du Développement Humain (IDH)	
	1994	1996
Kayes	0,277	0,308
Koulikoro	0,250	0,285
Sikasso	0,212	0,283
Ségou	0,208	0,264
Mopti	0,193	0,236
Tombouctou	0,235	0,241
Gao	0,230	0,292
Bamako	0,393	0,526
Mali	0,251	0,309

622 : Indicateur de pauvreté humaine (IPH 1996)

622.0 : niveau de l'indicateur :	58,18%
622.1 : déficit de longévité ou prob. de décéder avant 40 ans :	30,3%
622.2 : privation d'accès à l'instruction ou pop. adulte analph. :	77%
622.3 : déficit conditions de vie :	47,4%
dont 622.3.1 : privation d'accès à l'eau potable :	51,7%
622.3.2 : privation accès serv.santé :	66,0%
622.3.3 : privation accès bonne alim/nutr :	24,5%

623. Seuil de pauvreté selon l'âge et la zone de résidence (1994)

	Bamako	Autres Com.	Rural N.	Rural O.	Rural E	Rural S.	Total
0-14 ans	26,3	51,1	63,9	71,3	84,8	87,1	71,3
15-39 ans	21,9	44,7	60,6	66,7	82,4	85,1	65,7
40-59 ans	23,9	49,9	59,6	68,7	81,1	87,1	67,8
60 et + ans	27,1	52,1	60,7	71,3	81,0	87,1	71,0
Ensemble	24,2	48,5	61,9	69,4	83	86,4	68,8

624. Affectation des dépenses (1994 en %)

	Alimentation	Logement	Santé	Education	Autres
Très pauvres	85,8	3	2,9	1,2	6,1
Pauvres	83,8	4	2,5	1,3	7,4
Non pauvres	78,5	6	2,9	1,4	10,2
Ensemble	82,7	5	2,8	1,3	8,2

625. Evolution de l'emploi du secteur moderne

Secteur	Niveau de l'indicateur par année				
	1992	1993	1994	1995	1996
Public	14642	12029	9337	9659	11112
Privé	8262	8796	9493	10021	13215
Mixte	6596	6728	4614	10633	9306
ONG/COOP	1068	1038	1268	1906	2033
O.I					823
TOTAL	30568	28591	24712	32219	36489

626. Type d'emploi (1995/96)

	Agr/El.	Prof/Tech/Adm	Servicescommerce	Travail Manuel	Domestique	Sans
Femmes %	37,2	2,2	41,9	15,4	2,1	ND
Homme %	61,4	5,0	22,4	9,9	1,4	12,7

627 Indicateurs de pauvreté selon le secteur d'activité du chef de ménage (1994)

Catégorie de ménages	Pourcentage dans la population totale	Incidence (Po)	Profondeur (P1)	Sévérité (P2)	Contribution à la pauvreté
Agriculture	75,0%	0,68	0,44	0,24	89,7%
Industrie	5,0%	0,37	0,33	0,15	3,2%
Services	20,0%	0,20	0,29	0,12	7,1%
Ensemble du pays	100,0%	0,57	0,40	0,21	100,0%

628 Indicateurs de pauvreté selon la taille des ménages (1994)

Catégorie de ménages	Pourcentage dans la population totale	Incidence (Po)	Profondeur (P1)	Sévérité (P2)	Contribution à la pauvreté
Ménages entre 1-2 personnes	2,0%	0,25	0,45	0,21	0,7%
Ménages entre 3-5 personnes	13,3%	0,43	0,38	0,18	8,5%
Ménages entre 6-9 personnes	27,1%	0,61	0,37	0,21	24,2%
Ménages entre 10-14 personnes	23,5%	0,69	0,40	0,24	23,9%
Ménages entre 15 personnes et +	34,1%	0,85	0,44	0,29	42,7%
Ensemble du pays	100,0%	0,68	0,50	0,25	100,0%

629 Indicateurs de pauvreté selon la catégorie d'âge des chefs de ménages (1994)

Catégorie d'âge du chef de ménage	Pourcentage dans la population totale	Incidence (Po)	Profondeur (P1)	Sévérité (P2)	Contribution à la pauvreté
15-34 ans	9,4%	0,54	0,41	0,22	7,4%
34-59 ans	55,8%	0,64	0,41	0,24	52,7%
60 ans et plus	34,9%	0,78	0,44	0,28	39,9%
Ensemble du pays	100,0%	0,68	0,48	0,25	100,0%

Annexe 4 : Liste des Sigles

AEP	Approvisionnement en Eau Potable
APE	Associations de Parents d'Élèves
ASACO	Association de Santé Communautaire
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
CAP	Connaissance-Attitude-Pratique
CAS	Country Assistance Strategy /Cadre d'Assistance Stratégique
CCA	Common Country Assessment
CEDAW	Convention on the Elimination of all Forms of Discrimination Against Women
CPS	Cellule de Planification et de la Statistique
CSAR	Centre de Santé d'Arrondissement Révitalisé
CSCCom	Centre de Santé Communautaire
CRC	Convention on the Rights of the Child
DIEPA	Décennie Internationale de l'Eau et de l'Assainissement
DNCD	Direction Nationale des Collectivités Décentralisées
DRE	Direction Régionale d'Education
DRSP	Direction Régionale de la Santé Publique
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EMCES	Enquête Malienne de Conjoncture Économique et Sociale
FAO	Food and Agriculture Organization
FENU	Fonds d'Équipement des Nations Unies
FIDA	Fonds International pour le Développement de l'Agriculture
FMI	Fond Monétaire International
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour les Activités en Population
FWCW	Fourth World Conference on Women
ICPD	Internation Conference on Population and Development
IDH	Indice de Développement Humain
IEC	Information, Education, Communication
IEF	Inspection d'Enseignement Fondamental
IFI	International Financial Institutions (World Bank, International Monetary Fund)
HCR	High Commission for Refugees
NSN	Note de Stratégie Nationale
ME	Médicament Essentiels
ODHD/LCP	Observatoire sur le Développement Humain Durable/Lutte contre la Pauvreté
OMS	Organisation Mondiale pour la Santé
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PAM	Programme Alimentaire Mondiale
PAN	Plan d'Action Nationale pour la Survie, le Développement et la Protection de l'Enfant
PANAN	Plan d'action National pour l'Agriculture et la Nutrition
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PASR	Programme d'Appui au Secteur Rural
PDDSS	Programme Décennal du Développement Socio-Sanitaire
PDSC	Plan du Développement Socio-Sanitaire
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Pacquet Minimum d'Activités
PME/PMI	Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Initiatives
PNAE-CID	Plan National d'Action Environnementale pour la mise en œuvre de la Convention Internationale sur la Désertification
PNC	Politique National de la Communication pour le Développement
PNEVG	Programme National d'Eradication du Ver de Guinée
PNIR	Programme National d'Infrastructure Rural
PNLS	Programme National de Lutte contre le SIDA
PNP	Politique Nationale de Population
PNPF	Plan d'Action National pour la Promotion des Femmes
PIIP	Programme Prioritaire d'Investissement en matière de Population
PRMC	Programme de Révitalisation du Marché Céréalière (??)
PRODEC	Programme Décennal de l'Éducation

PRODEJ	Programme Décennal sur la Justice
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAP	Système d'Alerte Précoce
SDDR	Schéma Directeur du Développement Rural
SIM	Système d'information du Marché Céréalière
SIS	Système d'information Sanitaire
SMI	Santé Maternelle et Infantile
SNU	Système des Nations Unies
SR/PF	Santé Reproductif/Planning Familial
SSP	Soins de Santé Primaire
SNLP	Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté
TBS	Taux Brut de Scolarisation
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework
UNDP	United Nations Development Programme
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
UNICEF	United Nations Children's Fund
WCEA	World Conference on Education for All

Annexe 6: Bibliographie

Liste Bibliographique - UNDAF

I. Bonne Gouvernance

N/N	TITRE	AUTEUR	EDITEUR
01	MANUEL DE FORMATION AU DECOUPAGE TERRITORIAL	MDD	FED
02	- DROITS DE LA DECENTRALISATION (classer) - CLASSEURS VIERGES - PAQUETS DE DOCUMENTS POUR CLASSEURS DE DROIT DE LA DECENTRALISATION		GTZ
03	TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES DE LA DECENTRALISATION	MDD	JOURNAL OFFICIEL
04	LOIS ET DECRETS DE LA DECENTRALISATION (vert)	MDD	
05	LA DECENTRALISATION EN AFRIQUE	Résultats d'un séminaire Bamako 27 - 30 mai 1997	
06	GUIDE DU DECOUPAGE TERRITORIAL	MDD	
07	EDUCATION CIVIQUE COMMENT DEVENIR UN BON CITOYEN	Produit de la fondation Fredriech Ebert	
08	LA COMMUNE EN QUESTIONS...N°1	MDD	PNUD
09	LA COMMUNE EN QUESTIONS...N°2	MDD	PNUD
10	LOIS ET DECRETS DE LA DECENTRALISATION (jaune)	MDD	imp NIB 1996 (appui GTZ)
11	LES PLAQUETTES DE PRESENTATION DE LA MISSION DE DECENTRALISATION	Appui GTZ	imp COLOR 1997
12	GUIDE D'INSTALLATION DE LA COMMUNE	Appui GTZ	imp COLOR 1997
13	STRATEGIE DE FORMATION	MDD	imp COLOR 1997
14	RAPPORT DE SYNTHESE DES OPERATIONS DE REORGANISATION TERRITORIALE	MDD	imp COLOR 1997
15	LOI 96-059 PORTANT CREATION DES COMMUNES	Appui GTZ	imp NIB 1996
16	LOI 96-059 PORTANT CREATION DES COMMUNES	JOURNAL OFFICIEL	
17	DEMOCRATIE	appui FED	ED JOURNAL <i>le Démocrate</i> 1995
18	LA DECENTRALISATION AU MALI ANCRAGE HISTORIQUE ET DYNAMIQUE SOCIOCULTUREL		imp COLOR 1997
19	ATLAS DES COMMUNES		imp NIB 1997
20	GUIDE DU MAIRE ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX		imp NIB 1997
21	STRATEGIE DE TRANSFERTS DES COMPETENCES		imp NIB 1997
22	STRATEGIE DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITES		imp NIB 1997
23	STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES COLLECTIVITES	MDD	imp NIB 1997
24	DOCUMENT PREPATATION A LA TABLE RONDE SUR LA DECENTRALISATION		

II. Secteurs Sociaux

SURVIE

Barret, N., Magassa, Clarysse, Abassi. Evaluation de la Dynamique liée à l'Existence des Centres de Santé Communautaire: Constats et Enjeux. Septembre 1994.

Chauliac M. Rapport de Consultation au Mali 16 avril - 5 mai 1995 sur l'Analyse de la Situation Alimentaire et Nutritionnelle des Enfants et des Femmes au Mali: Recommandations pour les Orientations des Programmes. UNICEF, Mai 1995.

Commissariat au Plan. Programme d'action et d'Investissement en Matière de Population 1995-1999: Santé Maternelle et Infantile Planification Familiale, Programme de Santé Publique Volume 1. Janvier 1995.

DNHE/DHA. Atelier National Concernant l'Education à l'Hygiène, l'Approvisionnement en Eau Rural et l'Assainissement: l'Approché Intégrée et Participative 12 - 18 novembre 1991. Février 1992.

DSFC. Etude de la prévalence de la malnutrition des connaissances et habitudes des populations en matière de nutrition-santé des enfants et des femmes dans la région de Koulikoro et le District de Bamako. 1990.

FNUAP. Rapport de Synthèse de la Revue du Programme du FNUAP/Mali, Sélingué, Bamako. Mai 1995.

FNUAP. Evaluation à Mi-Parcours du 3ème Programme d'Assistance au Mali (1993 - 1996) Rapport Final. Bamako, 16 février 1995.

Maiga Z., Nafo F., Abassi A. Nouvelle Politique Sectorielle de Santé au Mali: Réalisations à travers les Obstacles et les Opportunités aux Changements draft 01. Novembre 1995.

Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'environnement. Schéma Directeur du Secteur Développement Rural, Volume 1 - Strategie Générale, et Volume 3 - Plan d'Action. Mars 1992

Ministère de l'Industrie, de l'Hydraulique et de l'Energie. Schéma Directeur de Mise en Valeur des Ressources en Eau du Mali, Volume 1 - Rapport. Décembre 1990.

Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique. Réflexion en vue de la Définition d'une Stratégie Nationale pour le Développement et la Gestion des Systèmes d'Alimentation en Eau Potable dans les Centres Ruraux et Semi-Urbains: Rapport de Synthèse du Séminaire de Planification, Bamako, 4,5,6, et 7 Mars 1996.

Ministère de la Santé, de la Solidarité et des Personnes Agées. Déclaration de Politique Sectorielle de Santé et de Population

Ministère de la Santé, de la Solidarité et des Personnes Agées. Plan d'Action National sur l'Alimentation et la Nutrition 1995 - 1999 draft. Juin 1995.

Ministère de la Santé, de la Solidarité et des Personnes Agées. Evaluation du Système de Gestion des Services de Santé du District de Bamako. Novembre 1991.

Ministère de la Santé, de la Solidarité et des Personnes Agées/DSFC. Etude de la Prise en Charge des Cas de Diarrhée dans les Structures de Santé au Mali Avril 1993.

Ministère de la Santé, de la Solidarité et des Personnes Agées./Programme National de Lutte contre les maladies Diarrhéiques. Connaissances, Attitudes et Pratiques des Mères en Matière de Thérapie de Réhydratation par Voie Orale. Bamako, Septembre 1989.

Ministère de la Santé, de la Solidarité et des Personnes Agées/PSPHR. Résumé des Recommandations de la Revue à Mi-Parcours du PSPHR.

Ministère de la Santé, de la Solidarité et des Personnes Agées. Evaluation Externe du Programme d'Eradication du Ver de Guinée au Mali : Rapport Provisoire. 25 mars 1996.

Ministère de la Santé, de la Solidarité et des Personnes Agées. Politiques et Normes des Services de Santé de la Reproduction et Planification Familiale. Février 1996.

Ministère de la Santé, de la Solidarité et des Personnes Agées/DNSI/Macro International INC, Calverton, Maryland. Enquête Démographique et de Santé Mali (EDSM-II) 1996.

Ministère de la Santé, de la Solidarité et des Personnes Agées. Le Financement des Centres de Santé Communautaire: Utilisation d'un Module de Simulation Basé sur des Expériences en République du Mali. Description du Module. Mai 1994.

Ministère de la Santé, de la Solidarité et des Personnes Agées. Enquête sur la Disponibilité des Sachets de SRO et sur la Prescription de la Thérapie de Réhydratation par Voie Orale dans les Régions de Kaves, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti et le District de Bamako: Document de Synthèse. Mars - Avril 1992.

PSPHR /5 évaluateurs. Projet Santé, Population et Hydraulique Rurale: Rapport d'Evaluation. Décembre 1994.

Semega, D. Rapport sur la Santé, la Nutrition et la Vaccination de la Population à partir des résultats de l'EMCES 1994, Bamako. 15 mai 1996.

Toure, B., Diarra, K., Diakite, B D. Enquête sur les Hôpitaux Nationaux du Mali: Rapport. Avril 1995.

Traore, B., Konate, M.K.(CILSS, USED, CERPOD). Enquête Démographique et de Santé au Mali 1987: Rapport Préliminaire. Février 1988.

DEVELOPPEMENT

Banque Mondiale. Dépense d'Education des Ménages au Mali. Analyse de l'Enquête Malienne de Conjoncture Economique et Sociale 1994. Oumar Coulibaly. Sept. 1995.

Ministère de la Culture et de la Communication, PNUD, FAO. Mali: Politique Nationale de Communication pour le Développement. Rome 1994.

Ministère de l'Education de Base. Préparation de la Rentrée Scolaire 1996/1997. L'Education de Base au Mali de 1994 à 1997 (Evolution et Mesures Envisagées). Mai 1996.

Ministère de l'Education de Base. L'Enseignement Fondamentale au Mali: Indicateurs 1995 (draft). Jan. 1996.

Ministère de l'Education de Base. L'Etude des Contraintes à la Scolarisation des Filles au Mali. Nov. 1994.

Ministère de l'Emploi, de la Fonction Publique et du Travail. Recueil des Textes Statutaires des Services Publics. 1994.

Ministère de l'Emploi, de la Fonction Publique et du Travail et l'Observatoire de l'Emploi de de la Formation. Bilan d'Emploi: Etude sur le Secteur Moderne 1995.

Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat. Plan d'Actions 1995-1997. Juillet 1995.

République du Mali, Centre des Nations Unies pour les Etablissements Humains. Rapport Provisoire sur la Politique Nationale du Logement au Mali. Stratégie Nationale du Logement au Mali. 1993.

PROTECTION

CADEF. Etude des Lois et Textes Discriminatoires à l'Égard de la Femme et de l'Enfant au Mali. Jan-Sept. 1994.

Direction Régionale Action Sociale District de Bamako. Analvse de Situation sur les Enfants de la Rue dans le District de Bamako, Mali. Sept. 1993.

Direction Nationale de l'Action Sociale. Politique de Développement Social au Mali Plan Triennal d'Action Sociale 1992-1994. Synthèse Seminaire-Atelier de Relance de l'Action Sociale 10-17 février 1992, Bamako. 1992.

Etude sur l'Harmonisation de la Convention Relative aux Droits de l'Enfant et de la Législation Nationale.

Mahamat, Moussa et Adaffana Noh. La Convention et l'Islam: Droits de l'Enfant dans l'Islam.

Maiga, Mohamed Attaher. Problématique de la Mendicité Infantile dans le District de Bamako (à l'occasion de l'assemblée générale de la COMADE). DRAS. Aout 1996.

Ministère de la Santé Publique, de l'Action Sociale et de la Promotion Féminine. Politique de Développement Social au Mali: Plan Triennal d'Action Sociale 1992-1994. Synthèse Séminaire-Atelier de Relance de l'Action Sociale 10-17 février 1992, Bamako. Mai 1992.

Ministère des Finances, de l'Economie et du Plan. Résultats de l'Enquête sur l'Enfance Handicapée, Déshéritée et Abandonnée au Mali. 1992.

Ministère de la Santé, de la Solidarité, et des Personnes Agées. Etude de Prévalence des Maladies Sexuellement Transmissibles et des Infections à VIH au Mali. Rapport Final. Bamako. Aout 1995.

Ministère de la Justice. Résolutions Générales de l'Atelier sur la Codification d'un Droit de l'Enfant en Harmonie avec la Convention Relative aux Droits de l'Enfant, Juin 1993.

Ministère de la Santé, de la Solidarité et des Personnes Agées. Plan d'Action National de Lutte Contre les MST et le SIDA, juillet 1994-décembre 1996. Juin 1994.

Ministère de la Santé, de la Solidarité, et des Personnes Agées. Revue de la Littérature et Synthèse des Connaissances de l'Infection par le VIH et le SIDA au Mali (1983-1992). Dr. Belco Kodio. Aout 1993.

Ministère de la Santé, de la Solidarité et des Personnes Agées. Revue Interne des Activités du Programme National de Lutte Contre le SIDA au Mali, juillet 1994-mai 1996. Juin 1996.

GENERAL

Commissariat à la Promotion des Femmes. Rapport National sur la Situation des Femmes au Mali. Rapport préparé pour le 1^{re} Conférence Mondiale sur les Femmes: Lutte pour l'Égalité, le Développement et la Paix. Nov. 1994.

Commissariat à la Promotion des Femmes. Plan d'Action Pour la Promotion des Femmes. Jan. 1996.

Commissariat au Plan. Enquête Nationale sur les Activités Economiques des Ménages (Enquête Secteur Informel) 1989. Vol. 0: Resultats Bruts. Avril 1994.

Commissariat au Plan. Bulletin sur le Suivi des Indicateurs de la Situation des Enfants et des Femmes. Dec. 1993.

Commissariat au Plan. Enquête Malienne de Conjoncture Economique et Sociale 1994 (EMCES-1994): Analyse du Volet Emploi et Chômage. Oumar Coulibaly.

Commissariat au Plan. Bulletin sur le Suivi des Indicateurs de la Situation des Enfants et des Femmes. Nov. 1994.

Commissariat au Plan. Enquête Malienne de Conjoncture Economique et Sociale 1994 (EMCES-1994): Resultats.

Commissariat au Plan. Enquête Malienne de Conjoncture Economique et Sociale 1994 (EMCES-1994): Thème 7: Situation des Femmes. Kadidia Daou Konaré.

Commissariat au Plan. Etude sur les Revenus et les Dépenses de l'Enquête Malienne de Conjoncture Economique et Sociale 1994 (EMCES-1994). Mamadou Magassa.

Commissariat au Plan. Rapport Final: Analyse des Indicateurs sur la Situation des Enfants et des Femmes au Mali (1990-1995). Ishaga Coulibaly, Yoro Diakité. Bamako. Nov. 1995.

Commissariat au Plan. Enquête Malienne de Conjoncture Economique et Sociale 1994 (EMCES-1994): Analyse des Résultats des Thèmes: Avoirs Agricoles des Ménages, Activités des Entreprises non-Agicoles par les Ménages. Rapport Provisoire. Aboumediane Touré. Nov. 1995.

Commissariat au Plan. Enquête Malienne de Conjoncture Economique et Sociale 1994 (EMCES-1994): Fréquentation Scolaire, Niveau d'Instruction et Alphabétisation. Amadou Dao, Bamako, Mars 1996.

Commissariat au Plan. Bilan Diagnostic du Développement Humain Durable au Mali. Bamako. Dec. 1995.

Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI). Enquête à Indicateurs Multiples au Mali (EIM) 1996. Rapport d'Analyse (préliminaire). Dec. 1996.

Keita, Broulaye et Nathalie Garon. Rapport Final: Etude sur les Droits de l'Enfant au Mali. Aide à l'Enfance Canada. Bamako. Dec. 1993.

Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Comptes Economiques du Mali Series Révisées 1980-1991, Résultats Provisaires 1992, Résultats Prévisionnels 1993-94. Oct. 1993.

Ministère d'Etat Chargé de l'Education Nationale. Cadrage Macro-Economique, Rapport Final. Avril 1993.

Ministère des Finances et du Commerce. Document Cadre de Politique Economique et Financière à Moyen Terme (1995-1997). Fev. 1994.

Ministère de la Santé, de la Solidarité et des Personnes Agées. Première Réunion de la Commission Interministérielle de Suivi du Plan d'Action National de l'Enfance. Paquet de documents. Nov. 1994.

Ministère du Plan et de la Coopération Internationale. Rapport Relatif à l'Amélioration des Statistiques Economiques Financières et Sociales. Jan. 1992.

Ministère du Plan et de la Coopération Internationale. Mise en Place d'un Système de Suivi de la Situation des Enfants et des Femmes. Rapport No. 1.

Ministère du Plan et de la Coopération Internationale. Comptes Economiques du Mali Séries Révisées 1980-1990, Résultats Provisaires 1991, Résultats Prévisionnels 1992-1994. Avril 1992.

PNUD. Annexe au Rapport Impact des Politiques Economiques Sociales sur le DHD au Mali. Koni Expertise. Fev. 1996.

PNUD. Impact des Politiques Economiques Sociales sur le DHD au Mali. Rapport. Koni Expertise. Fev. 1996.

Présidence de la République. Compte Rendu: Réunion Commission Paritaire Gouvernement-Partenaires No. 2. Oct. 1995

République du Mali. Plan d'Action National Pour la Survie, le Développement, et la Protection de l'Enfant. Oct. 1992.

République du Mali. Note de Stratégie Nationale 1997-2001 (draft). Mai 1996.

République du Mali. Rapport Initial du Mali sur la Convention Relative aux Droits de l'Enfant. Document Provisoire. Oct. 1995.

III. Secteurs Productifs

DEVELOPPEMENT RURAL

Bennet, F. Recommandations pour le Suivi du Schéma Directeur de Développement Rural. Projet PNUD MLI/89/003. FAO, Rome, Avril 1992.

Document du projet PNUD MLI/91/005. Appui à la mise en œuvre du Schéma Directeur du Développement Rural du Secteur Rural (PAMOS). 1993.

Elaboration d'un Schéma Directeur du Secteur Développement Rural – Conclusions et Recommandations, Rome 1992. Rapport terminal du projet PNUD MLI/89/003.

Ministère de Développement Rural et de l'Environnement. Programme Spéciale de Sécurité Alimentaire du Mali. Document 1 : Programme Spécial National ; Document 2 : Plan d'Opérations de la phase Préparatoire. Février 1997.

Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, et de l'Environnement. Schéma Directeur de Développement du Secteur Rural : Volume I, Stratégie Générale, Stratégies de Développement, Plan d'action. Mars 1992.

Ministère des Affaires Etrangères et des Maliens de l'Extérieure. Note de Stratégie Nationale. Cadre d'Intervention du Système des Nations Unies au Mali. 1997-2001. Juin 1997.

Mission de la Décentralisation. Esquisse du Schéma National et des Schémas Régionaux d'aménagement du Territoire au Mali. Mars 1997.

Plan d'Action du Ministère de Développement Rural et de l'Environnement. Documents divers de la Cellule d'Appui à la mise en œuvre du Plan d'Action (CAMOPA).

Plan National d'action Environnementale et la Convention Internationale sur la Désertification (PNAE/CID). Résumé du PNAE/CID, Document Principal (Oct. 1997), Résumé des programmes d'Actions Régionaux du PNAE/CID (Nov. 1997).

PNUD. Note Consultative pour le Cadre de Coopération de Pays (1998-2002). Version Provisoire. Août 1997. Rapport d'Evaluation du projet PNUD/MLI/005 – PAMOS. Mars 1997.

Revue à mi-parcours de la mise en œuvre du Schéma Directeur des Ressources en Eau au Mali.

- CCF. Centre Culturel Français
- Charte ONU
- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
- Rapport du Directeur Général sur la "Diplomatie préventive, le règlement pacifique des différends et le Désarmement"
- et la Résolution de l'A.G. du 11/11/97
- Pacte National signé le 11/11/92 entre le Gouvernement du Mali et les Mouvement et Front Unifiés de l'Azawad (MFUA)
- Déclaration de Politique Générale du Gouvernement de 1997